

Le tableau de bord du SAGE de la Boutonne

Année 2012



SOMMAIRE

I] PREAMBULE	3
1.1) INTRODUCTION	3
1.2) RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX DU BASSIN DE LA BOUTONNE	3
1.3) COMPATIBILITE AVEC LES TEXTES EN VIGUEUR	4
1.4) METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD	4
1.5) LA FORME ACTUELLE DU TABLEAU DE BORD	5
1.6) LE SUIVI DES MESURES DU PAGD	5
1.7) LES AXES DE PROGRES POUR LES ANNEES FUTURES	6
II] LES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU DU SAGE	7
2.1) L'ETAT DES MASSES D'EAU ET LES OBJECTIFS DE QUALITE	7
<i>a) Objectifs des masses d'eau superficielles</i>	<i>8</i>
<i>b) Objectifs des très petites masses d'eau superficielles</i>	<i>9</i>
<i>c) Objectifs des masses d'eau souterraines</i>	<i>10</i>
2.2) LES CLASSEMENTS DU SDAGE	11
<i>a) Les réservoirs biologiques</i>	<i>11</i>
<i>b) Les cours d'eau en très bon état</i>	<i>12</i>
<i>c) Les axes grands migrateurs amphihalins</i>	<i>12</i>
<i>d) Les captages Grenelle</i>	<i>13</i>
<i>e) Les zones sensibles, zones vulnérables, zone de répartition des eaux (définitions tirées du glossaire de l'Agence de l'eau Adour Garonne)</i>	<i>13</i>
III] SUIVI ANNUEL DE LA GOUVERNANCE	15
3.1) SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA CLE EN 2011	15
3.2) LA PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA CLE ET DES ACTEURS ASSOCIES A LA VIE DU SAGE	17
IV] SUIVI ANNUEL DES MESURES DU SAGE	18
4.1) LES INDICATEURS CONJONCTURELS A L'ECHELLE DU BASSIN	18
<i>a) Evolution de la population sur le bassin de la Boutonne depuis 1962</i>	<i>18</i>
<i>b) Evolution des exploitations agricoles sur le bassin de la Boutonne entre 1979 et 2000</i>	<i>19</i>
<i>d) Evolution de l'emploi agricole sur le bassin de la Boutonne entre 1979 et 2000</i> ..	<i>20</i>
<i>e) Situation des industries sur le bassin</i>	<i>21</i>
4.2) SUIVI DES MESURES DU PAGD :	22
<i>a) La gestion quantitative de la ressource</i>	<i>22</i>
<i>b) La gestion qualitative de la ressource</i>	<i>49</i>
<i>b) La gestion du fond de vallée, la protection des milieux aquatiques et la gestion des crues et des risques d'inondation</i>	<i>74</i>
<i>d) L'organisation de la mise en œuvre du SAGE</i>	<i>90</i>
4.3) SUIVI DES REGLES DU REGLEMENT :	101
ANNEXE I : LES OBJECTIFS DE QUALITE, LES PRESSIONS ET LES PRINCIPAUX PARAMETRES DECLASSANTS DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES DU BASSIN DE LA BOUTONNE	102
ANNEXE II : RAPPORT D'ACTIVITES 2011 DE LA CLE	107

Pour atteindre la vérité, il faut une fois dans la vie se défaire de toutes les opinions qu'on a reçues, et reconstruire de nouveau tout le système de ses connaissances. René Descartes

I] Préambule

1.1) Introduction

Le SAGE de la Boutonne a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2008. Il est ainsi entré dans la phase de mise en œuvre concrète. Le suivi de cette nouvelle étape est effectué grâce au présent tableau de bord.

Le SAGE de la Boutonne est issu d'une large concertation entre les élus, les acteurs institutionnels et les usagers de l'eau. Il établit les principes d'une politique de préservation et de retour à l'équilibre de la ressource à travers 116 mesures concrètes.

Son pilotage est assuré par la Commission Locale de l'Eau, véritable « parlement de l'eau » local qui comprenait, en 2012, 57 membres issus de 3 collèges (58 suite à l'arrêté portant modification de la CLE du 28 décembre 2012).

La mesure 4.4 du SAGE prévoit l'élaboration d'un tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des mesures du SAGE.

Mesure 4.4 : *Le tableau de bord constitue l'outil privilégié de suivi du SAGE. Il est demandé au SYMBO, dès la mise en place de la structure d'animation et de suivi, d'établir et de gérer son propre tableau de bord. Il évalue les résultats obtenus par rapport aux objectifs du SAGE, les moyens mis en place par rapport à ceux suggérés par le SAGE et le mode de fonctionnement de la CLE et du SYMBO.*

De surcroît, l'élaboration du tableau de bord était rendue prioritaire compte-tenu de l'avis rendu par l'autorité environnementale sur le projet de SAGE Boutonne en décembre 2007 et qui demandait « la prise en compte dans le tableau de bord prévu, d'échéanciers notamment à l'horizon 2015, permettant d'apprécier la faisabilité des objectifs que se fixe la CLE, vis-à-vis de la directive cadre sur l'eau. »

1.2) Rappel des principaux enjeux du bassin de la Boutonne

Les assèchements des cours d'eau, la dégradation de la qualité des eaux souterraines et superficielles, l'appauvrissement des milieux aquatiques ou les risques d'inondations sont autant de maux qui touchent le bassin de la Boutonne et qui ont conduit à travailler ensemble pour l'élaboration d'un SAGE.

Les études menées ont permis de définir 6 enjeux prioritaires sur le bassin de la Boutonne :

- Restaurer les débits d'étiage sur la Boutonne et ses affluents ;
- Préserver la qualité des nappes captives pour l'alimentation en eau potable ;
- Se concentrer sur la répartition des efforts de réduction des pollutions d'origines domestiques, agricoles et industrielles ;
- Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques ;
- Accompagner la régulation des écoulements en situation normale, de crue et d'étiage ;
- Limiter les risques d'inondations sur la Boutonne amont et moyenne.

Le SAGE de la Boutonne prévoit donc des mesures de gestion qui devront permettre de remplir ces objectifs.

1.3) Compatibilité avec les textes en vigueur

Le SAGE de la Boutonne est une déclinaison opérationnelle du SDAGE Adour Garonne pour répondre aux besoins de la Directive Cadre sur l'Eau qui fixe les objectifs de « bon état » des ressources en eau à l'horizon 2015.

Le SAGE a été élaboré en s'appuyant sur le SDAGE Adour Garonne de 1996. Les principales priorités étaient les suivantes : (*source : Agence de l'eau Adour Garonne*) :

- Focaliser l'effort de dépollution sur des programmes prioritaires : directives européennes (rejets urbains, nitrates), points noirs de pollution domestique et industrielle, zones de baignade ;
- Restaurer les débits en période de sécheresse ;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables du bassin (zones vertes), ouvrir les cours d'eau aux grands poissons migrateurs (axes bleus) ;
- Remettre et maintenir les rivières en bon état de fonctionner ;
- Sauvegarder la qualité des eaux souterraines destinées à l'alimentation en eau potable ;
- Délimiter et faire connaître largement les zones soumises au risque d'inondation ;
- Instaurer la gestion équilibrée par bassin versant.

Les textes réglementaires imposent que le SAGE de la Boutonne et son tableau de bord soient compatibles avec le SDAGE Adour-Garonne. Ainsi, les principaux objectifs identifiés sur la Boutonne sont des transcriptions locales des enjeux recensés dans le SDAGE. Il est à noter que le SAGE Boutonne et son tableau de bord doivent être révisés pour être rendus compatibles avec le SDAGE Adour-Garonne.

Par ailleurs, dans le cadre de la révision du SDAGE 2010-2015, la commission territoriale Charente a participé à l'élaboration du programme de mesure. Il convient de veiller à ce que ce document soit pris en compte dans le SAGE Boutonne et son tableau de bord.

1.4) Méthodologie de l'élaboration du tableau de bord

Les objectifs de ce tableau de bord sont multiples. Dans un premier temps, il doit permettre de suivre la mise en œuvre des mesures préconisées dans le SAGE et d'apprécier leur efficacité sur le terrain. Ainsi, le tableau de bord doit être considéré comme un outil de pilotage qui permettra de réorienter en cas de besoin certaines actions du SAGE. Ensuite, ce tableau de bord est un outil de communication vers les collectivités et le public pour montrer les actions menées concrètement. Enfin, il peut servir de fondement pour la création d'une base de données propre au bassin de la Boutonne. Il est ainsi l'occasion de créer un référentiel commun, partagé par tous les acteurs du bassin, en lien avec les outils développés par les autres partenaires, notamment le SIE Adour Garonne.

Les principales étapes pour l'élaboration du tableau de bord ont été les suivantes :

- Choix des mesures à suivre et définition des indicateurs et des variables qui doivent être représentatifs de la situation ;
- Identification des producteurs de données. Cette étape consiste à déterminer un organisme attitré pour chaque donnée à recueillir ;
- Mise en place du flux de données ;
- Pour chaque indicateur, il conviendra de définir un état de référence et des objectifs à court, moyen et long termes ;
- Elaboration des outils graphiques de représentation des indicateurs (tableau, graphe, carte...). Cette étape permet de choisir pour chaque indicateur la forme de représentation la plus adaptée et la plus lisible ;

- Mise en forme du tableau de bord ;
- Réactualisation annuelle (ou interannuelle) des données.

Les indicateurs des plans et programmes en cours sur le bassin seront également ajoutés au présent tableau de bord au fur et à mesure de leurs élaborations (programme Re-Sources, PAZV, Natura 2000, suivi des programmes de travaux des syndicats de rivière...)

1.5) La forme actuelle du tableau de bord

En 2009, l'agence de l'eau Adour Garonne a réalisé un cahier des charges pour l'élaboration des tableaux de bord des SAGE afin d'homogénéiser ces outils de pilotage et de donner un cadre de travail aux CLE.

Ce cahier des charges propose de diviser les tableaux de bord en 4 chapitres distincts :

- Objectifs des masses d'eau du SAGE ;
- Suivi annuel de la gouvernance ;
- Suivi annuel des mesures du SAGE (dispositions du PAGD [Plan d'Aménagement et de Gestion Durable : actuel SAGE] et règles du règlement) ;
- Suivi de l'état des masses d'eau et des milieux aquatiques.

Cette structure générale a ainsi été reprise pour élaborer les tableaux de bord 2009, 2010 et 2011. Afin d'équilibrer au mieux la structure de ce tableau de bord du SAGE Boutonne, il a été choisi de fusionner les chapitres 1 et 4 du cahier des charges Adour Garonne. Par ailleurs, le règlement du SAGE n'étant pas encore rédigé, les indicateurs retranscrits dans le tableau de bord ne concernent que le suivi des mesures du PAGD en 2011.

1.6) Le suivi des mesures du PAGD

Le tableau de bord du SAGE de la Boutonne a pour but de retranscrire l'ensemble des actions menées sur le terrain et leurs impacts sur l'état des milieux. Il est important de rappeler que l'objectif majeur du SAGE est l'atteinte du bon état de l'ensemble des masses d'eau à différents horizons (2015, 2021 ou 2027 selon les masses d'eau, cf. dérogations demandées via le SDAGE Adour Garonne).

Vingt deux indicateurs avaient été renseignés la première année (2008) pour suivre cette évolution.

L'agencement de ces indicateurs a été modifié dans les tableaux de bord suivants, dans lesquels il s'agit de suivre directement les mesures du PAGD. En effet, le tableau de bord 2008 mettait les indicateurs au premier plan et le lien avec les mesures du SAGE n'était réalisé que dans un second temps. Tandis que les tableaux de bord 2009, 2010, 2011 et 2012 proposent d'identifier dans un premier temps des mesures prioritaires du SAGE à suivre, et dans un second temps de renseigner des indicateurs pour étudier leur mise en œuvre et leur efficacité.

Les efforts consentis par les acteurs sont mis en parallèle des résultats obtenus sur le milieu et les éventuels écarts permettront de recentrer les mesures de gestion de la ressource dans une optique d'amélioration de l'efficacité.

1.7) Les axes de progrès pour les années futures

Le bassin de la Boutonne étant interdépartemental, la récolte des données a dû être menée auprès de nombreuses structures dont les modalités de gestion peuvent différer. Ainsi, certaines informations disponibles en Charente-Maritime ne le sont pas en Deux-Sèvres et vice-versa. Ce travail de compilation et de synthèse a été particulièrement complexe. Pour certains indicateurs, il n'a pas été possible d'obtenir de données homogènes à l'échelle du bassin. Il conviendra donc au fil des ans d'enrichir ce travail de collecte d'informations et d'harmoniser les flux de données.

Par ailleurs, les informations disponibles sont parfois compilées à l'échelle communale. Aussi, il existe une petite marge d'incertitude pour certains indicateurs pour lesquels seules les données des communes dont les territoires sont couverts à plus de 50% par le SAGE ont été incluses au présent tableau de bord.

Enfin, la forme du tableau de bord ayant particulièrement évolué depuis 2008, il conviendra de procéder à une amélioration de la lisibilité de certains indicateurs pour l'édition 2013 du tableau de bord. Il s'agira également de prendre en compte la révision du SAGE et les changements intervenus dans la nouvelle version du document.

En outre, il sera nécessaire d'intégrer la déclinaison locale du PDM dans les futurs tableaux de bord.

Enfin, le travail de mise en compatibilité avec le SDAGE et la rédaction du règlement du SAGE - dans le cadre de sa révision - seront des étapes qu'il conviendra de faire ressortir dans ce document.

II] Les objectifs des masses d'eau du SAGE

2.1) L'état des masses d'eau et les objectifs de qualité

La Directive Cadre européenne sur l'Eau impose plusieurs objectifs en termes de qualité des masses d'eau. D'une part, elle impose leur non dégradation et d'autre part, elle fixe un objectif de bon état de toutes les masses d'eau à l'horizon 2015. Des dérogations peuvent être envisagées pour ce dernier objectif mais leur demande doit être justifiée par des raisons techniques, économiques ou naturelles.

Le Comité de bassin a travaillé lors de la révision du SDAGE sur les objectifs à fixer par masse d'eau. Sur la Boutonne, ces objectifs sont retranscrits dans le tableau ci-dessous. Ce dernier est divisé en 4 parties :

- Les parties **Etat des lieux 2008, 2009 et 2010** correspondent à l'état des masses d'eau entre 2008 et 2010. Ces parties ne pourront pas être renseignées chaque année pour toutes les masses d'eau puisque des stations de mesure ne sont pas encore fonctionnelles partout. Par exemple, certaines très petites masses d'eau ne seront pas suivies annuellement. Par ailleurs, les données étant synthétisées par différents opérateurs avant diffusion, elles ne seront pas toujours disponibles dans le temps imparti pour la rédaction du tableau de bord. Elles seront intégrées au fur et à mesure de leurs publications.
- La partie **Etat des lieux 2006 et indices de confiance** présente l'état de chaque masse d'eau en 2006 (bon, moyen, médiocre, mauvais ou non classé) pour deux classes de paramètres (état écologique et état chimique). Les indices de confiance (de 1 à 3) montrent la fiabilité de la donnée. Par exemple, un bon état chimique calculé uniquement sur la base d'une simulation informatique ne pourra pas être considéré comme un résultat aussi fiable que celui obtenu sur une autre masse d'eau après des analyses. L'indice de confiance sera donc de 1 (faible).
- La partie **Pressions et évolutions** présente les origines des pressions sur chaque masse d'eau. Les pressions agricoles, domestiques, industrielles... seront évaluées (fortes, moyennes, faibles ou inconnues). La tendance d'évolution observée est transcrite pour chaque type de pression (stable, en baisse ou en hausse).
- La partie **Objectifs d'état des masses d'eau** transcrit les objectifs fixés dans le SDAGE Adour Garonne concernant l'échéance prévue pour l'atteinte du bon état pour chaque masse d'eau. Des objectifs moins stricts ont également été retenus pour certaines masses d'eau, considérant que l'atteinte du bon état à quelque échéance ne serait pas techniquement et économiquement envisageable (conclusion de l'étude sur les coûts disproportionnés menée par l'Agence de l'eau en 2009).

Codes couleurs des tableaux ci-dessous :

Etat des lieux et indices de confiance	Pressions
Bon	Faible
Moyen	Moyenne
Médiocre	Forte
Mauvais	Inconnue
Non classé	
1 : indice de confiance faible	
2 : indice de confiance moyen	
3 : indice de confiance fort	

La représentation géographique de ces objectifs de qualité des masses d'eau superficielles, des pressions et des principaux paramètres déclassants a été réalisée par l'Agence de l'eau Adour Garonne. Les cartes sont jointes en annexe I du présent tableau de bord.

a) Objectifs des masses d'eau superficielles

Les états annuels des masses d'eau devront être renseignés selon les mêmes critères pour chaque année illustrée.

Masses d'eau	La Berlande (R475)	La Béronne (R3)	La Boutonne jusqu'à la Belle (R464)	La Boutonne entre la Belle et la Nie (R22)	La Boutonne de la Nie à la Charente (R682)	La Nie (R334)	La Trézence (R20)
Etat 2012							
Ecologique							
Chimique							
Etat 2011							
Ecologique							
Chimique							
Etat 2010 *							
Ecologique							
Chimique							
Etat 2009							
Ecologique							
Chimique							
Etat 2008							
Ecologique							
Chimique							
Etat des lieux 2006 et indices de confiance							
Ecologique	2	1	3	3	2	1	1
Chimique			1	1	1		
Pressions et évolutions							
Agricole	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable
Domestique	Baisse	Baisse	Baisse	Baisse	Baisse	Baisse	Baisse
Industrielle	Baisse	Stable	Stable	Stable	?	Stable	?
Ressource	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable
Morphologie	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable
Agricole nitrates	Hausse	Hausse	Hausse	Stable	Stable	Stable	Stable
Agricole pesticides	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable
Autres micro-polluants	Baisse	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable
Objectifs d'état des masses d'eau							
Objectif global	Moins strict	Moins strict	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021
Objectif écologique	Moins strict	Moins strict	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021
Objectif chimique	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021

* Suite à un recours juridique porté à l'encontre du marché « prélèvements et analyses » de l'Agence de l'eau en décembre 2009, les prélèvements et analyses physico-chimiques de l'année 2010 sont partiels et ne couvrent que la période septembre-décembre. L'évaluation de l'état écologique pour l'année 2010 ne reflète donc que très partiellement la qualité réelle des rivières.

b) Objectifs des très petites masses d'eau superficielles

Code ME	Nom ME	Etat des lieux 2006	Objectif de 2015	Objectif 2021
R20_2	Le Sureau	* Etat écologique médiocre * Etat chimique non classé	Bon état chimique	Bon état global
R20_3	Bief du moulin	* Etat écologique moyen * Etat chimique non classé	Bon état chimique	Bon état global
R20_4	La Soie	* Etat écologique moyen * Etat chimique non classé	Bon état chimique	Bon état global
R22_1	La Belle	* Etat écologique mauvais * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R22_2	La Bellesebonne	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R22_3	Fossé de la grande planche	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_4	Le Vau	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_5	Le Roi	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_6	La Saudrenne	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_7	La Brédoire	* Etat écologique médiocre * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_8	Le Pouzat	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_9	Le Padôme	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_10	La Bondoire	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R334_1	La Guillotière	* Etat écologique moyen * Etat chimique non classé	Bon état global	
R464_1	Le Dauphin	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R475_1	Les Coudrières	* Etat écologique bon * Etat chimique non classé	Bon état global	
R475_2	La Légère	* Etat écologique mauvais * Etat chimique mauvais	Moins strict	Moins strict pour N, P, IBD, IBG Bon état chimique
R682_1	Le Loubat	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R682_2	Toponyme inconnu R6141070	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R682_3	Toponyme inconnu R6141120	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R682_4	Ruisseau de l'Aubrée	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R682_5	Ruisseau de la Chassieuse	* Etat écologique médiocre * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R682_6	Le Pépin	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R682_7	Ruisseau de la Ragoterie	* Etat écologique médiocre * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global

c) Objectifs des masses d'eau souterraines

Les états annuels des masses d'eau devront être renseignés selon les mêmes critères pour chaque année illustrée.

Masses d'eau	Calcaires du Jurassique supérieur du BV Boutonne secteur hydro R6 (5015)	Calcaires du jurassique moyen du BV de la Boutonne secteur hydro R6 (5042)
Etat de la masse d'eau (Données 2007-2008-2009)		
Quantitatif	Mauvais	Mauvais
Chimique	Mauvais	Mauvais
Etat des lieux 2007 / indices de confiance / paramètres déclassants		
Quantitatif	3	3
Chimique	Paramètres déclassants : nitrates et pesticides	Paramètre déclassant : nitrates
Pressions		
Qualité : Occupation des sols		
Qualité : Elevage		
Qualité : Non agricole		
Quantité : agriculture		
Quantité : industrie		
Quantité : AEP		
Objectifs d'état des masses d'eau		
Objectif global	Bon état 2027	Bon état 2027
Objectif quantitatif	Bon état 2015	Bon état 2015
Objectif chimique	Bon état 2027	Bon état 2027

2.2) Les classements du SDAGE

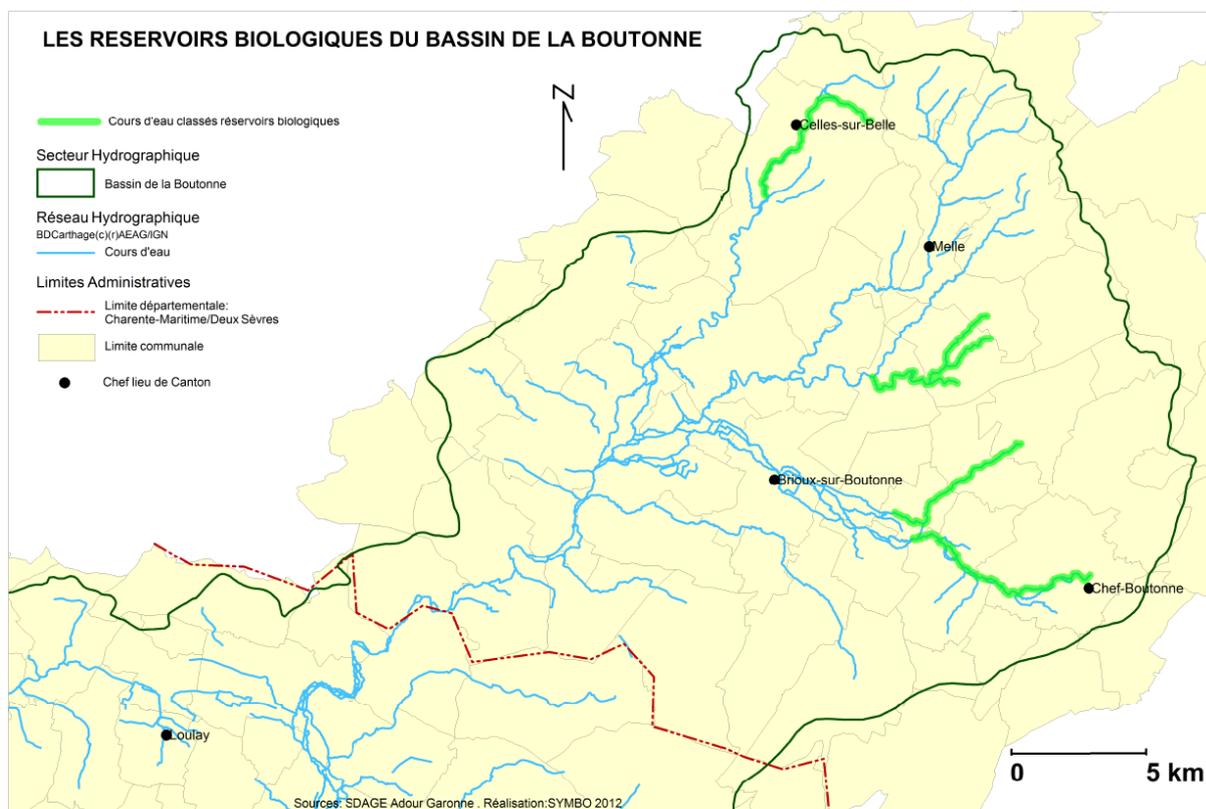
a) Les réservoirs biologiques

Le SDAGE Adour Garonne définit un certain nombre de portions de cours d'eau en réservoirs biologiques. La définition du SDAGE les présente comme des « cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux au sens du 1° du I de l'article L. 214-17 qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplancton, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique d'invertébrés ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant. »

Les réservoirs biologiques identifiés sur le bassin de la Boutonne sont uniquement situés sur la partie deux-sévrienne du territoire (cf. carte ci-dessous).

Ils concernent :

- la Boutonne, à l'amont du lieu-dit les Devants ;
- la Somptueuse à l'amont du pont de la D740 ;
- Bassin versant de la Berlande, à l'amont de la confluence avec la Légère (exclu) ;
- la Belle à l'amont du pont de Follet.



Les réservoirs biologiques du bassin de la Boutonne

Source : SDAGE Adour Garonne, réalisation : SYMBO

b) Les cours d'eau en très bon état

Le SDAGE n'a identifié aucun cours d'eau en très bon état sur le bassin de la Boutonne.

c) Les axes grands migrateurs amphihalins

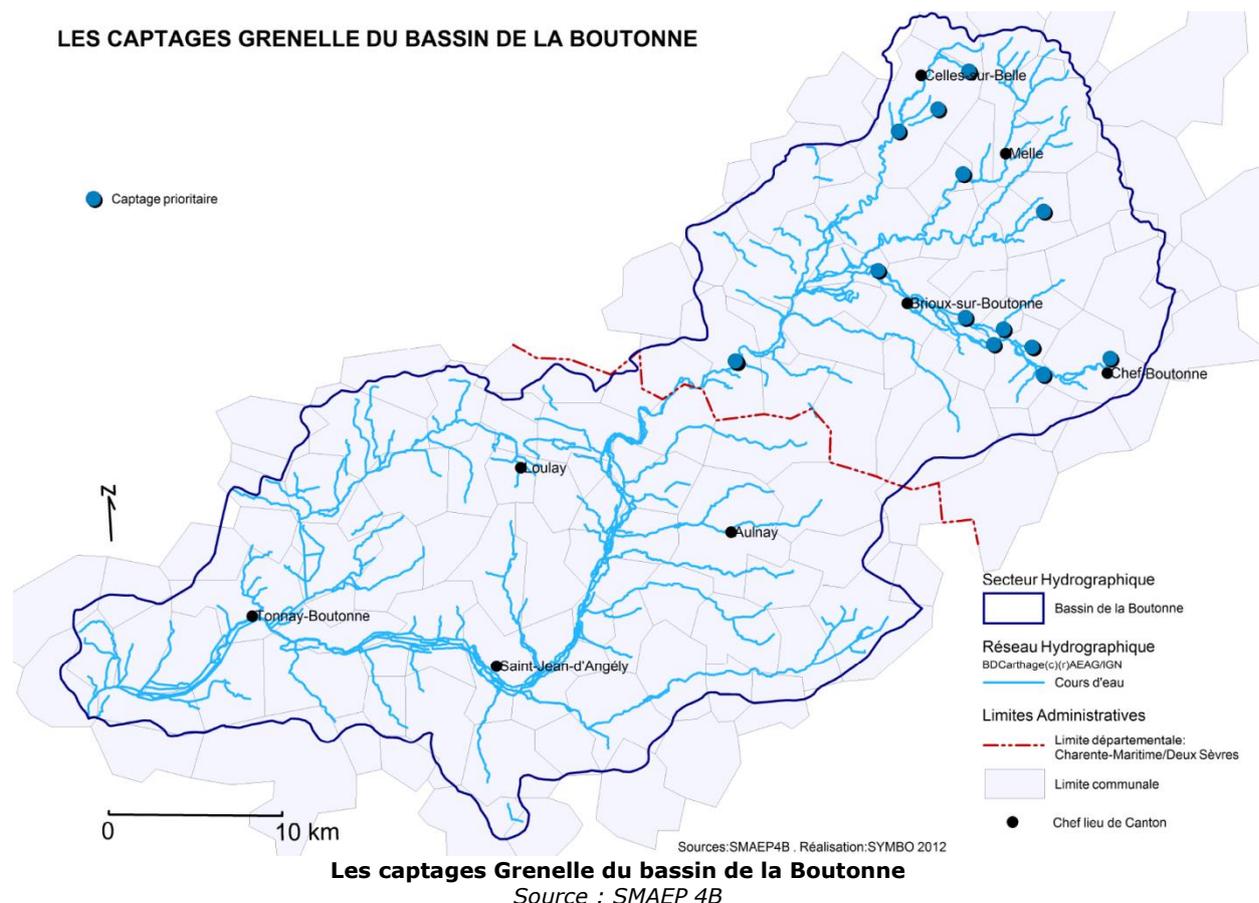
Le SDAGE a identifié la Boutonne et la Trézence sur tout leur cours comme des axes migrateurs.



Les axes à grands migrateurs amphihalins du bassin de la Boutonne

Source : SDAGE Adour Garonne, réalisation : SYMBO

d) Les captages Grenelle



Les captages Grenelle sont au nombre de 16 sur le bassin de la Boutonne. Ils sont tous situés en Deux-Sèvres. 12 sont gérés par le Syndicat Mixte 4B, 3 par la commune de Celles sur Belle et 1 par le SERTAD. Les 12 captages gérés par le syndicat 4B sont inclus dans un programme Re-Resources qui a débuté en 2009.

e) Les zones sensibles, zones vulnérables, zone de répartition des eaux (définitions tirées du glossaire de l'Agence de l'eau Adour Garonne)

L'ensemble du bassin de la Boutonne est classé en zone vulnérable. Ces zones sont considérées vulnérables à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que de l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrate des eaux et de leur zone d'alimentation.

Ces zones concernent :

- 1) les eaux atteintes par la pollution : eaux souterraines et eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est supérieure à 50 mg/l ; eaux des estuaires, eaux côtières et marines et eaux douces superficielles qui ont subi une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote ;
- 2) les eaux menacées par la pollution : eaux souterraines et eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est comprise entre 40 et 50 mg/l et montre une tendance à la hausse ; eaux des estuaires, eaux côtières et marines et eaux douces superficielles dont les principales caractéristiques montrent une tendance à une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote. Le Préfet

coordonnateur de bassin, après avis du Comité de Bassin, arrête la délimitation des zones vulnérables qui fait ensuite l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans.

L'ensemble du bassin de la Boutonne est classé en zone sensible. Ces zones correspondent à des bassins versants dont des masses d'eau sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Les cartes des zones sensibles ont été arrêtées par le ministère chargé de l'environnement et sont actualisées au moins tous les 4 ans dans les conditions prévues pour leur élaboration.

L'ensemble du bassin de la Boutonne est classé en zone de répartition des eaux (ZRE), c'est-à-dire qu'une insuffisance des ressources, autre qu'exceptionnelle, est constatée par rapport aux besoins. Ces zones sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Les seuils d'autorisation et de déclaration du décret nomenclature y sont plus contraignants.

III] Suivi annuel de la gouvernance

3.1) Synthèse de l'activité de la CLE en 2012

Le SAGE Boutonne a été validé le 29 décembre 2008. 2012 a donc été la quatrième année de mise en œuvre du SAGE. A noter qu'elle a été marquée par la poursuite de la révision du SAGE - entamée en 2011 - et l'installation de la Commission Locale de l'Eau renouvelée fin 2011.

Les principaux dossiers suivis en 2012 sont ceux concernant la gestion quantitative, la révision du SAGE ainsi que l'élaboration du tableau de bord du SAGE.

Concernant la **gestion quantitative**, la CLE a maintenu son attention sur les questions liées à la définition et aux modalités d'atteinte des **volumes prélevables**, dans la perspective de résorber le déficit quantitatif et d'atteindre l'équilibre entre besoins et ressources en eau disponibles. Ainsi, la cellule d'animation du SAGE a suivi attentivement les travaux visant à mettre en place les différents outils permettant d'adapter les prélèvements à la ressource disponible. On peut noter entre autres le suivi des dossiers relatifs aux **réserves de substitution** : comité quantitatif des retenues de substitution (17), projet de réserves de l'ASA Boutonne (17), réserves deux-sévriennes gérées par la CAEDS (79), mise en place d'une maîtrise d'ouvrage publique départementale pour la création et la gestion des retenues de substitution en Charente-Maritime par le Conseil général (17).

En outre, et comme chaque année, la cellule d'animation du SAGE a assuré le suivi du **réseau d'échelles limnimétriques** sur le bassin de la Boutonne. Parallèlement à cela, une attention particulière a été portée sur la **station hydrométrique de Saint-Jean-d'Angély** : suite à sa mise en place en 2011, des problèmes sont régulièrement constatés (difficultés de tarage, problèmes matériels, etc.) ce qui retarde d'autant la constitution d'un historique suffisant pour permettre à terme d'affiner la gestion conjoncturelle sur le bassin.

La révision du **PGE Charente** (Plan de Gestion des Etiages) ayant été actée en 2010, la cellule d'animation du SAGE a également participé aux travaux menés dans le cadre de cette révision.

Enfin, la période estivale est régulièrement suivie par la CLE chaque année. Après une faible recharge des nappes durant l'hiver 2011-2012, et un printemps pluvieux excédentaire en termes de précipitations qui a permis de rétablir quelque peu la situation, l'ensemble du bassin a été touché par un étiage prononcé en 2012, en particulier du mois d'août au mois d'octobre.

La cellule d'animation du SAGE s'est également attachée à la finalisation du tableau de bord 2010 et à la réalisation du tableau de bord 2011 du SAGE. Le **tableau de bord du SAGE** est un outil de pilotage qui permet de suivre l'efficacité des actions mises en œuvre sur le bassin. Le tableau de bord 2008 constitue un « état zéro » des différents indicateurs dont l'évolution pourra être suivie grâce à l'élaboration des tableaux de bord suivants.

L'entrée en **révision du SAGE** a été actée par la CLE lors de la séance plénière du 16 septembre 2010.

Face à l'échec des consultations lancées en 2011 pour réaliser une étude globale à l'échelle du bassin Boutonne en vue de servir de support à la révision du SAGE, il a été décidé de procéder à une révision du SAGE « en interne », menée par la structure porteuse du SAGE en lien constant avec les différents partenaires techniques et institutionnels.

Dans ce cadre, la cellule d'animation du SAGE a réalisé en 2012 la première étape de cette révision du SAGE qui consiste en la révision de l'état initial. Ce document permet de donner un aperçu le plus complet et le plus représentatif possible du bassin versant et des enjeux liés à l'eau. La fin de l'année 2012 a été marquée par le passage à la phase de révision du diagnostic.

De plus, un groupe de travail « zones humides » a été mis en place afin de définir une démarche adaptée pour l'amélioration de la connaissance relative à ces milieux sur le bassin versant. Il s'agit notamment d'identifier précisément les secteurs concernés en vue de préserver leurs fonctionnalités, particulièrement importantes dans le cadre de la gestion intégrée de la ressource en eau.

Parallèlement à ces dossiers transversaux, la cellule d'animation du SAGE a suivi les **démarches et initiatives locales**. Elle était présente auprès des maîtres d'ouvrage porteurs des démarches comme le programme Re-Sources, l'étude hydromorphologique sur la Boutonne moyenne ou encore le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Charente et Estuaire (EPTB Charente). Une veille réglementaire et une revue de presse ont également été réalisées afin de rester au plus près des préoccupations locales. La CLE a été représentée auprès des partenaires habituels de la gestion de l'eau (partenaires institutionnels, techniques, financiers...)

Des actions de communication ont par ailleurs été menées en 2012 afin de sensibiliser les publics à la bonne gestion de l'eau.

Dans le cadre de l'**animation du réseau d'échelles limnimétriques** sur le bassin versant, une réunion a été organisée en mars 2012 afin de présenter les résultats et analyses du suivi pour l'année 2011. Cette réunion a été l'occasion de remercier l'ensemble des releveurs pour leur coopération. Les partenaires techniques et financiers ainsi que les acteurs locaux étaient également conviés.

Le **site Internet du SAGE Boutonne**, en ligne depuis le mois d'août 2010 à l'adresse www.sageboutonne.fr, a changé de forme en 2012 afin d'être plus fonctionnel. Il permet de diffuser des données sur l'ensemble des thèmes liés à l'eau, de mettre à disposition la documentation liée au SAGE Boutonne (documents du SAGE, comptes-rendus et travaux de la CLE, etc.). Un accès réservé aux membres de la CLE a été créé afin de mettre à leur disposition les différents documents de travail.

En 2012 la CLE s'est réunie à 6 reprises (deux fois en séance plénière, une fois en bureau et trois fois en commissions thématiques). Ces réunions ont été l'occasion de nombreux échanges et débats pour faire avancer la gestion de l'eau sur le bassin. En outre, un groupe de travail s'est réuni par deux fois sur la thématique des zones humides.

D'un point de vue technique, l'animation de ces travaux a nécessité le travail à temps plein de deux personnes (un ingénieur et un technicien).

A noter qu'un arrêté préfectoral portant modification de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Boutonne a été publié le 28 décembre 2012 afin d'ajouter un siège pour le représentant des associations syndicales de propriétaires de marais (Boutonne aval) au sein du collège des usagers. Le nombre des membres de la CLE a ainsi été porté à 58.

Les dépenses réalisées pour l'animation du SAGE en 2012 se sont élevées à environ 90 000 €, financées de la manière suivante :

- 50% de subvention de l'Agence de l'eau ;
- 20% de subvention du Conseil régional Poitou-Charentes ;
- 30% d'autofinancement du SYMBO (il faut noter que les Conseils généraux de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres participent directement à travers le budget du SYMBO).

Le rapport d'activités complet de la CLE est joint en annexe II.

3.2) La participation des membres de la CLE et des acteurs associés à la vie du SAGE

En 2012, la CLE s'est réunie à 6 reprises dans le cadre de ses différentes instances.

Lors des trois réunions des commissions thématiques (Aménagement et gestion des milieux – Préservation de la ressource en eau) le nombre moyen de participants était de 30 personnes.

La réunion du bureau de la CLE a vu la participation de 8 membres sur un total de 27.

Enfin, 44 puis 27 membres de la CLE ont participé (ou étaient représentés) aux deux séances plénières organisées en 2012 :

Séance plénière de la CLE	Nb de représentants du collège des élus	Nb de représentants du collège des usagers	Nb de représentants du collège des représentants de l'Administration	Nb de membres de la CLE représentés
23/02/2012	26/29	11/17	7/11	44/57
11/10/2012	15/29	8/17	4/11	27/57

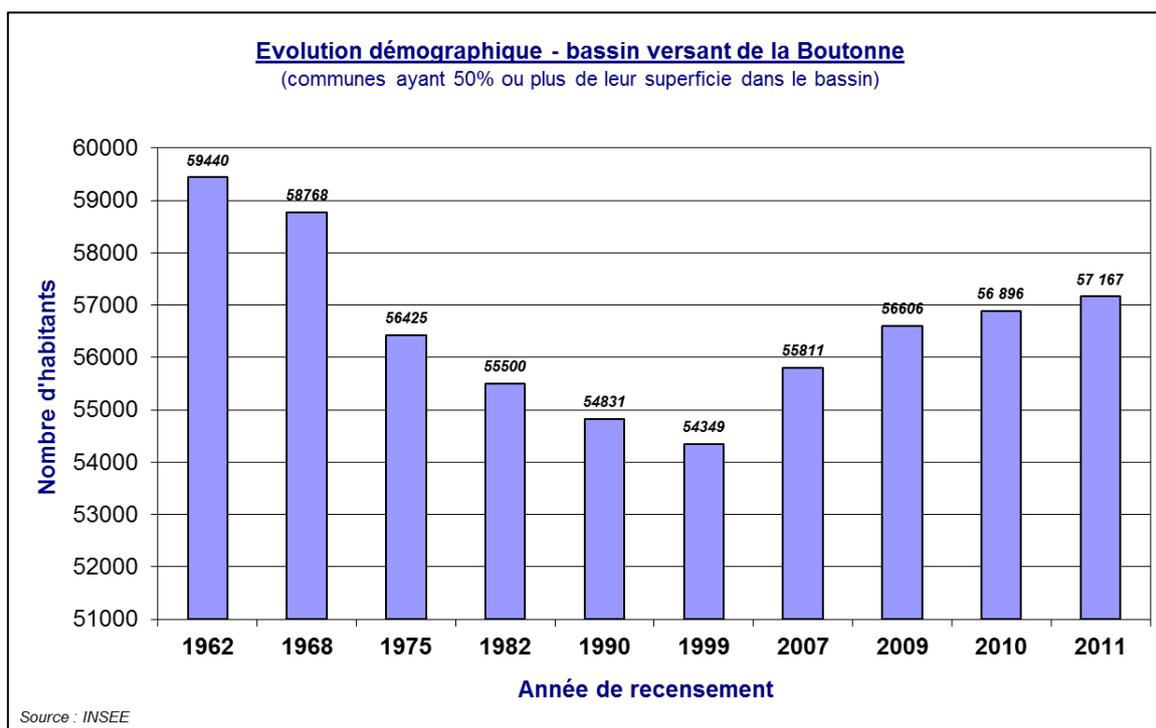
IV] Suivi annuel des mesures du SAGE

4.1) Les indicateurs conjoncturels à l'échelle du bassin

Ces indicateurs présentent les grandes statistiques calculées à l'échelle communale. Les données sont issues de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et du RGA (Recensement Général Agricole). Ces informations indiquent l'évolution globale des communes du territoire et donnent des indications sur les mutations qui s'opèrent. L'échelle de temps de cet indicateur s'adapte aux fréquences des recensements considérés. Il ne sera donc pas modifié chaque année.

a) Evolution de la population sur le bassin de la Boutonne depuis 1962

(données INSEE)

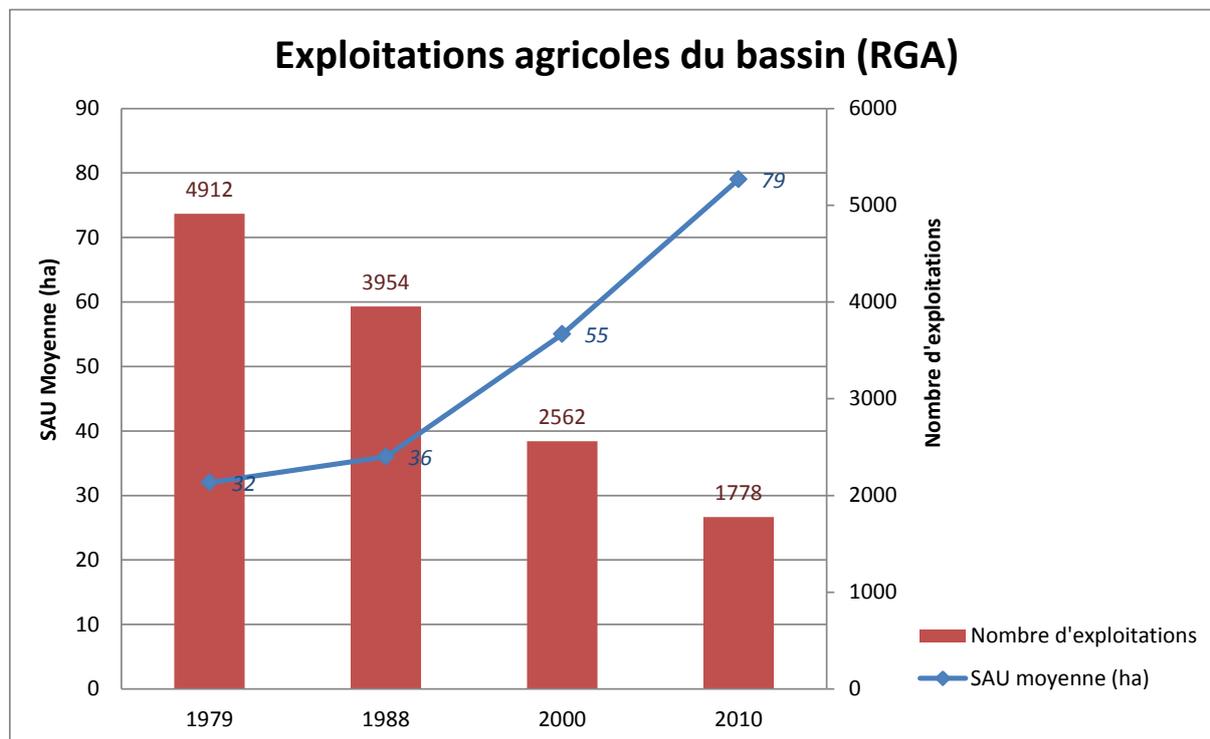


Commentaire :

Les chiffres présentés ci-dessus représentent l'évolution des populations des communes dont la superficie est comprise à plus de 50% dans le bassin hydrographique de la Boutonne. Sur cette base, le bassin comptait 57 167 habitants en 2011, soit 2 818 de plus qu'en 1999 (+5,2%).

2) Evolution des exploitations agricoles sur le bassin de la Boutonne entre 1979 et 2010

(Données RGA - Agreste)



La Superficie Agricole Utilisée (SAU) par les exploitations agricoles était de 140 546 ha en 2010.

Commentaire :

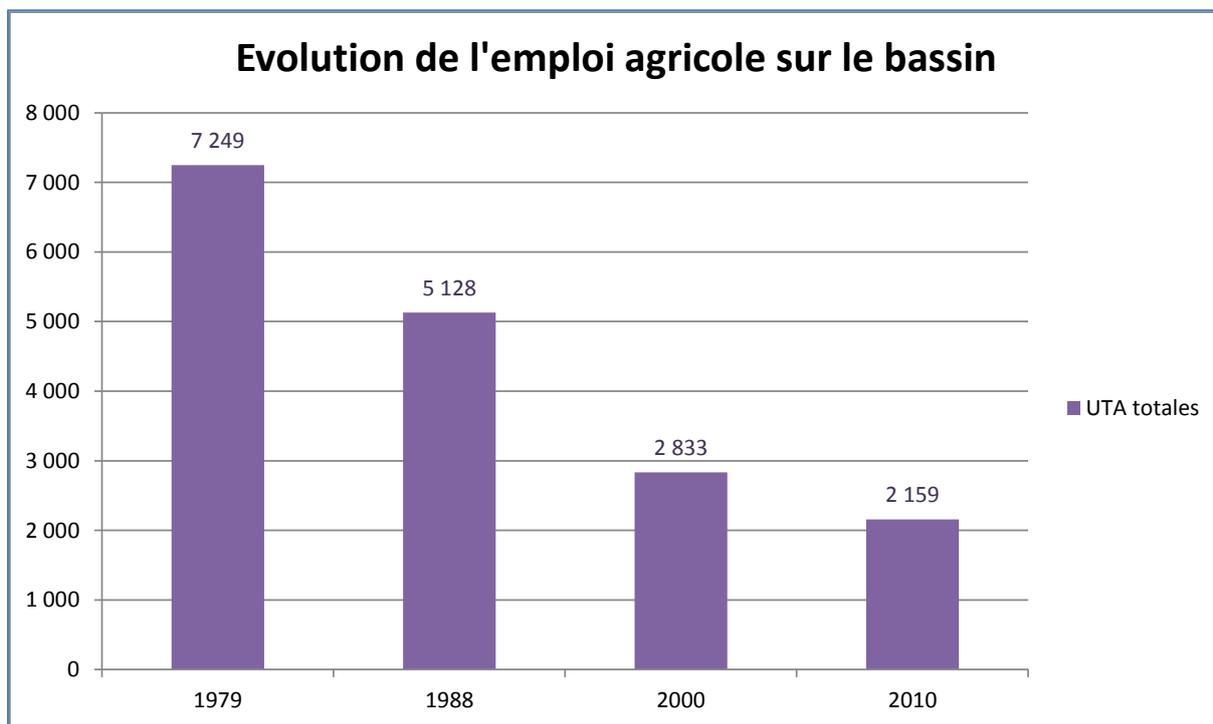
Les chiffres présentés correspondent aux données recensées sur l'ensemble des communes du bassin de la Boutonne, qu'elles soient entièrement comprises dans le bassin hydrographique ou uniquement en partie.

Ces chiffres montrent l'évolution des exploitations professionnelles sur le bassin. En 2010, on comptait 1778 exploitations (toutes exploitations confondues) sur les communes du bassin, pour une SAU moyenne de 79 ha par exploitation.

Ces résultats montrent ainsi une diminution du nombre d'exploitations avec une augmentation de la SAU moyenne. Cette tendance semble refléter une tendance nationale avec l'agrandissement moyen des exploitations agricoles professionnelles.

d) Evolution de l'emploi agricole sur le bassin de la Boutonne entre 1979 et 2010

(Données RGA - Agreste)



Commentaire :

Les chiffres présentés correspondent aux données recensées sur l'ensemble des communes du bassin de la Boutonne, qu'elles soient entièrement comprises dans le bassin hydrographique ou uniquement en partie.

Les UTA (Unités de Travail Annuel) totales comptabilisent les emplois familiaux et salariés, ainsi que ceux des entreprises et coopératives de travaux agricoles. En 2010, on comptait 2 159 UTA totales.

Les résultats montrent un déclin de l'emploi agricole en termes d'UTA entre 1979 et 2010.

e) Situation des industries sur le bassin
(Données fournies par la DREAL Poitou-Charentes)

En 2012, on comptait 20 industriels répertoriés à la DREAL de Poitou-Charentes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Ces établissements sont classés au titre de la nomenclature des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

La répartition de ces entreprises par secteur d'activité se fait de la manière suivante :

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises
Agroalimentaire et boisson	3
Bois, papier et carton	4
Industries extractives	1
Déchets et traitements	4
Chimie, parachimie, pétrole	2
Entreposage, transport et commerce	6

Il n'y a pas eu de changement entre 2011 et 2012 concernant cet indicateur.

4.2) Suivi des mesures du PAGD

2) **La gestion quantitative de la ressource**

Référence : 1.1	Intitulé Restaurer des débits d'étiage satisfaisants, atteindre l'équilibre quantitatif et respecter le volume prélevable du bassin
Rappel du contexte <p>Les étiages du bassin de la Boutonne sont particulièrement sévères et le DOE n'a été respecté que six fois depuis 1985 (sans compter les années 1997 et 2000). Par ailleurs, le retour à l'équilibre quantitatif demandé par la réglementation communautaire se traduit dans la circulaire du 30 juin 2008 avec la définition du « volume prélevable ». Le suivi de cette mesure du SAGE sera effectué grâce</p> <ul style="list-style-type: none">- à l'analyse des restrictions d'utilisation d'eau en période d'étiage (indicateur de réponse)- à l'étude de l'évolution des volumes prélevés par usages (indicateur de pression)- à l'observation des dépassements des DOE et DCR chaque année (indicateur d'état).	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>C7 : Restaurer l'équilibre quantitatif E3 : Prendre en compte les volumes maximums prélevables E4 : Gérer les ressources à l'équilibre E20 : Anticiper les situations de crise</p>	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Conn_1_02 : Développer le suivi quantitatif des masses d'eau Prel_2_01 : Adapter les prélèvements aux ressources disponibles</p>	

Indicateur de réponse : Niveaux de restriction en cas de franchissement des seuils :

Zone de gestion	Niveau d'alerte	Débit / niveau piézométrique	Restriction
Boutonne Charente-Maritime	Seuil d'alerte de printemps	2 250 l/s	Interdiction horaire d'irriguer (tous les jours de 9h à 19h sauf le dimanche)
	Seuil de coupure de printemps	800 l/s	Interdiction d'irriguer
	Seuil d'alerte estival	800 l/s	Entre 3% et 16% de réduction du volume restant au 11 juin selon la date de franchissement du seuil
	Seuil d'alerte renforcée estival	600 l/s	Réduction supplémentaire du volume restant au 11 juin selon la date de franchissement du seuil
	Seuil de coupure estival	470 l/s	Interdiction d'irriguer
Boutonne Deux-Sèvres (hors nappe Infra)	Seuil d'alerte de printemps	2250 l/s	30 % de réduction
	Seuil de coupure de printemps	800 l/s	Interdiction d'irriguer
	Seuil d'alerte estival	800 l/s	34% de réduction des volumes hebdomadaires maxima
	Seuil d'alerte renforcée estival	600 l/s	60% de réduction des volumes hebdomadaires maxima + restrictions horaires (11h-19h)
	Seuil de coupure estival	470 l/s	Interdiction d'irriguer
Boutonne Deux-Sèvres (prélèvements dans l'Infratoarcien)	Seuil d'alerte de printemps	- 1500 cm	30 % de réduction des volumes
	Seuil de coupure de printemps	- 1900 cm	Interdiction d'irriguer
	Seuil d'alerte renforcée estival	- 1900 cm	50% de réduction des volumes hebdomadaires maxima
	Seuil de coupure estival	- 2300 cm	Interdiction d'irriguer

Nombre de jours de restriction de l'usage irrigation entre le 11 juin et le 30 septembre 2012

sur la zone superficielle : 44 jours à cause du franchissement du Seuil d'Alerte au Moulin de Châtre

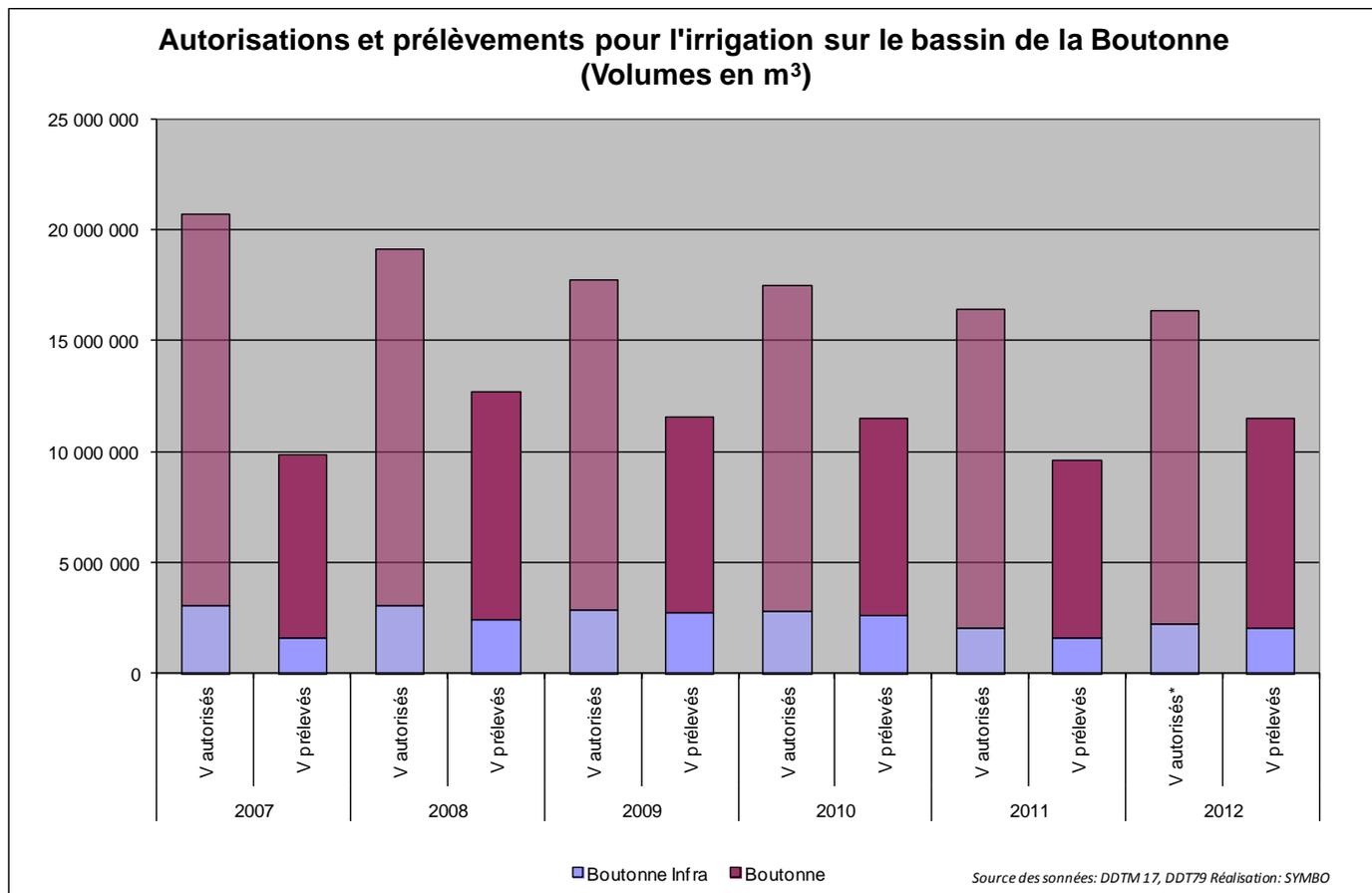
Nombre de jours de restriction de l'usage irrigation entre le 11 juin et le 30 septembre 2012

sur la zone de l'Infra-Toarcien : Aucun, le Seuil d'Alerte au forage des Outres 2 n'a pas été franchi.

Indicateur de pression : Les volumes prélevés sur le bassin

- **Les volumes autorisés et prélevés pour l'irrigation (en m³)**

(source : DDTM 17 et DDT 79)



Années	2007		2008		2009		2010	
	Avant mi-juin	Après mi-juin						
Rivières	240 470	1 072 370	22 950	1 650 950	203 760	1 178 360	242 324	1 144 322
Nappes supra	1 460 470	5 463 980	93 570	8 531 250	798 000	6 645 890	1 318 313	6 214 806
Nappe Infra	178 440	1 428 880	41 800	2 349 410	229 250	2 513 300	253 988	2 327 191
Années	2011		2012					
Prélèvements	Avant mi-juin	Après mi-juin	Avant mi-juin	Après mi-juin				
Rivières	565 375	618 976	90 487	1 338 712				
Nappes supra	3 288 672	3 424 214	835 420	7 201 145				
Nappe Infra	592 265	987 431	29 176	2 004 987				

Les volumes autorisés pour l'irrigation diminuent chaque année. Les préfectures des deux départements ont mis en place une réduction progressive de ces autorisations dans le but de revenir à l'équilibre quantitatif (c'est-à-dire volumes autorisés = volumes prélevables).

La mesure 1.9 du SAGE demande qu'aucun nouveau prélèvement ne soit autorisé tant que le DOE ne sera pas durablement respecté au Moulin de Châtre.

Il faut noter qu'une autorisation ne vaut pas toujours consommation puisque certains irrigants renvoient des index de consommation nuls. Par ailleurs, des différences du nombre d'autorisations peuvent s'expliquer par le partage des terres irriguées d'une exploitation dont l'exploitant part à la retraite. Ces terres sont alors partagées entre 2 ou 3 irrigants et les quotas suivent. Les volumes sont divisés au prorata des terres si un des preneurs n'est pas irrigant, le quota dont il aurait pu bénéficier revient alors à l'environnement.

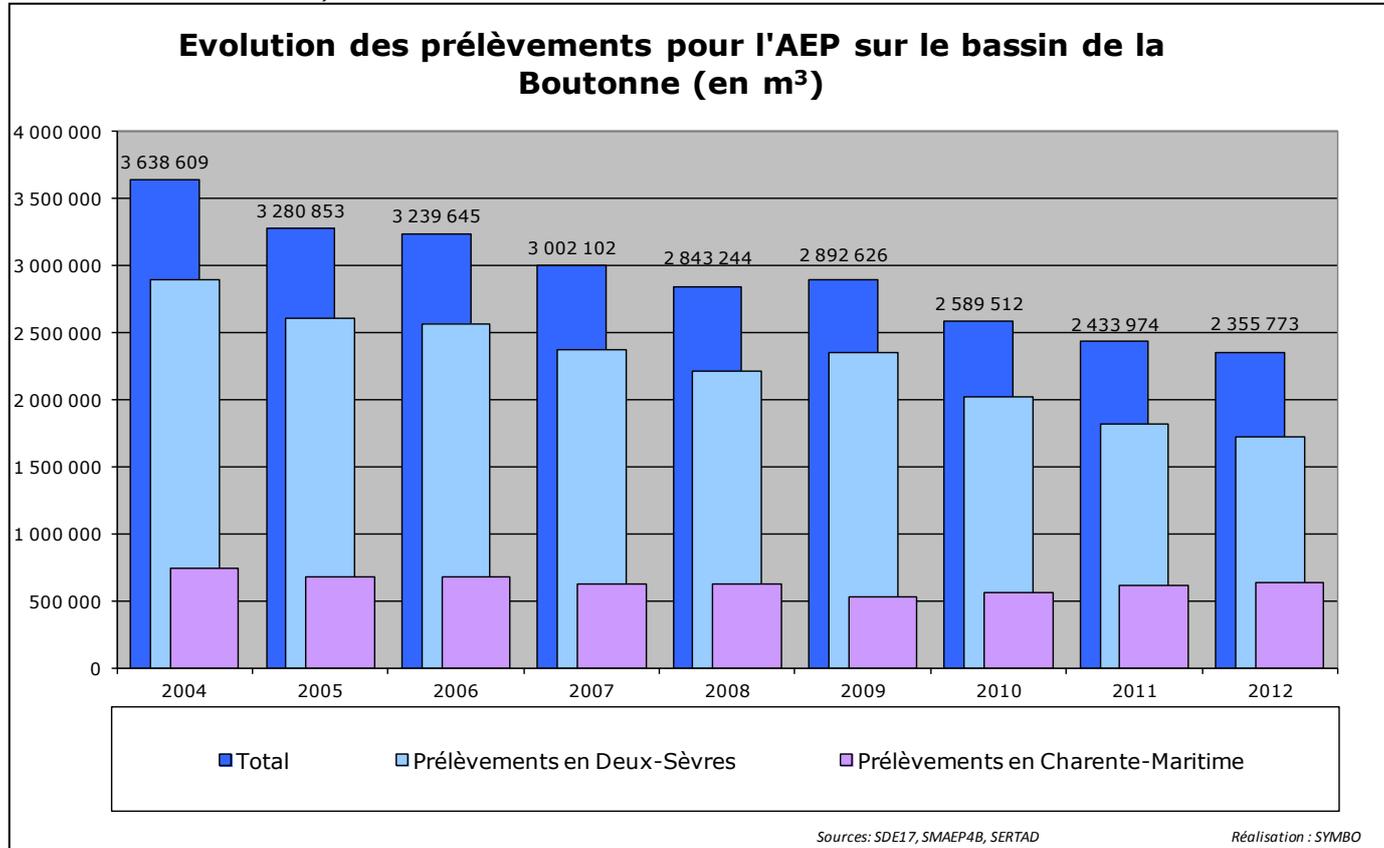
Nombres d'autorisations délivrées par année et par secteur

	2008	2009	2010	2011	2012
Secteur 8b (Nappe de l'Infratoarcien en Deux-Sèvres)	73	73	61	64	56
Secteur 8a (réseau superficiel et nappes d'accompagnement en Deux-Sèvres)	69	69	62	59	58
Boutonne en Charente-Maritime	392	391	392	391	386

En 2012, aucune nouvelle autorisation n'a été délivrée par les services Police de l'Eau.

• Les volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable

(source : SDE 17 et SMAEP 4B)



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Prélèvements en Deux-Sèvres	2 896 042	2 605 569	2 562 075	2 372 102	2 213 244	2 357 626	2 022 512	1 818 963	1 719 761
Prélèvements en Charente-Maritime	742 567	675 284	677 570	630 000	630 000	535 000	567 000	613 000	634 000
Total	3 638 609	3 280 853	3 239 645	3 002 102	2 843 244	2 892 626	2 589 512	2 433 974	2 355 773

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable ont tendance à diminuer depuis 2004, avec toutefois une légère augmentation en 2009, notamment sur la partie Deux-Sévrienne du bassin. En 2012, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sur la partie Deux-Sévrienne du bassin ont diminués de 99 202 m³.

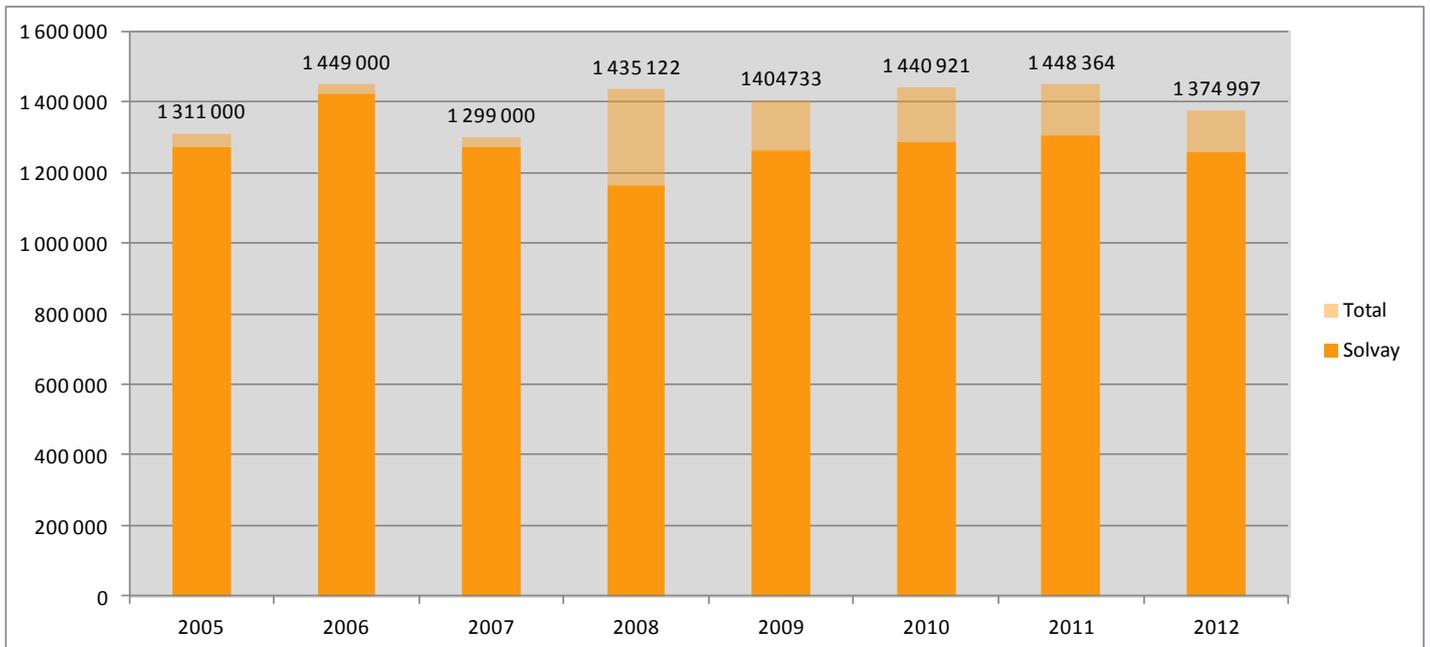
La tendance générale à la baisse observée s'explique à la fois par les économies d'eau et les améliorations des rendements des réseaux d'adduction, mais également par la fermeture de certains forages pour cause notamment de pollution. En effet, le syndicat des eaux de Charente-Maritime a recours à un maillage important du réseau départemental et certains forages de la Boutonne sont fermés au profit de captages plus importants dans d'autres ressources de meilleure qualité.

Par ailleurs, le syndicat 4B a lancé un programme de restructuration de sa production avec la fermeture de plusieurs forages et leur remplacement par d'autres forages prélevant préférentiellement dans la nappe de l'Infratoarcien, réputée de meilleure qualité.

- **Les volumes prélevés pour l'industrie**

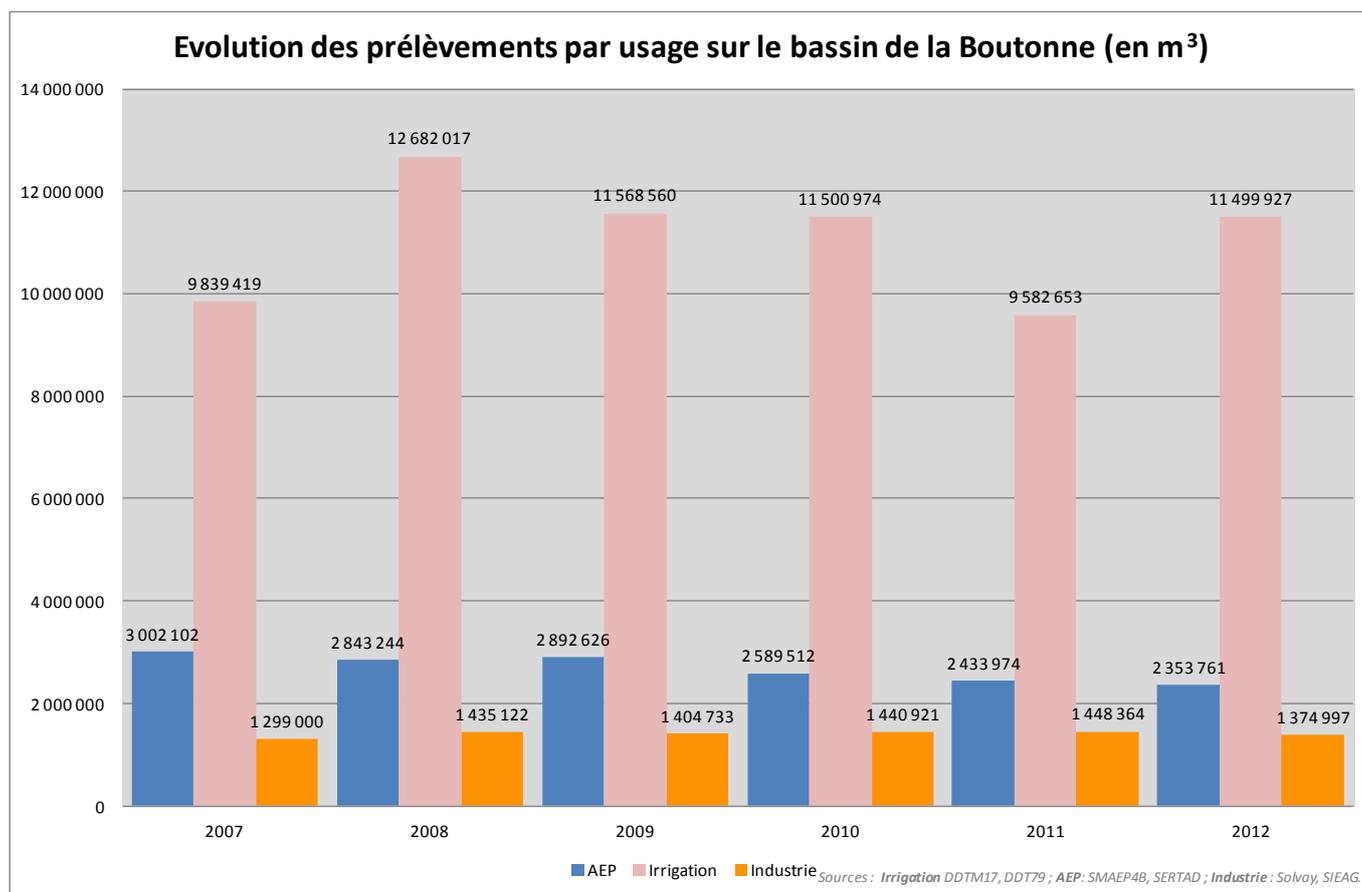
Les données utilisées ci-dessous proviennent directement de Solvay (anciennement Rhodia) pour ce qui concerne la plateforme industrielle de Melle. Les données concernant les autres industries (SNATI, Joubert Saint-Jean-d'Angély, la SCA Laitière de la Sèvre et SOFAL) prélevant de l'eau sur le bassin proviennent du SIE Adour-Garonne.

Il faut noter que la plateforme industrielle de Melle représente le plus gros préleveur industriel du territoire (entre 80 et 95% des volumes industriels sont prélevés pour la plateforme selon les années).



D'une manière générale les prélèvements industriels totaux affichent une tendance stable et oscillent autour de 1.4 millions de m³ depuis 2005. En ce qui concerne les prélèvements de l'usine Solvay, une légère augmentation apparaît entre 2008 et 2011. En 2012 la plateforme de Melle a consommé 1 257 221 m³ d'eau pour ses activités, ce qui constitue une légère baisse par rapport à 2011 (1 304 600 m³).

• **Bilan des volumes prélevés par usage sur le bassin de la Boutonne**



En 2009, la CLE a travaillé sur la définition des volumes prélevables (Vp) par usage sur le bassin de la Boutonne. Les propositions adoptées en janvier 2010 sont les suivantes :

	Vp agricole 01-04/30-09	Vp agricole hiver	Vp AEP/an	Vp Industrie s/an
Boutonne Infra	2,70	3,10	1	1,8
Boutonne eaux superficielles et nappes d'accompagnement	0,75 - 3,8		2,7	
TOTAL BOUTONNE	3,45 - 6,5	3,10*	3,70	1,8

* D'autres projets de retenues de substitution sont à l'étude en 2010 pour 6,5 Mm³. Le volume prélevable hivernal sera révisé dès que les projets auront obtenu l'autorisation préfectorale validant les études d'impact.

La notification des volumes prélevables sur la Région Poitou-Charentes par le Préfet du bassin Adour-Garonne est intervenue en date du 9 novembre 2011, avec les chiffres suivant pour la Boutonne :

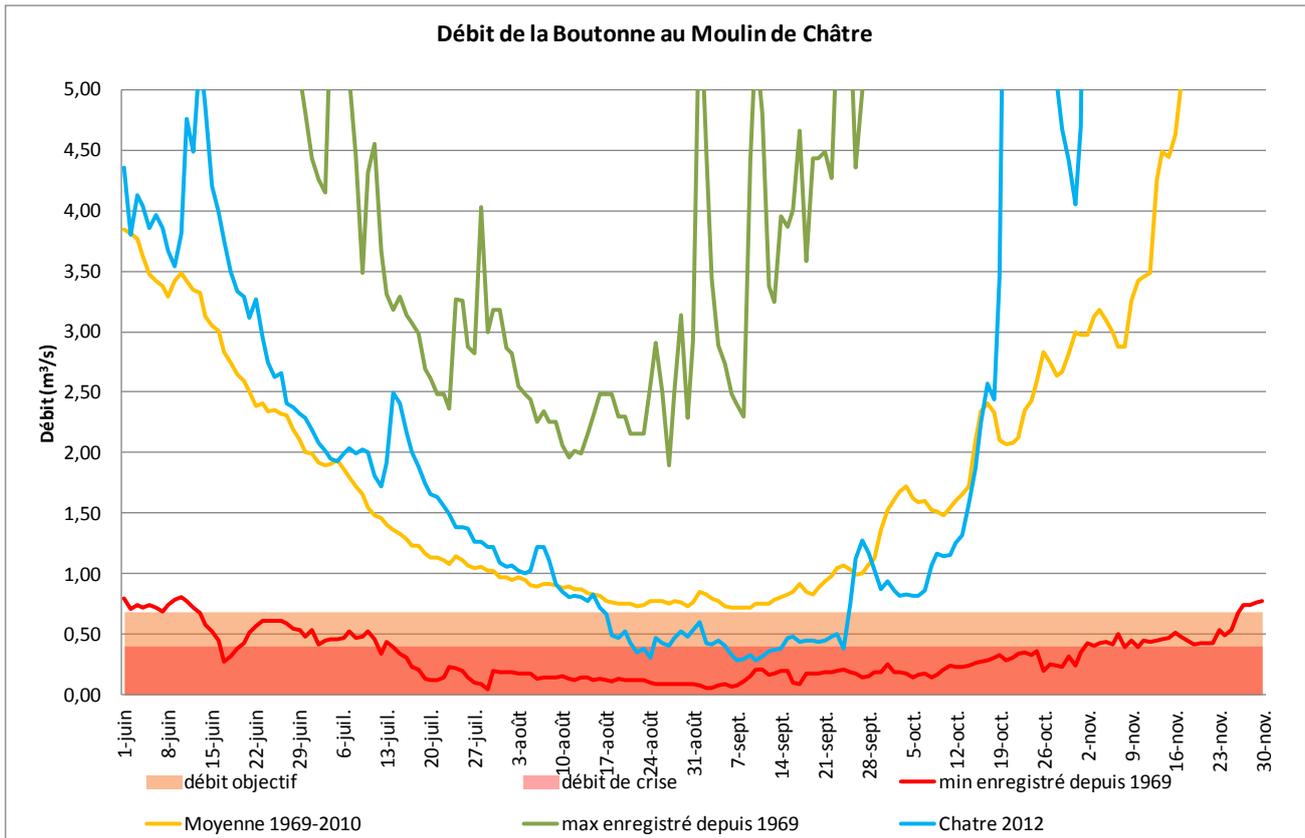
Volume prélevable / Eau potable	Volume prélevable / Industrie	Volume prélevable / Irrigation		
Annuel (Mm³)	Annuel (Mm³)	1^{er} avril – 30 septembre (Mm³)		
		Eaux superficielles et nappes d'accompagnement	Eaux souterraines déconnectées	Retenues déconnectées
3.7 (dont 2.7 en superficiel et 1 en InfraToarcien)	1.8	3.8	2.7	8.1

Indicateur d'état : Evolution des dépassements des DOE et DCR chaque année

Les graphiques suivants illustrent l'état quantitatif de la ressource sur le bassin (eaux superficielles). Le premier représente le débit de la Boutonne au Moulin de Châtre en 2012 (courbe bleue), le DOE et le DCR étant indiqués par les aires de couleur rose clair et rose foncé.

Le DOE était de 800 l/s dans le SDAGE Adour-Garonne de 1996. Cette valeur a été revue à 680 l/s dans le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015.

D'après la définition du comité de bassin Adour Garonne, le DOE n'est pas respecté une année donnée si le débit moyen minimum sur 10 jours consécutifs (VCN10) est inférieur à 80% du DOE (soit 544 l/s). En revanche, le franchissement du DCR est constaté dès que le débit moyen journalier est inférieur à 400 l/s.

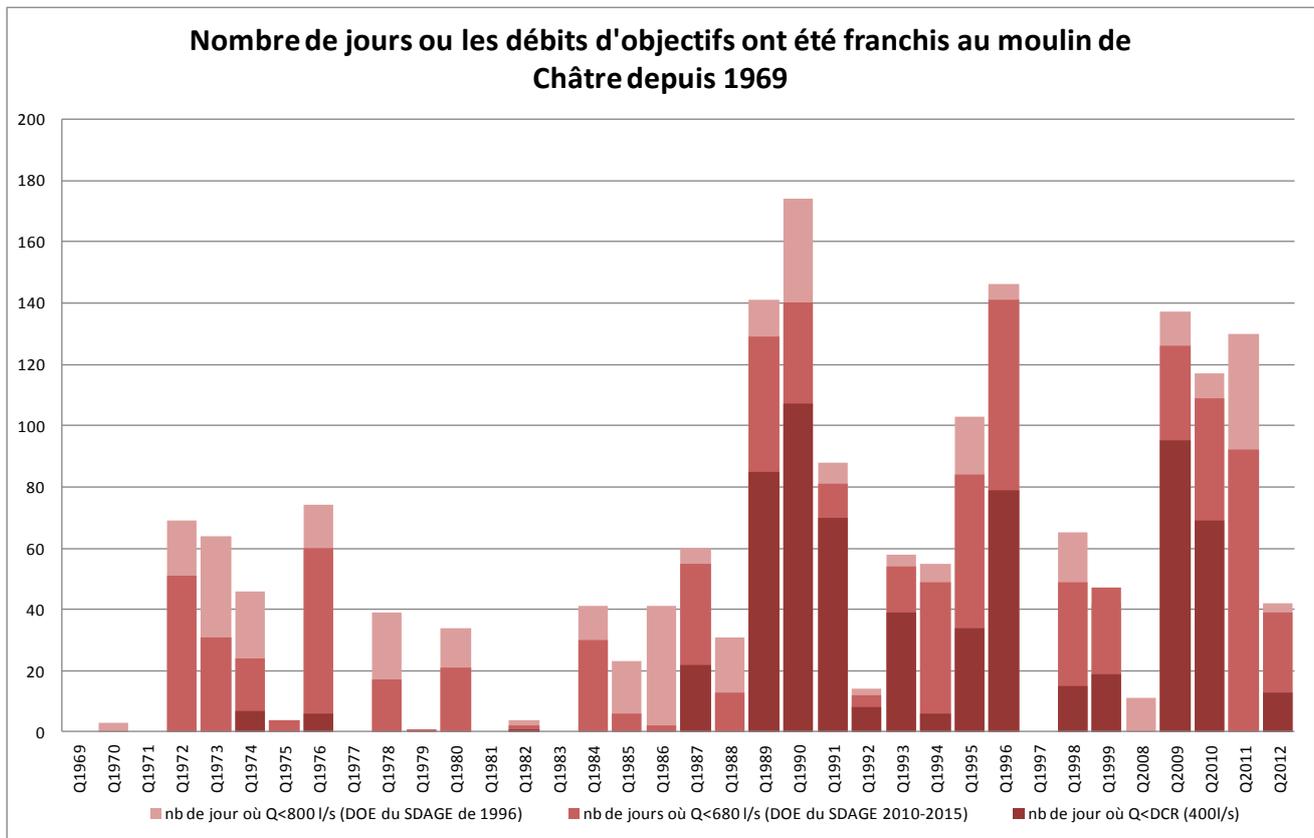


Source des données : Banque Hydro

En 2012, le seuil de coupure ($0,47\text{m}^3/\text{s}$) a été franchi 5 fois (21 août, 26 août, 2 septembre, 17 septembre et 27 septembre), le débit de crise (DCR $0,40\text{ m}^3/\text{s}$) a quant à lui été franchi 3 fois (22 août, 6 septembre et 24 septembre).

En se basant sur la comparaison des courbes de débit au Moulin de Châtre, l'année 2012 connaît un étiage moins sévère et surtout moins prolongé que l'année 2011. Le débit mesuré est néanmoins resté en deçà des valeurs moyennes entre la fin juillet et la mi-octobre et à des valeurs proches de la valeur limite du débit de crise pendant près d'un mois (de mi-août à mi-septembre).

Le second graphique est la représentation, sur chaque année depuis 1969, du nombre de jours où les différents seuils ont été franchis (les données des années 1997 et 2000 sont manquantes).

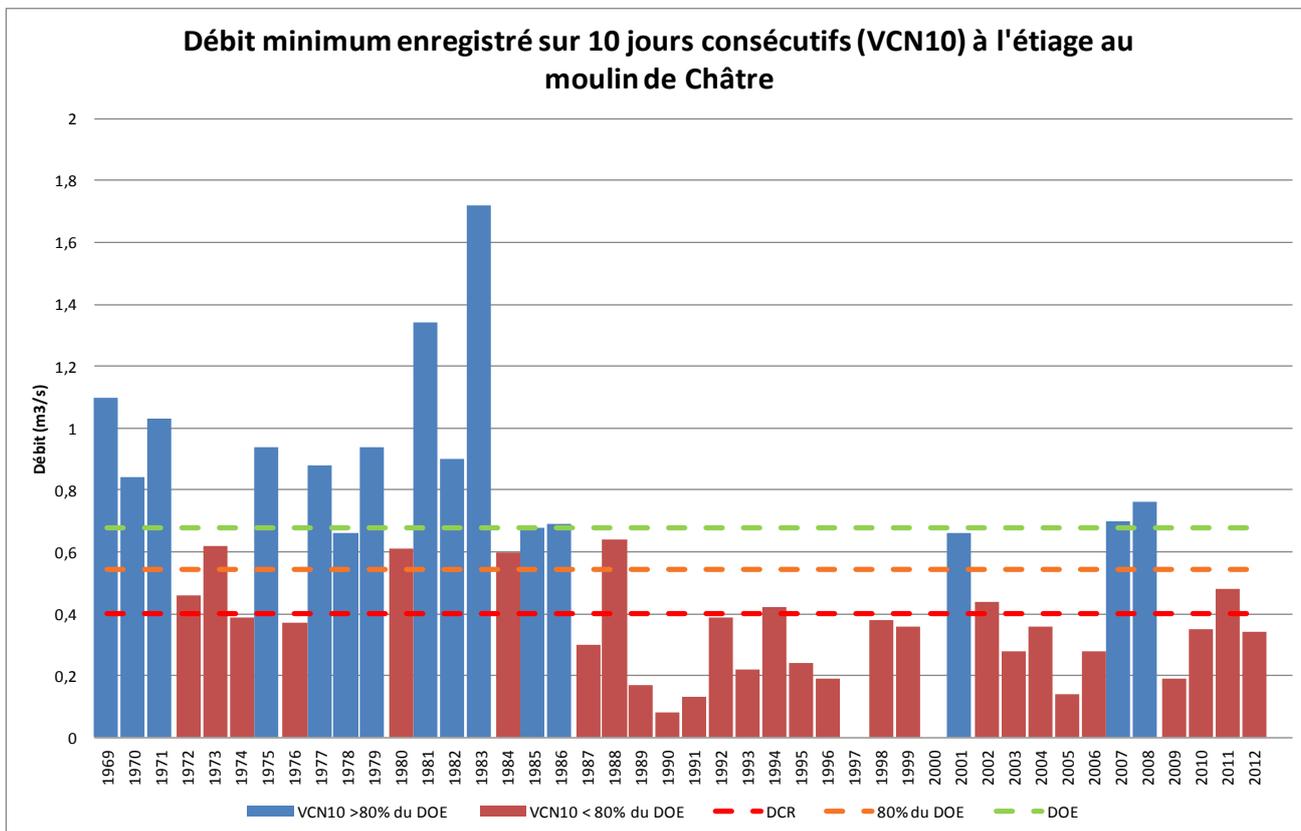


En 2012, on constate que le seuil de 800 l/s a été franchi pendant 53 jours, celui de 680 l/s pendant 39 jours et le débit de crise à 400 l/s a été franchi 3 fois.

Le troisième graphique ci-dessous représente le VCN10 par année, c'est-à-dire le débit minimum enregistré sur 10 jours consécutifs. Les deux couleurs bleu et rouge différencient les années où ce VCN10 a été inférieur à 80% du DOE. Cela correspond statistiquement à une année où le DOE a été franchi.

Le VCN10 de l'année 2012 est de 339 l/s. Il est donc inférieur à 80% du DOE => le DOE a donc été franchi.

L'année est qualifiée de quadriennale sèche.



Commentaires :

L'ensemble de ces indicateurs montrent que l'année 2012 a été caractérisée par un déficit quantitatif moins prolongé que celui de l'année 2011, mais tout de même sévère puisque le DOE n'a pas été respecté. Le VCN10 de 2012 est d'ailleurs légèrement inférieur à celui de 2011.

Référence : 1.16 à 1.20	Intitulé Créer des réserves de substitution
-----------------------------------	---

Rappel du contexte

Un des leviers d'actions identifiés par la CLE pour atteindre l'équilibre quantitatif sur le bassin est la création de retenues de substitution.

En 2012, 2 projets sont identifiés sur le territoire. Celui porté par la CAEDS en Deux-Sèvres a été autorisé en 2007 : une première tranche de travaux a été lancée fin 2009 et s'est achevée fin 2010. Le second projet porté par l'ASA Boutonne en est au stade final des études d'impact.

Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015

E18 : Créer de nouvelles réserves en eau

E19 : Prendre en compte l'impact cumulé des ouvrages

Mesure (s) correspondante (s) du PDM

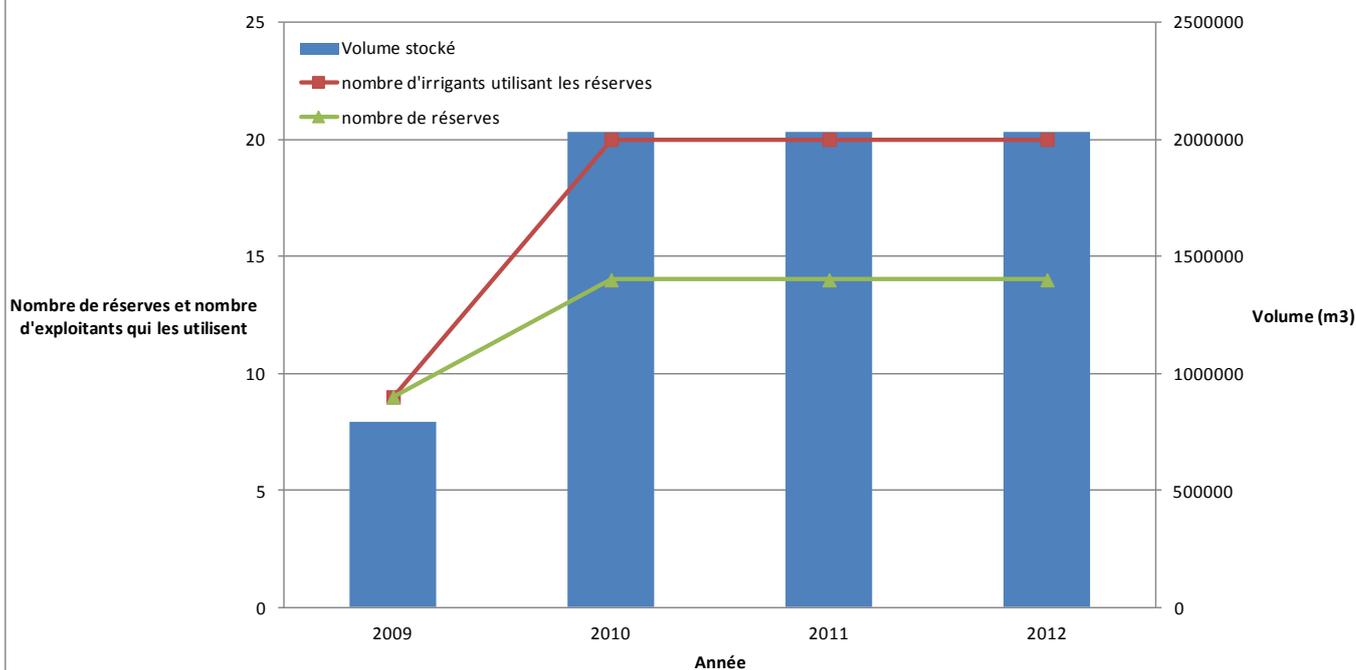
Prel_1_02 : Augmenter la ressource en eau disponible à l'étiage sur les bassins déficitaires par la construction de retenues supplémentaires

Indicateur de réponse : L'évolution du stockage sur le bassin

(source : DDTM 17 ; DDT 79 ; CAEDS)

	Volume stocké en 2012	Nb d'irrigants prélevant dans les retenues	Observations
Boutonne 17	664 400 m ³	8	8 retenues autorisées en 2010.
Boutonne 79	126 000 m ³ CAEDS : 1 241 230 m ³	1 11	1 retenue construite en 1998 avec remplissage hivernal à St Génard 5 retenues. Remplissage à 99 % entre le 01/10/2011 et le 31/03/2012 pour un usage durant l'été 2012

Evolution des capacités de stockage de l'eau pour l'irrigation dans le bassin de la Boutonne



sources: DDT79, DDTM 17

Sur la partie deux-sévrienne, les 5 chantiers des réserves dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CAEDS, une société d'économie mixte en Deux-Sèvres, ont débuté en 2009 et ont été finalisés en 2010 pour un volume global de 1 241 230 m³. Ce projet est en partie couplé avec un projet de restructuration de l'alimentation en eau potable porté par le syndicat 4B.

Une seconde tranche de travaux devra être menée par un nouveau maître d'ouvrage. En effet, la CAEDS qui avait bénéficié de l'autorisation pour réaliser l'ensemble des retenues en Deux-Sèvres ne souhaite pas porter cette seconde tranche.

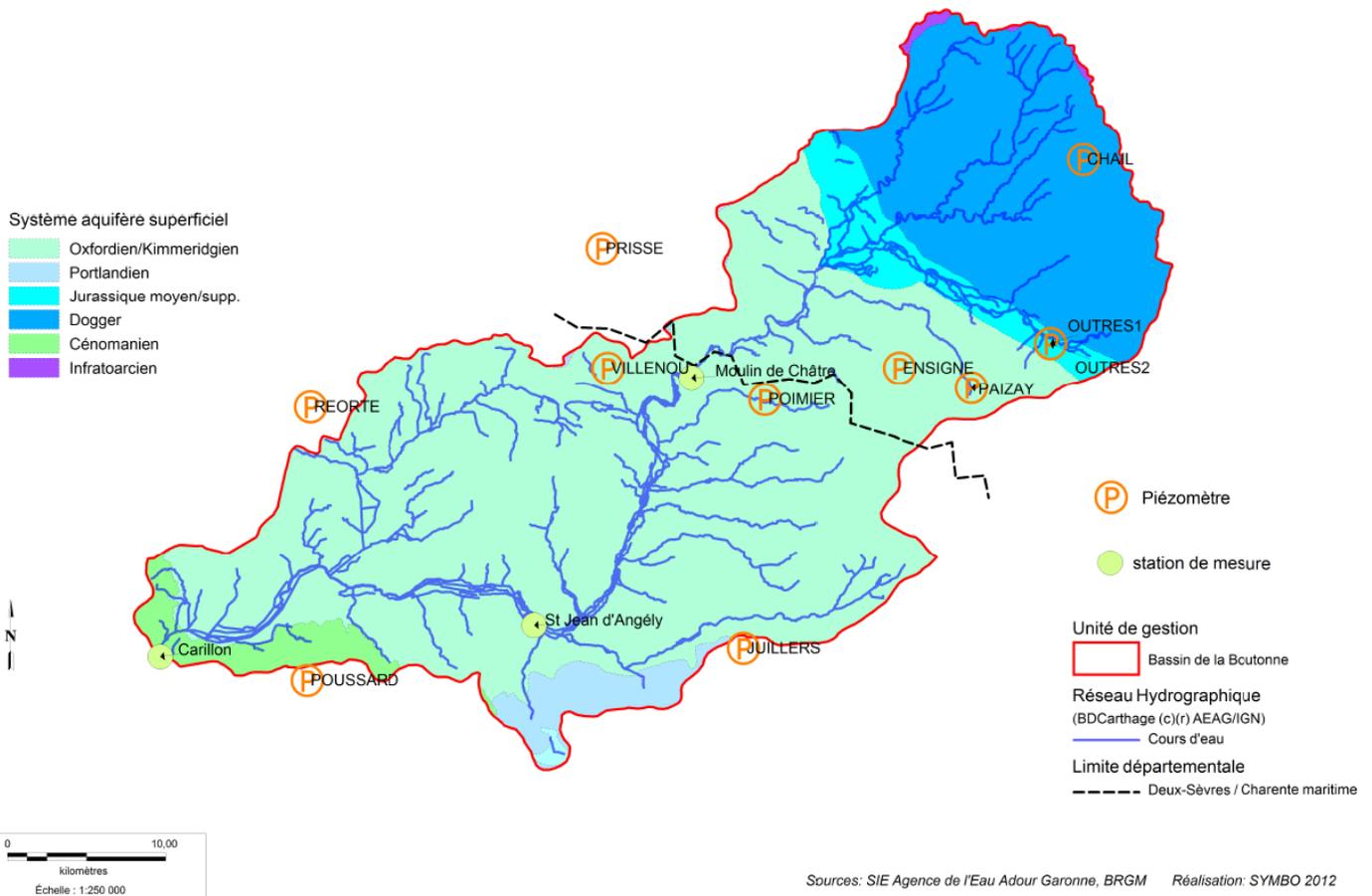
Un projet de 6,5 Mm³ de stockage est également à l'étude sur le bassin de la Boutonne en Charente-Maritime. En 2008, des études complémentaires ont été demandées par l'Administration dans le cadre de la phase d'instruction du dossier. Le maître d'ouvrage de ce projet est l'ASA Boutonne.

Les capacités de stockage entre 2011 et 2012 n'ont pas changé.

Référence : 1.22, 1.23	Intitulé Mesurer les débits représentatifs des écoulements de la moyenne vallée Mettre en place et suivre un réseau d'échelles limnimétriques
<p><u>Rappel du contexte</u></p> <p>Dans le but de compléter le réseau de suivi de la Boutonne et de ses affluents, le SAGE préconise la mise en place d'outils complémentaires. D'une part, une seconde station de jaugeage a été installée plus en aval, à Saint-Jean-d'Angély. Elle permet de suivre les débits de la Boutonne. D'autre part, des échelles limnimétriques ont été installées pour suivre les niveaux des affluents et des marais et pour les comparer aux débits mesurés sur la Boutonne au Moulin de Châtre et à Saint-Jean-d'Angély. Un des objectifs de ces outils est d'impliquer les citoyens dans la gestion des cours d'eau grâce à une bonne visibilité des échelles.</p> <p>La station de Saint-Jean-d'Angély a été installée en 2009 et est opérationnelle depuis avril 2011. La mise en place du réseau complémentaire d'échelles a débuté fin 2009 et a été finalisé à l'automne 2010. En parallèle de ces suivis des ressources superficielles, des piézomètres permettent de suivre l'évolution des nappes, et notamment le piézomètre des Outres2 qui représente les variations de la nappe captive de l'InfraToarcien.</p> <p>Enfin, les réseaux départementaux d'observation des écoulements de l'ONEMA reflètent l'état de la Boutonne et de ses affluents en termes d'assecs et d'écoulements.</p>	
<p><u>Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015</u></p> <p>A 20 : Communiquer vers le public E10 : Connaître le fonctionnement des nappes et des cours d'eau</p>	
<p><u>Mesure (s) correspondante (s) du PDM</u></p> <p>Conn_1_02 : Développer le suivi quantitatif des masses d'eau</p>	
<p><u>Indicateur de réponse : Localisation des stations de suivi des milieux</u> (stations de jaugeages, piézomètres, échelles limnimétriques et stations d'observation des écoulements)</p>	

- **Les stations de jaugeages et les piézomètres du bassin**

STATIONS DE MESURE DU DEBIT ET PIEZOMETRES DU BASSIN



Aquifères du bassin de la Boutonne, position des piézomètres et des stations hydrologiques, limites des zones de gestion proposées

Source : Etude BRGM (Recherche d'indicateurs piézométriques pour la gestion des prélèvements en nappe – phase 1)

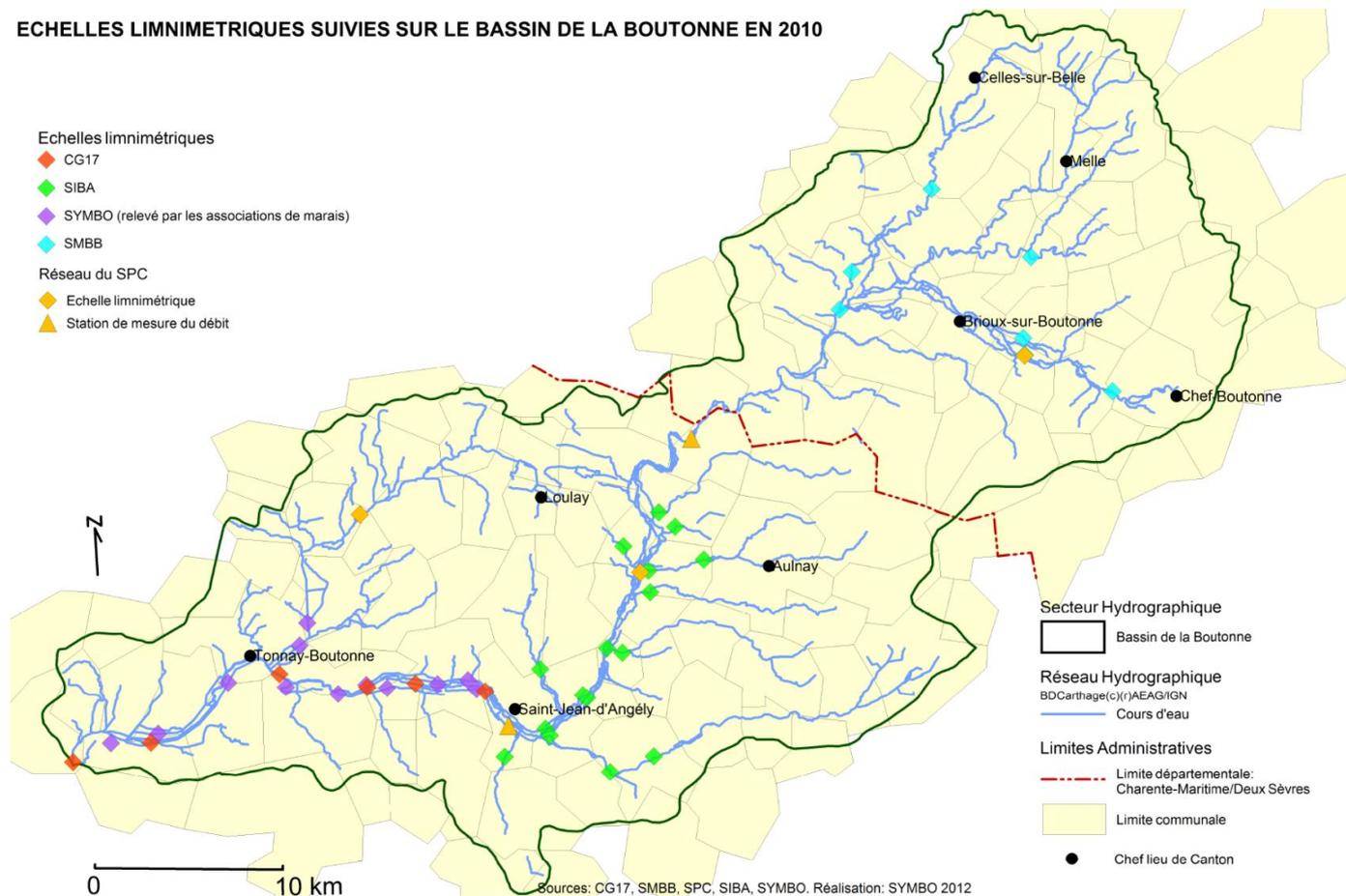
En 2009, la station hydrométrique du Moulin de Châtre a été complétée par la mise en place d'une nouvelle station à Saint-Jean-d'Angély.

En 2011 cette dernière a été rendue opérationnelle à partir du mois d'avril. En 2012, la station de mesure n'a pas permis de fournir des informations de façon continue : les données sont donc incomplètes sur cette période.

L'historique sur cette station de mesure est trop peu conséquent pour permettre une analyse fiable. Cependant une telle analyse sera réalisée dans les meilleurs délais afin de permettre, notamment via comparaison des débits mesurés simultanément au Moulin de Châtre, la proposition de seuils de gestion à Saint-Jean-d'Angély.

• **Les échelles limnimétriques**

ECHELLES LIMNIMÉTRIQUES SUIVIES SUR LE BASSIN DE LA BOUTONNE EN 2010



Echelles limnimétriques suivies sur le bassin de la Boutonne en 2012

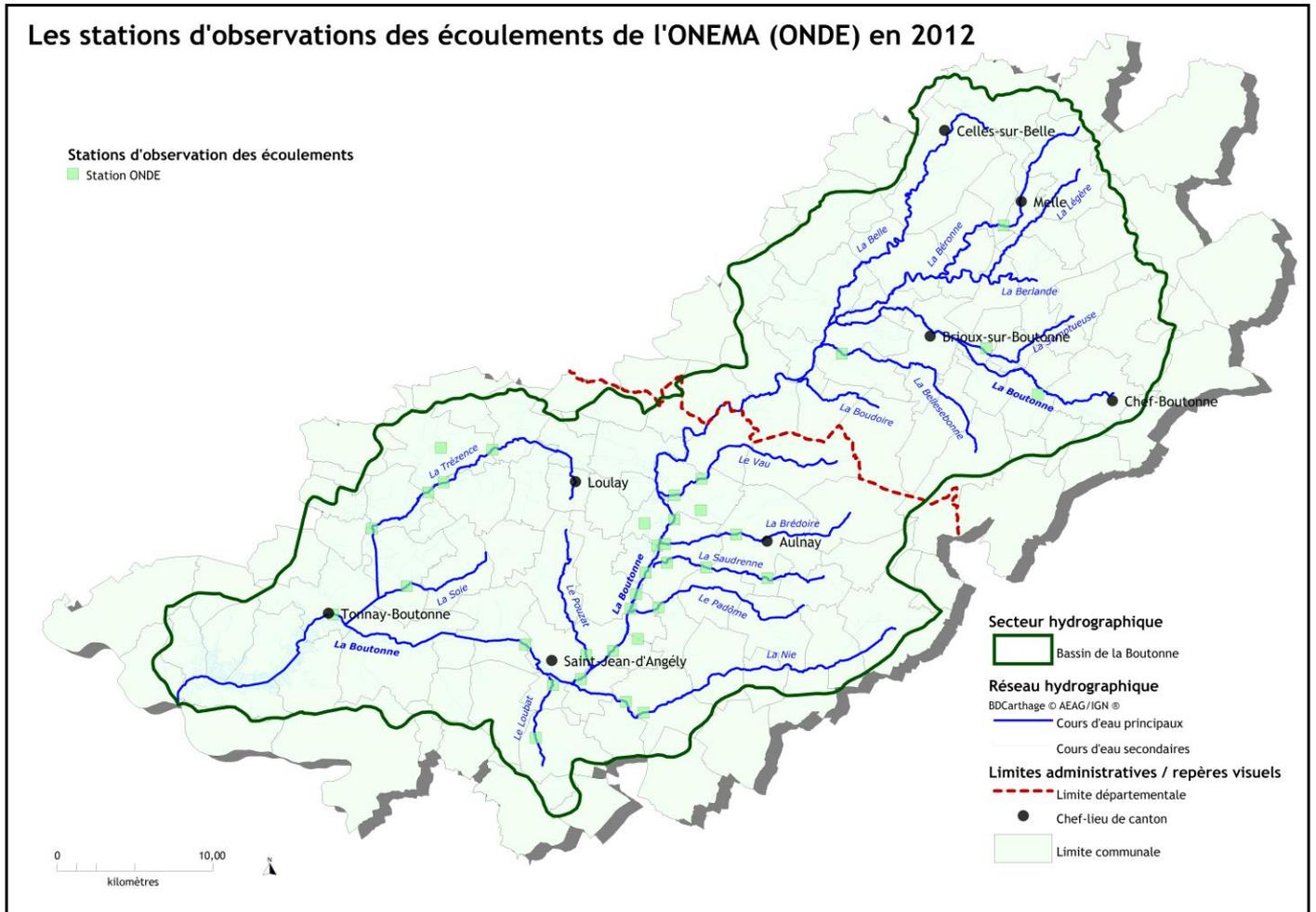
Réalisation : SYMBO

Un programme de mise en place d'échelles limnimétriques a été mené sur le bassin de la Boutonne depuis 2009. Certaines échelles étaient déjà installées sur la Boutonne amont et sont relevées depuis octobre 2007 par le SMBB.

En décembre 2009, la première phase de mise en place des échelles a débuté sur la Boutonne aval. En 2010, le réseau a été achevé avec la finalisation de la phase de mise en place sur la Boutonne aval en mars, et la pose des échelles sur la Boutonne moyenne durant l'été. Au total, 29 échelles limnimétriques ont été ajoutées au réseau depuis 2009, ce qui constitue un développement fort de la capacité de suivi du fonctionnement de la Boutonne et ses affluents. 2011 constitue la première année où les relevés de l'année complète sont disponibles sur tout le réseau.

Les relevés permettent au SYMBO de produire un bilan et de diffuser l'information concernant les niveaux relevés. En 2012, l'historique de relevés ne permet pas encore de tirer de conclusions fiables quant au fonctionnement hydrologique du bassin.

- **Les stations d'observation des écoulements de l'ONEMA**



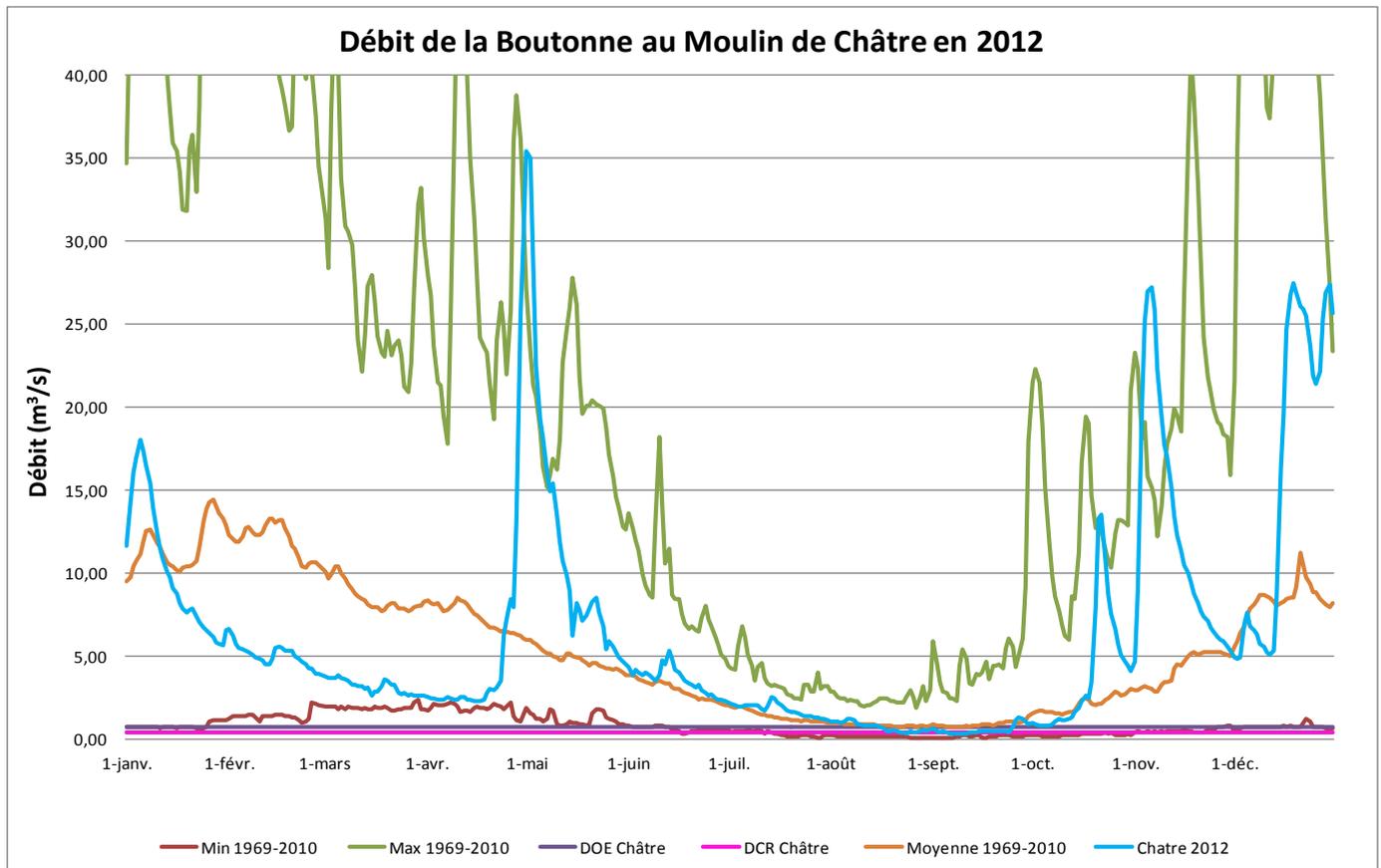
Stations du réseau de l'Observatoire National des Etiages (ONDE) sur le bassin de la Boutonne

Source : ONEMA, réalisation : SYMBO

35 stations de l'Observatoire National des Etiages (ONDE) sont suivies par l'ONEMA sur le bassin de la Boutonne.

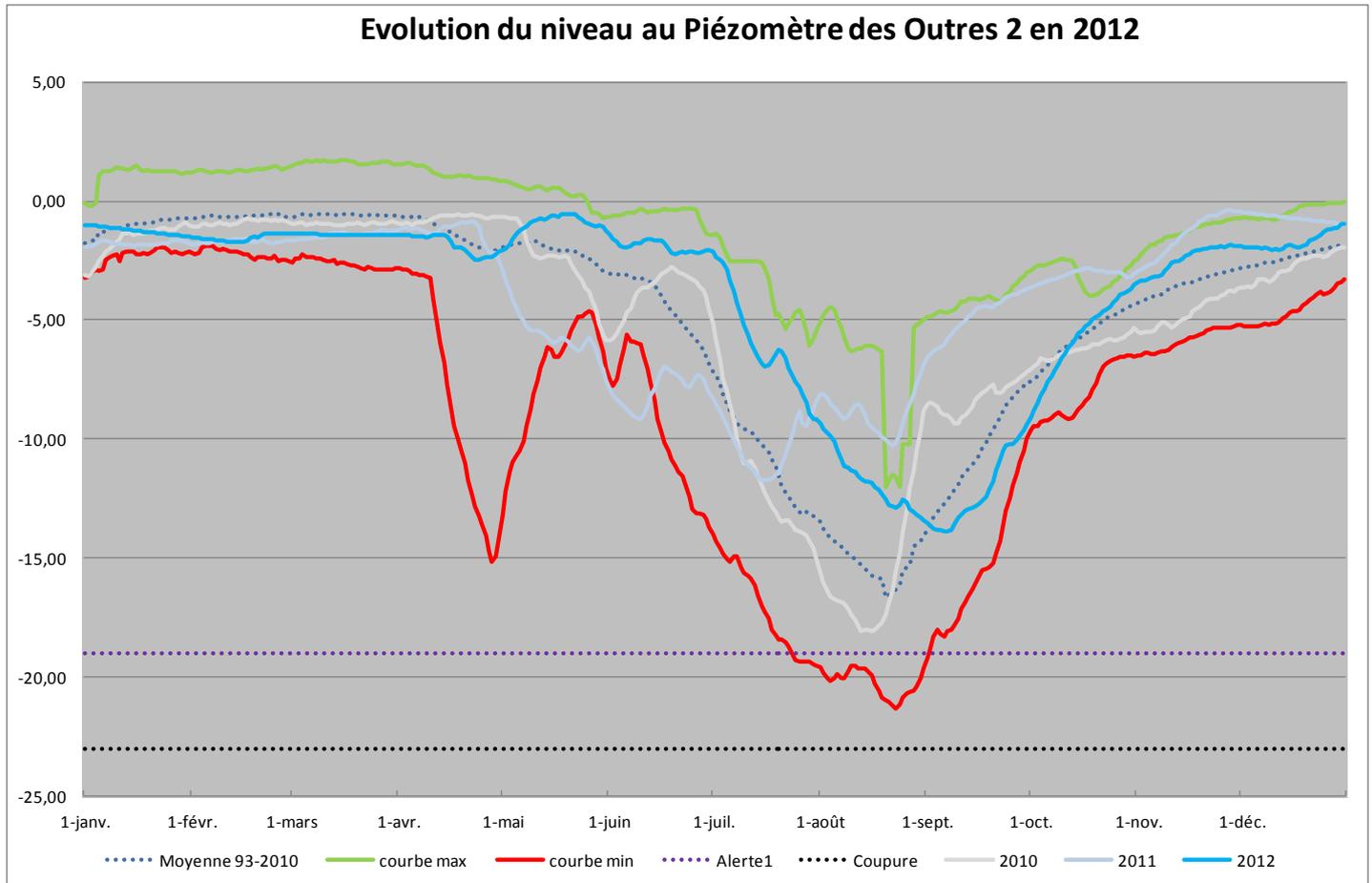
Indicateur d'état : Suivi des évolutions de débits et de piézométrie sur l'année et caractérisation de l'intensité de l'étiage (débits de la Boutonne au Moulin de Châtre, niveaux de la nappe de l'Infra-Toarcien au piézomètre des Outres2, observation des écoulements des affluents grâce au RDOE, niveaux des affluents aux échelles limnimétriques)

- **Le débit de la Boutonne au Moulin de Châtre**



En 2012, les débits mesurés sont restés proches ou inférieurs au seuil d'alerte (800 l/s) du début du mois d'août jusqu'à la fin du mois de septembre. Le Débit de crise de 400 l/s a été franchi à trois reprises au cours de la période d'étiage.

- **Les niveaux piézométriques de la nappe de l'Infratoarcien au piézomètre des Outres 2**

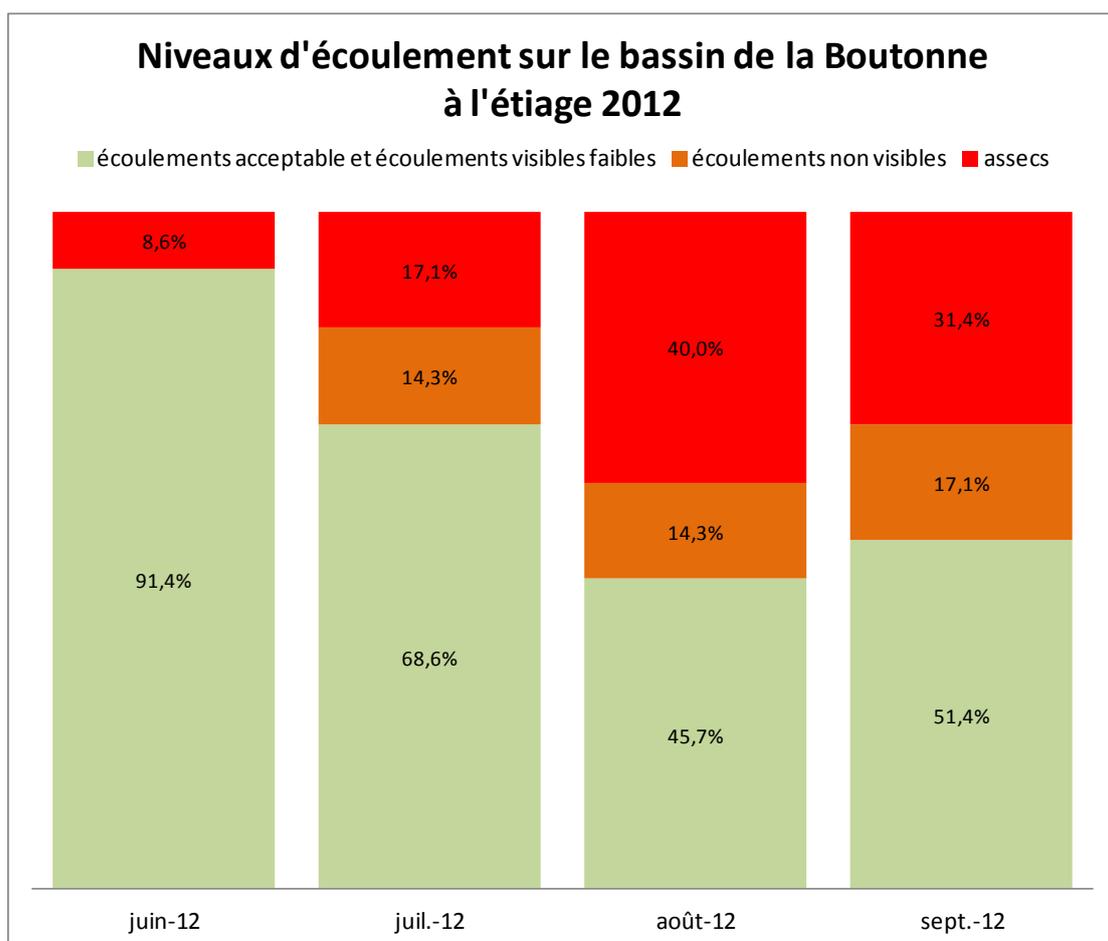


Source : ADES (Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines) RNESP (réseau patrimonial national de suivi quantitatif des eaux souterraines), Réalisation, SYMBO 2013

Remarque : les maxima, minima et moyennes sont analysés depuis 1993. Les données des années 2003 à 2006 sont incomplètes voire manquantes en raison de problèmes techniques rencontrés sur le piézomètre.

En 2012, le suivi du piézomètre des Outres 2 indique que le niveau de la nappe est resté en dessous de la moyenne du début du mois de janvier jusqu'au mois de mai avec des valeurs proches des minimales connues durant le mois de février. Par la suite, Le niveau se maintient au dessus de la moyenne sur la majeure partie de l'année. On observe à nouveau des niveaux proches des minimales au mois de septembre, cependant le niveau repasse au dessus des valeurs moyennes dès le mois d'octobre.

• **L'observation des écoulements superficiels sur le bassin**



	Jun 2010	Juillet 2010	Aout 2010	Septembre 2010	juin 2011	Juillet 2011	août 2011	septembre 2011	juin 2012	Juillet 2012	août 2012	septembre 2012
écoulements *acceptables	17	13	5	11	2	4	12	10				
écoulements *visibles faibles	11	4	11	7	15	19	7	10	32	24	16	18
écoulements non visibles	5	6	5	4	10	6	4	4	0	5	5	6
assecs	5	15	17	16	11	9	14	14	3	6	14	11

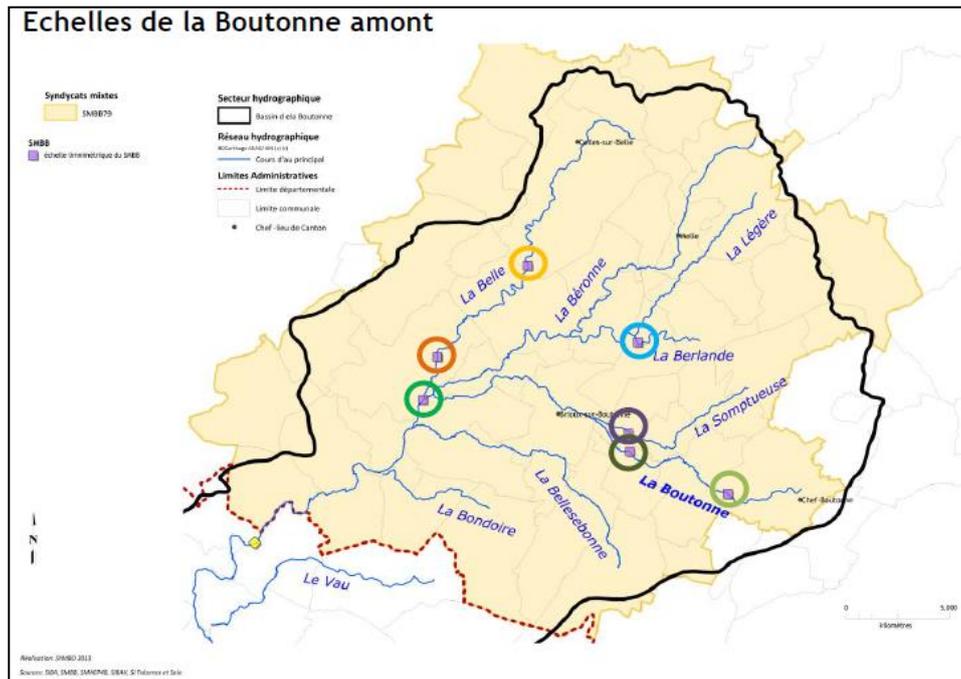
Source : RDOE 2010,2011 / ONDE 2012

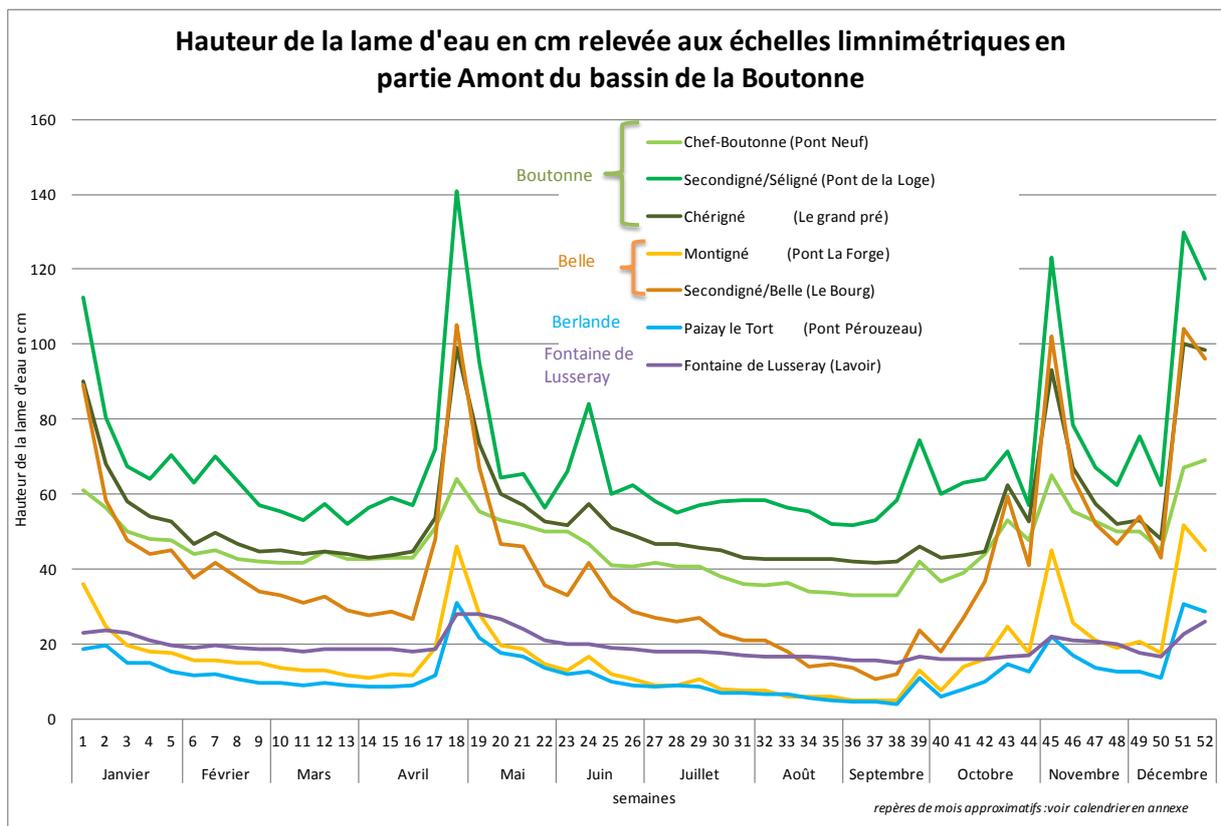
NB. La typologie nationale a changé en 2012 : la modalité « écoulements visibles » remplace les deux modalités « écoulements acceptables » et « écoulements visibles faibles »

- Les niveaux des rivières aux échelles limnimétriques

Boutonne amont

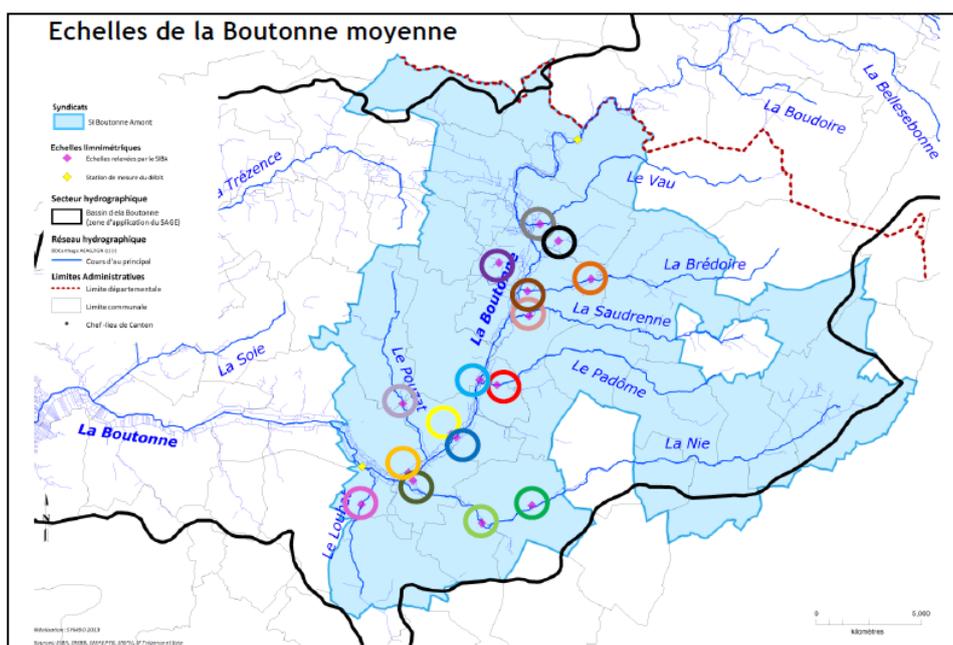
Les échelles situées sur la Belle, la Berlande et la Boutonne amont sont relevées par le SMBB. L'échelle sur la Berlande se situe au Pont Pérouzeau, sur la commune de Paizay le Tort. Celle sur la Belle est située à la Forge, sur la commune de Montigné. L'échelle relevée sur la Boutonne se situe au Pont neuf de Lussais, sur la commune de Chef Boutonne. (les couleurs des courbes correspondent aux cercles sur la carte)



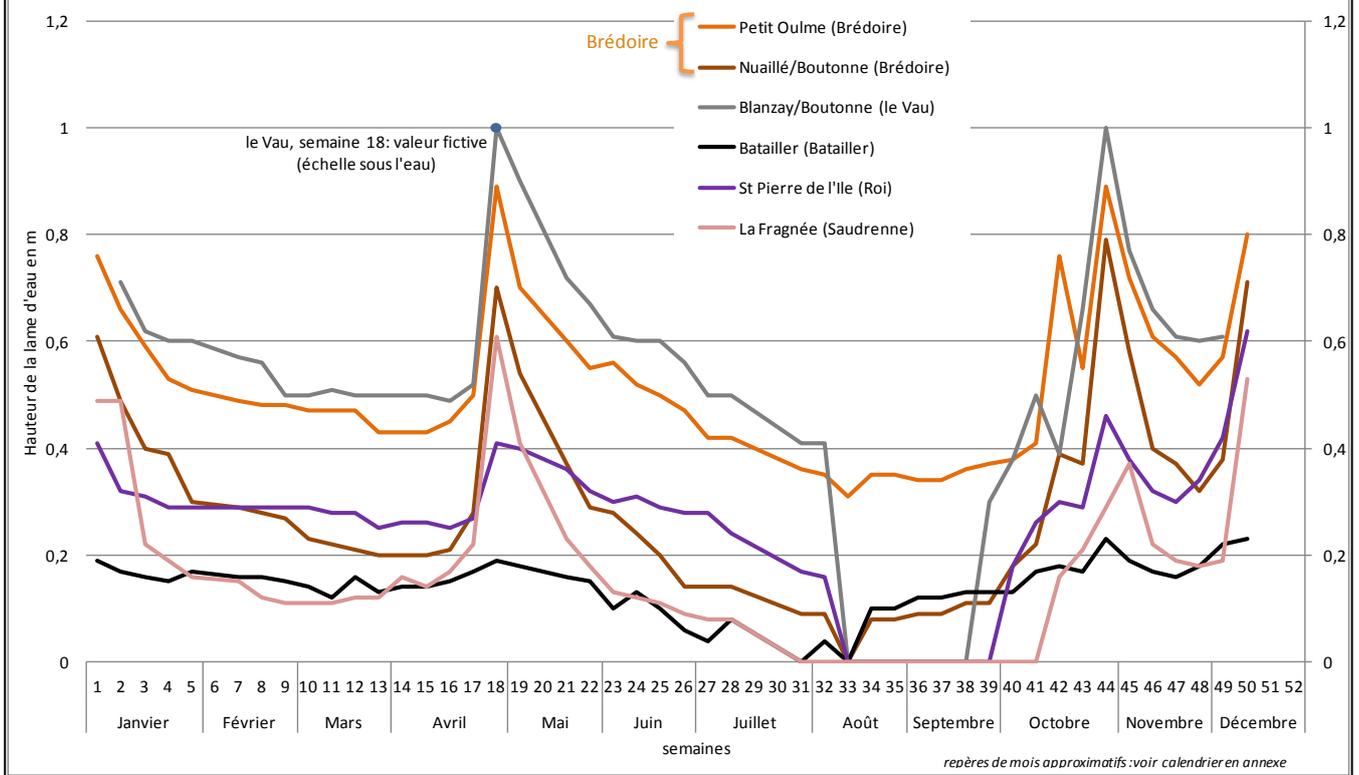


Boutonne moyenne

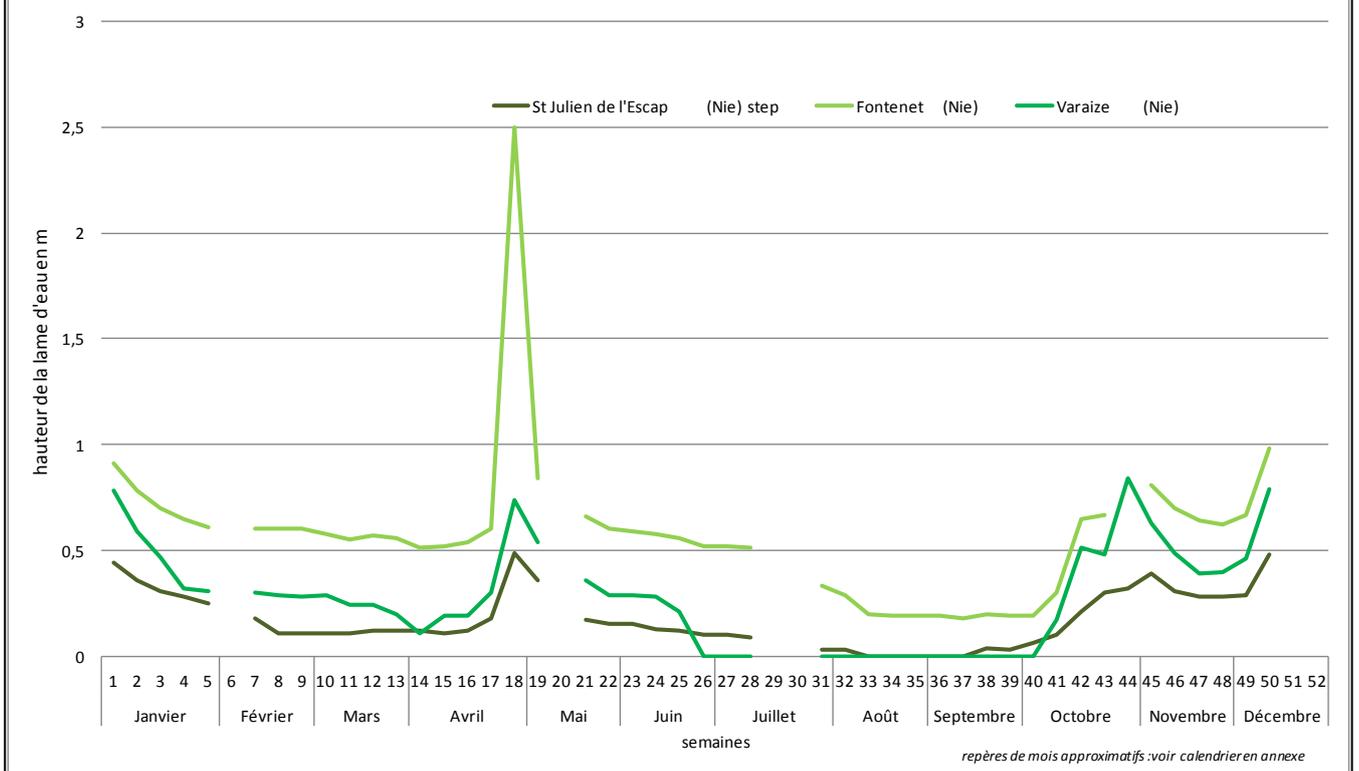
Les échelles situées sur la partie moyenne de la Boutonne sont relevées par le SIBA, elles permettent de suivre l'évolution et la réactivité du milieu par rapport aux événements de précipitations et aux interventions sur les ouvrages. Les données présentées dans les graphiques suivants permettent d'apprécier la situation tout au long de l'année 2012. (les couleurs des courbes correspondent aux cercles sur la carte)



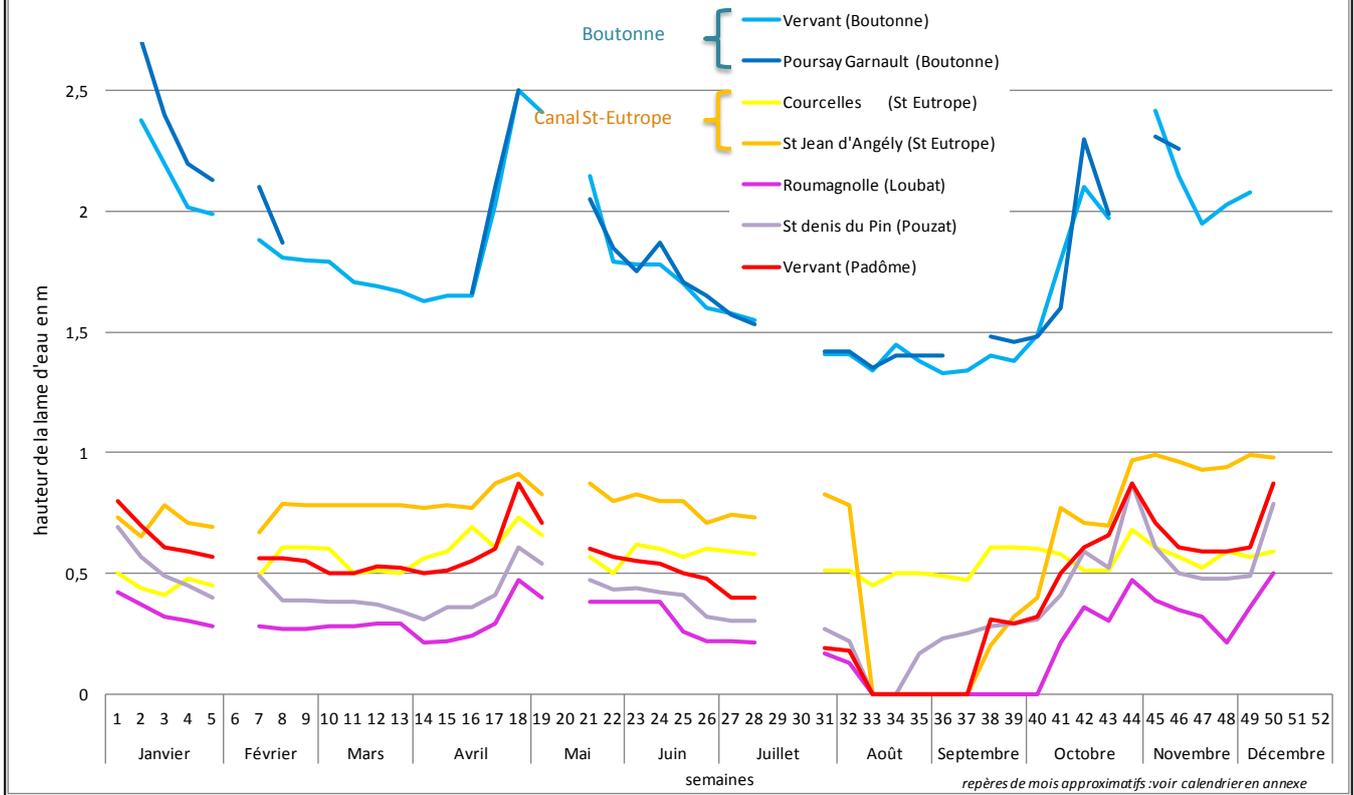
Relevés des échelles limnimétriques sur les affluents amont de la Boutonne moyenne en 2012



Relevés des échelles limnimétriques sur la Boutonne moyenne en 2012 (cours d'eau de la Nie)

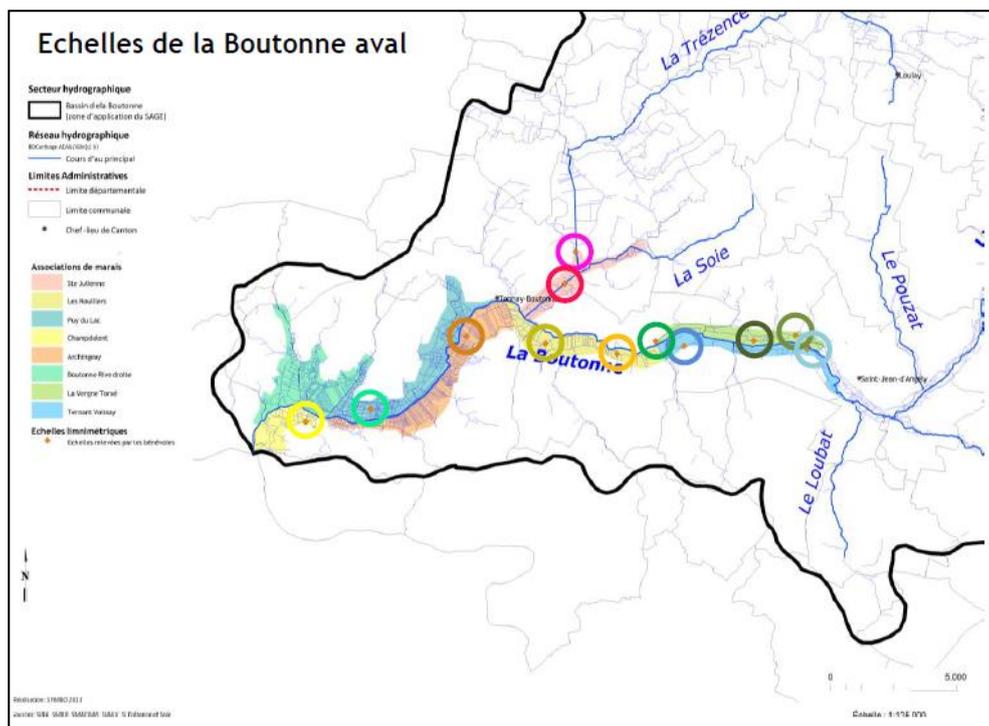


Relevés des échelles limnimétriques sur la Boutonne moyenne en 2012

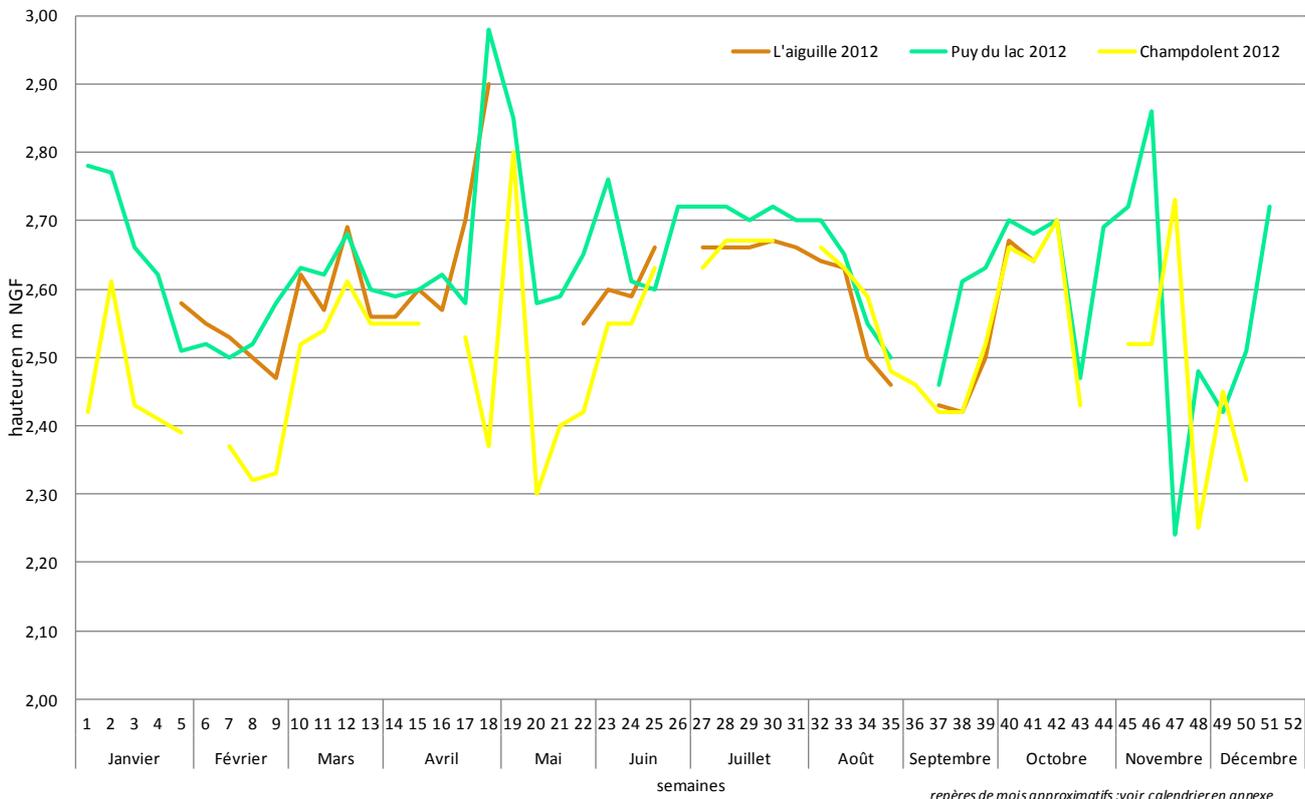


Boutonne aval

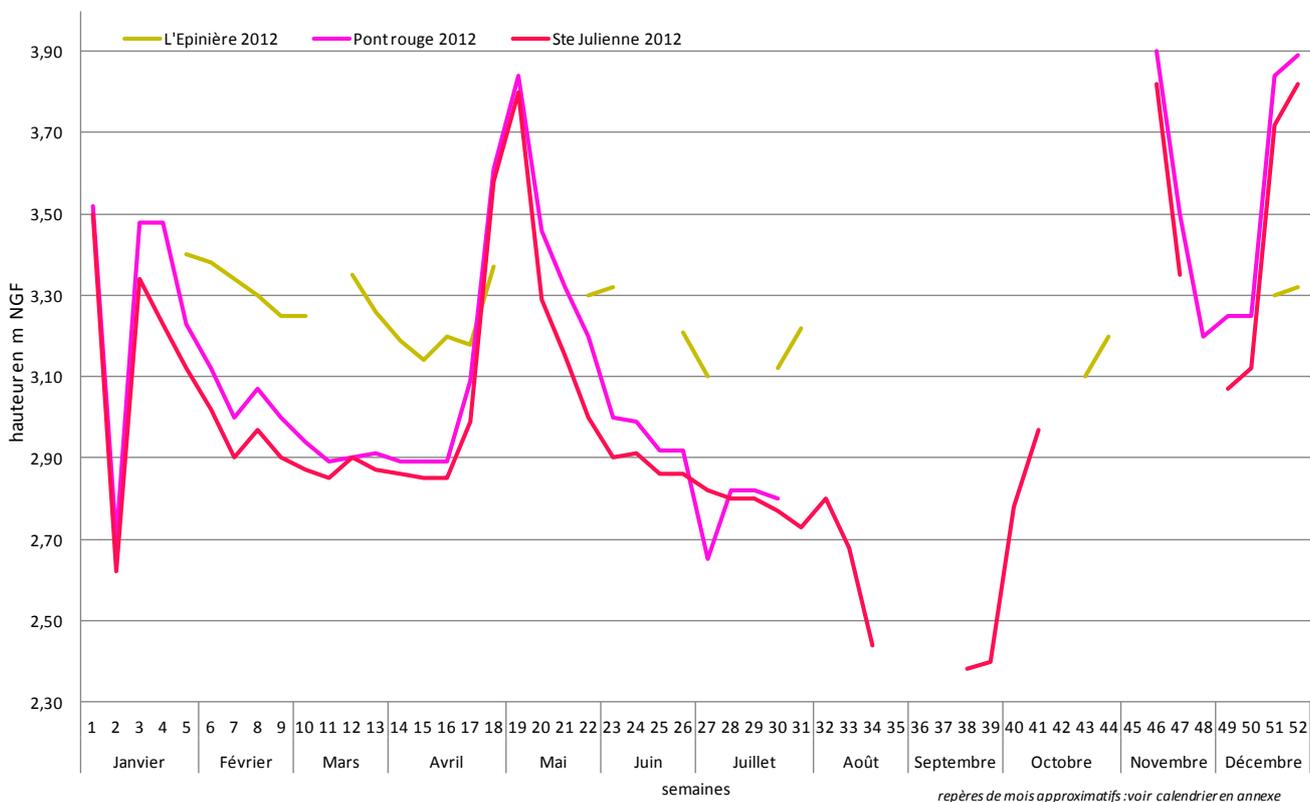
Les graphiques ci-dessous indiquent les hauteurs d'eau relevées dans les marais de la partie aval du Bassin de la Boutonne. Les échelles situées dans cette partie du bassin sont cotées aux normes NGF et elles sont relevées par les bénévoles adhérents des différentes Associations Syndicales de propriétaires de marais. Les données manquantes correspondent soit à des niveaux trop élevés, soit à des niveaux trop bas qui rendent la lecture de certaines échelles impossible. (les couleurs des courbes correspondent aux cercles sur la carte)

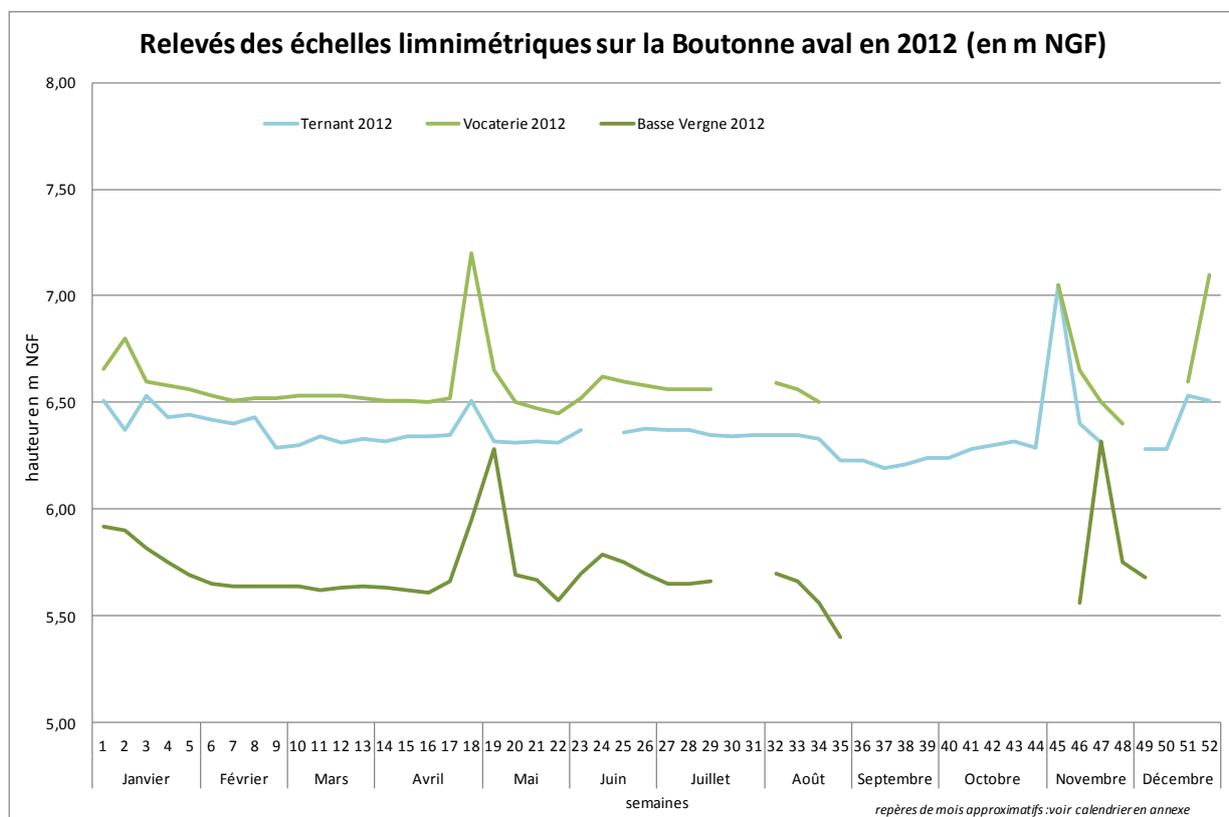
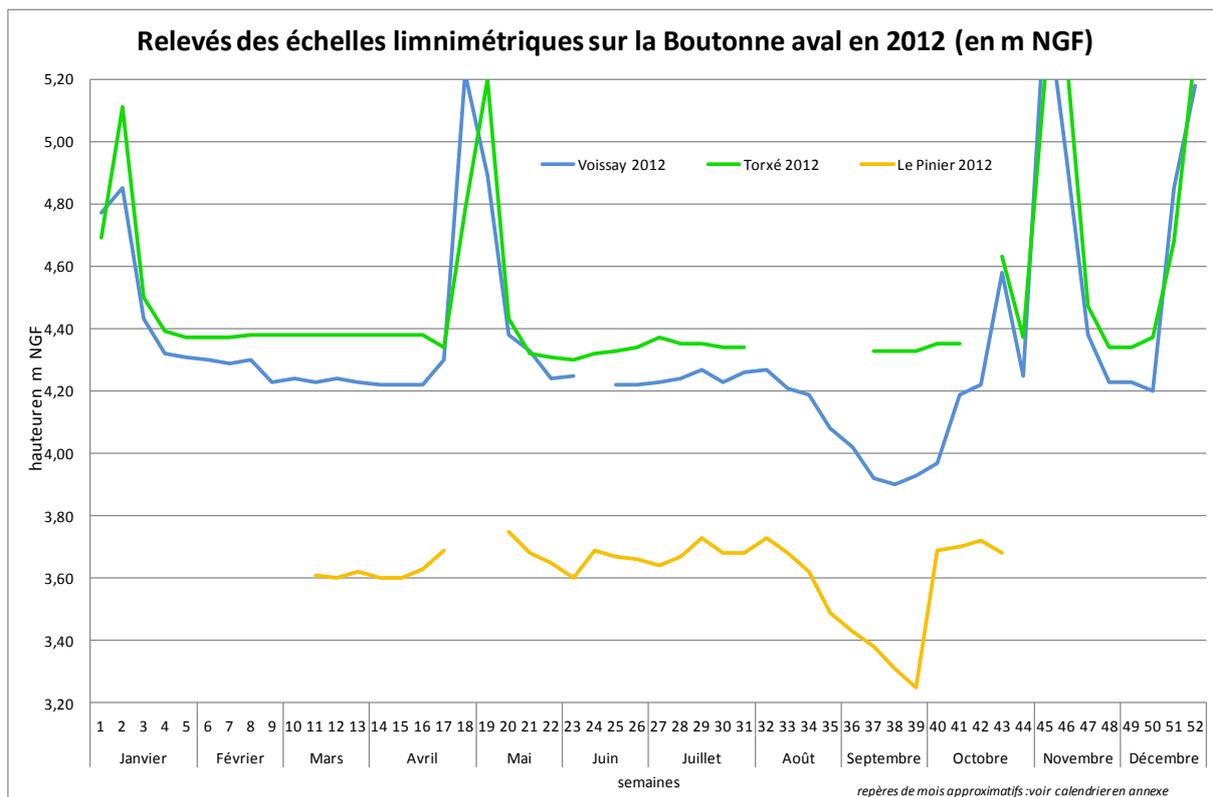


Relevés des échelles limnimétriques sur la Boutonne aval en 2012 (en m NGF)



Relevés des échelles limnimétriques sur la Boutonne aval en 2012 (en m NGF)

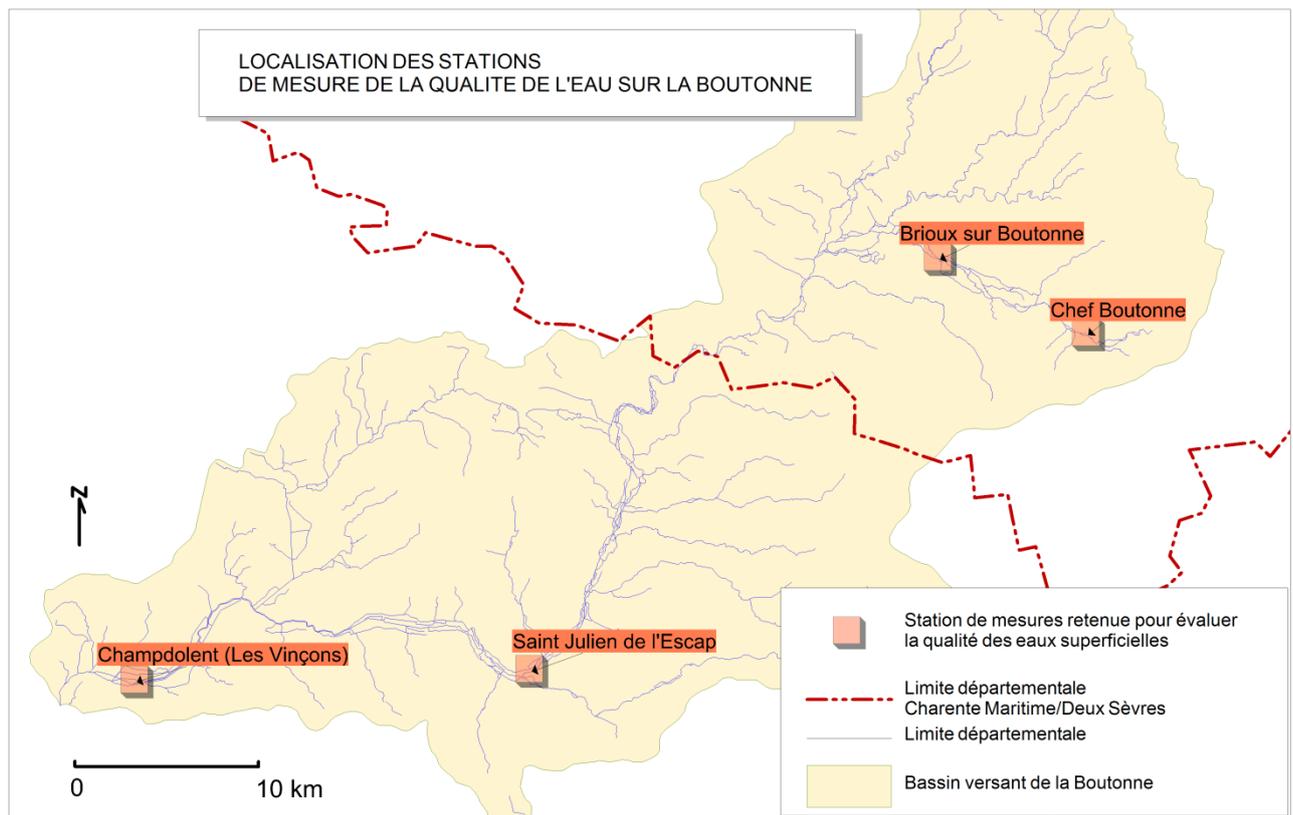




L'historique de ces relevés d'échelles limnimétriques n'est pas encore suffisant pour déduire des tendances et caractériser la situation hydrologique de la Boutonne. Ainsi, l'ensemble des relevés de l'amont à l'aval ne permettent pas de tirer des conclusions précises quant au comportement hydrologique du bassin sur l'année 2012 ou d'une année sur l'autre.

b) La gestion qualitative de la ressource

Référence : 2.3, 2.4, 2.5	Intitulé Atteindre les objectifs de bon état de chaque masse d'eau dans les délais retenus par le comité de bassin Ne pas dégrader la qualité des nappes utilisées pour l'eau potable Réduire les nitrates dans les ressources dont les teneurs dépassent 50 mg/l
<u>Rappel du contexte</u> <p>Un des enjeux principaux du SAGE Boutonne est la reconquête de la qualité des eaux, notamment pour atteindre l'objectif de bon état des eaux fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Sur le bassin de la Boutonne, 10 masses d'eau superficielles (très petites masses d'eau) devront être en bon état en 2015 sur un total de 33. 18 autres masses d'eau devront l'être en 2021 et les 2 masses d'eau souterraines en 2027. Enfin, le SDAGE Adour Garonne a retenu pour 3 masses d'eau un objectif moins strict que le bon état pour des raisons techniques et économiques.</p> <p>Par ailleurs, il est important de rappeler un autre objectif de la DCE qui est la non-dégradation de la qualité des masses d'eau.</p> <p>Il sera donc particulièrement important de suivre l'évolution de la qualité des eaux par rapport à ces objectifs.</p>	
<u>Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015</u> <p>C4 : Optimiser la gestion des prélèvements pour tous les usages C5 : Réduire les impacts des activités humaines sur la qualité des eaux</p>	
<u>Mesure (s) correspondante (s) du PDM</u> <p>Qual_1_01 : Protéger les ressources en eau potable actuelles et futures</p>	
<u>Indicateur d'état : L'évolution de la qualité des ressources en eau sur le bassin</u> <p>Cet indicateur permettra de suivre l'évolution de la qualité des ressources superficielles et souterraines. Concernant la qualité des ressources superficielles, les altérations nitrates, phosphore total et DBO₅ sont suivies, ainsi que la biologie avec les indices ci-dessous.</p> <p>IBGN : Indice biologique global normalisé : L'IBGN permet d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau au moyen d'une analyse des macro-invertébrés considérée comme une expression synthétique de cette qualité.</p> <p>IBGA : Indice biologique global adapté (aux grands cours d'eau) : Il s'agit d'un indice dérivé de l'IBGN et conçu pour les grands cours d'eau et les rivières profondes. Il se différencie de l'IBGN par la technique d'échantillonnage et l'analyse faunistique.</p> <p>IBMR : Indice biologique macrophytique en rivière : Méthode basée sur l'étude des macrophytes aquatiques dans les cours d'eau, dans le but d'évaluer leur qualité biologique.</p> <p>IBD : Indice biologique diatomées : L'IBD permet d'évaluer la qualité biologique de l'eau d'un cours d'eau au moyen d'une analyse de la flore diatomique benthique.</p> <p>Concernant la qualité des ressources souterraines, seule l'altération nitrates est présentée dans le tableau de bord. Cet indicateur est appelé à être étoffé dans les années à venir.</p>	



Les 4 stations de mesure de la qualité des eaux superficielles retenues pour évaluer la qualité des eaux superficielles

Sources : SIE Adour Garonne, réalisation : SYMBO

Les stations retenues pour ce tableau de bord vont de l'amont à l'aval du bassin, pour une représentativité optimale du territoire.

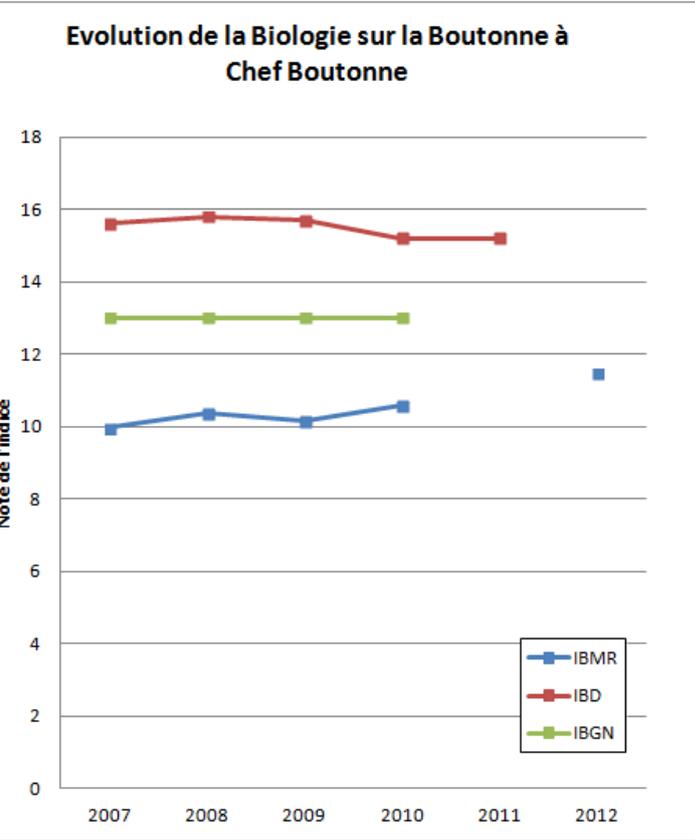
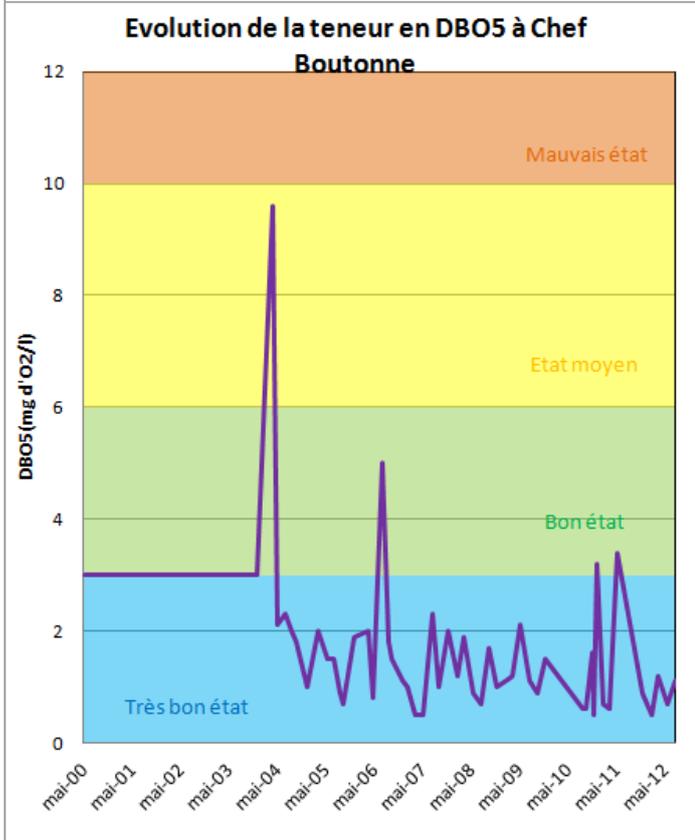
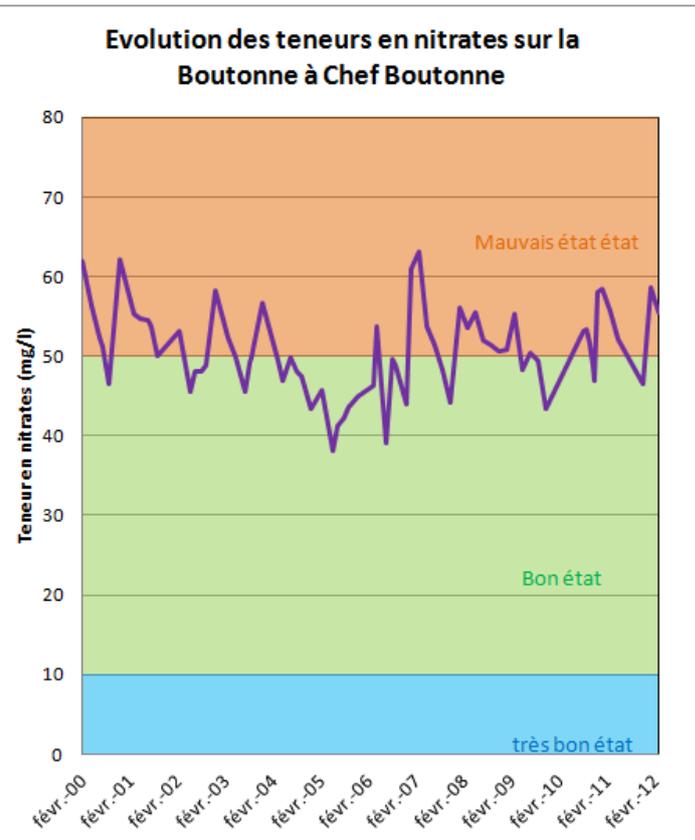
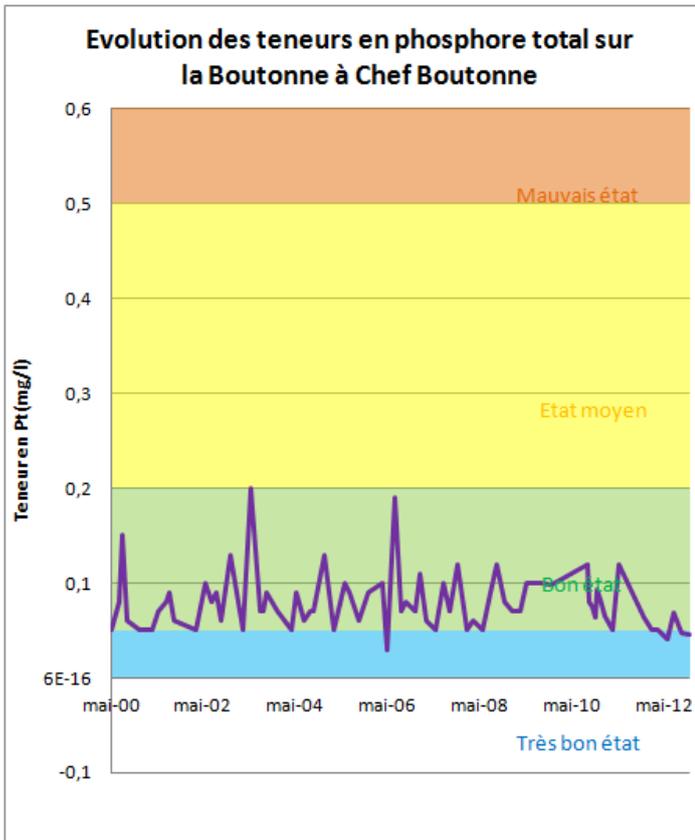
Les stations de Chef-Boutonne et de Brioux-sur-Boutonne permettent des mesures de qualité de la masse d'eau superficielle n° **FRFR 464** « **La Boutonne de sa source au confluent de la Belle** ».

La station de Saint-Julien-de-l'Escap permet des mesures de qualité sur la masse d'eau superficielle n° **FRFR 22** « **La Boutonne du confluent de la Belle au confluent de la Nie** ».

La station de Champdolent permet quant à elle des mesures de qualité sur la masse d'eau superficielle n° **FRFR 682** « **La Boutonne du confluent de la Nie au confluent de la Charente** ».

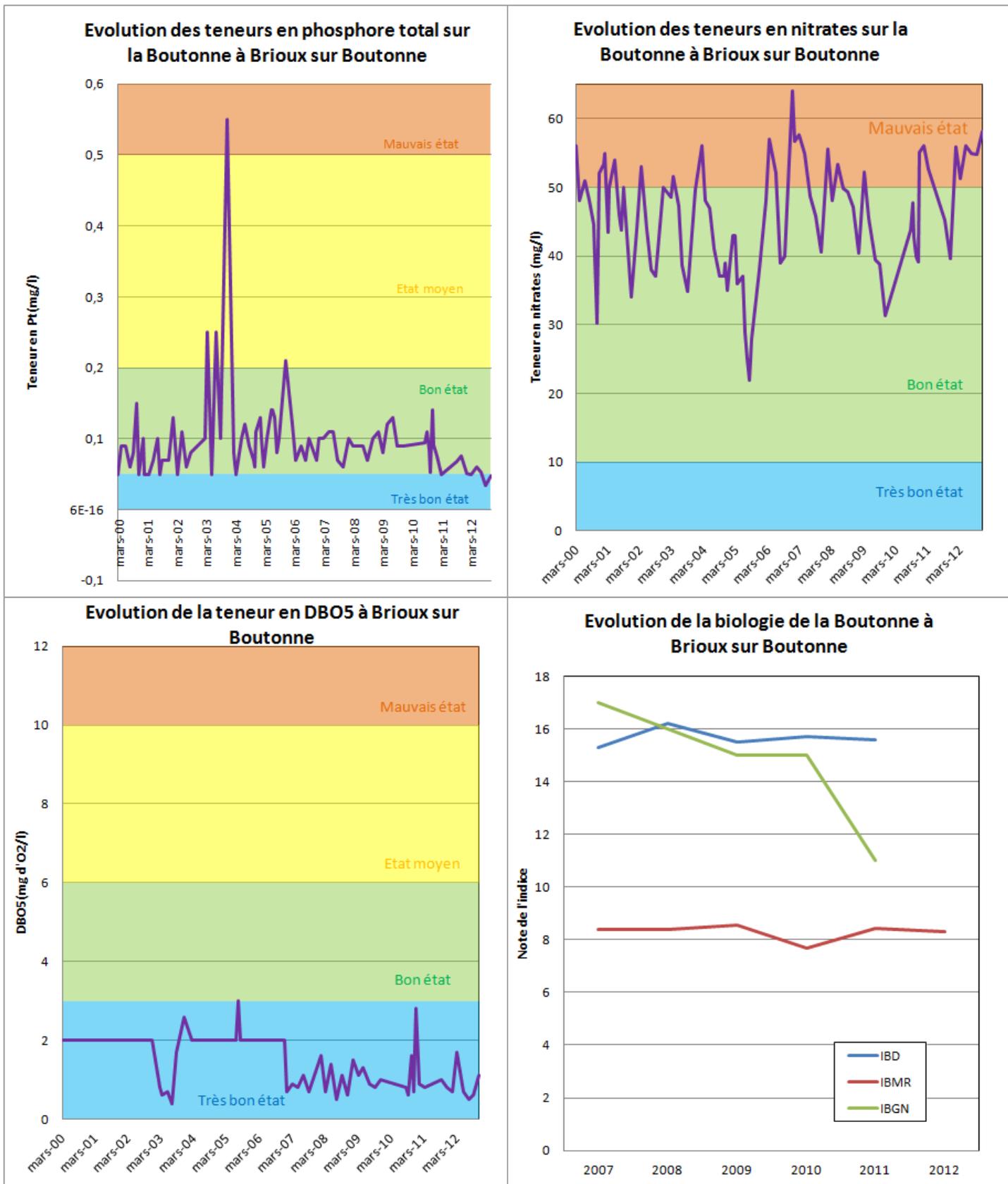
Ainsi, cette sélection de stations est représentative de la Boutonne sur tout son cours principal.

• **Qualité de la Boutonne à la station de Chef Boutonne**

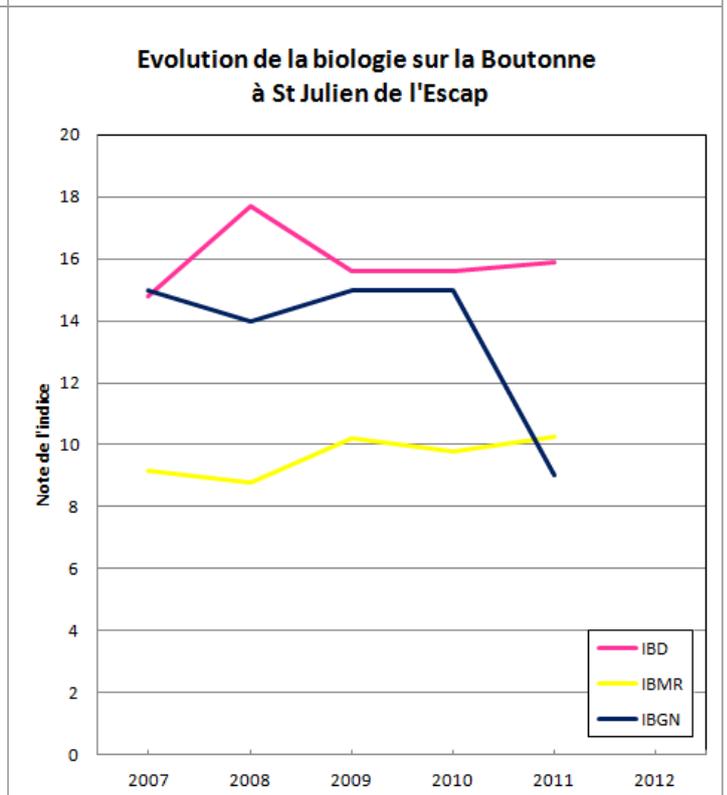
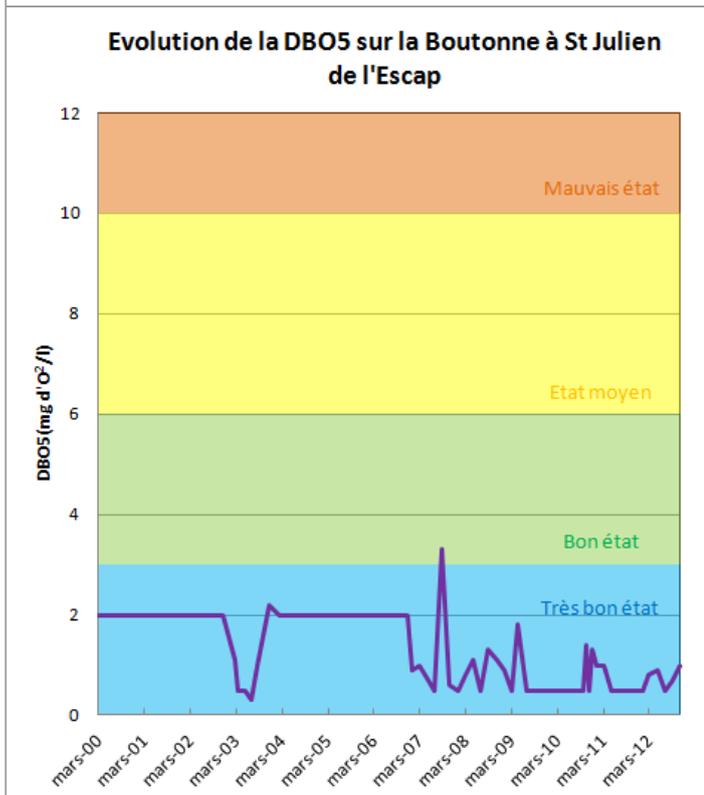
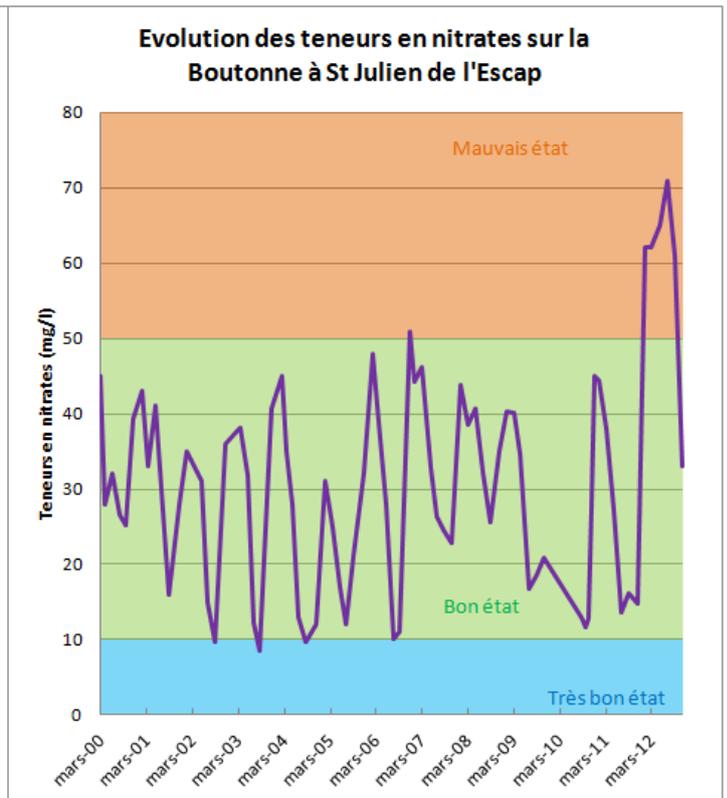
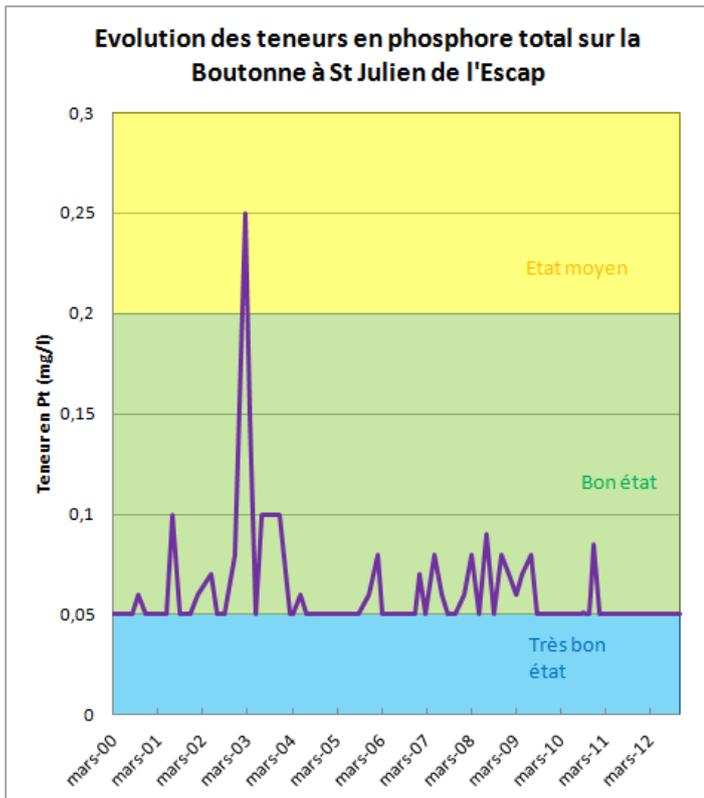


Source : SIE Adour Garonne, Réalisation : SYMBO

• **Qualité de la Boutonne à la station de Brioux-sur-Boutonne**

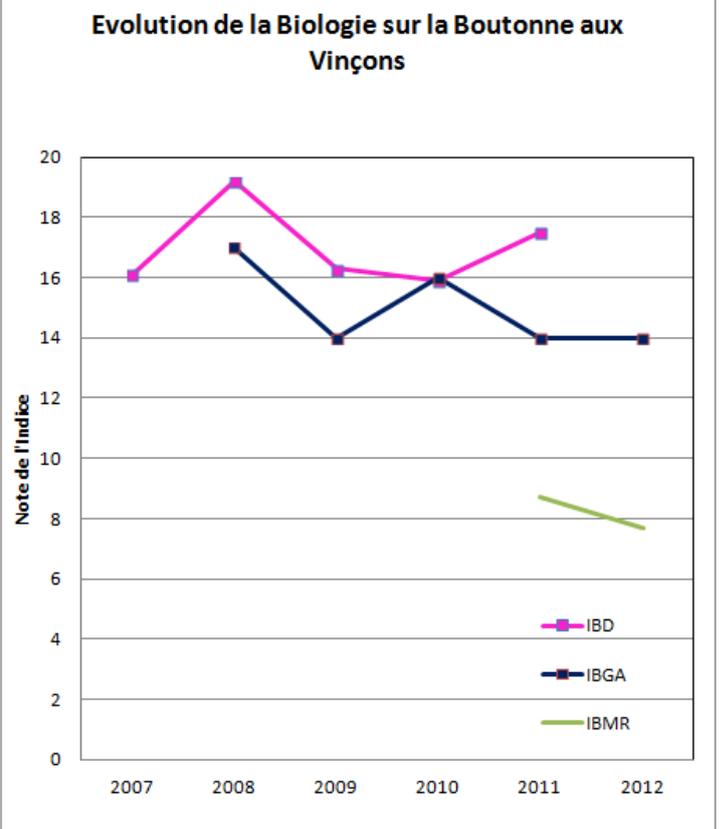
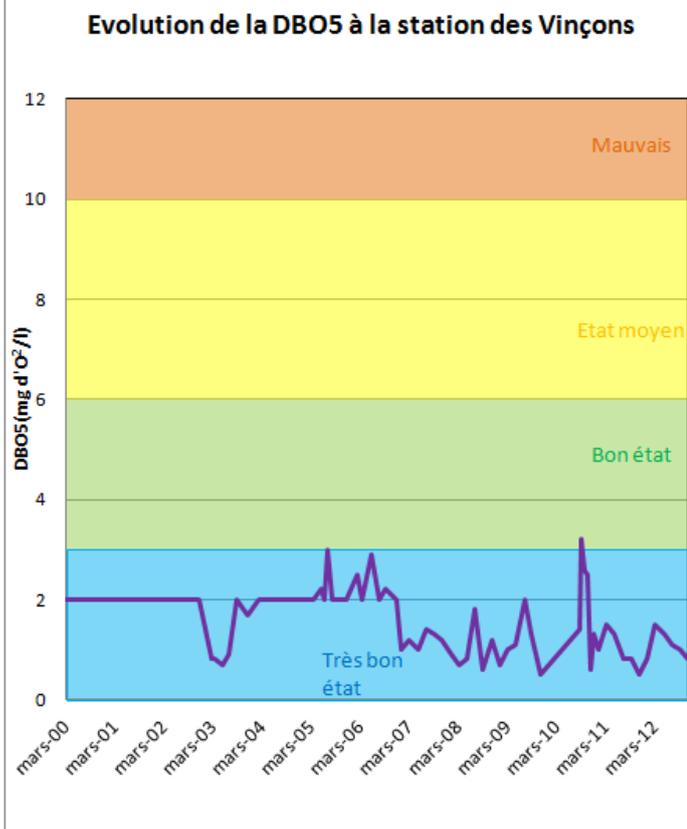
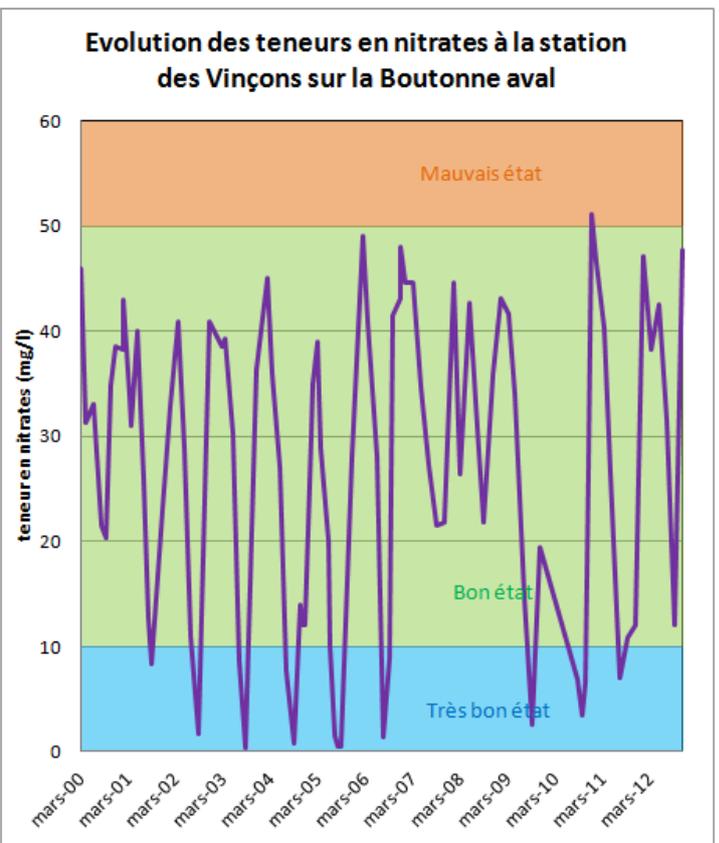
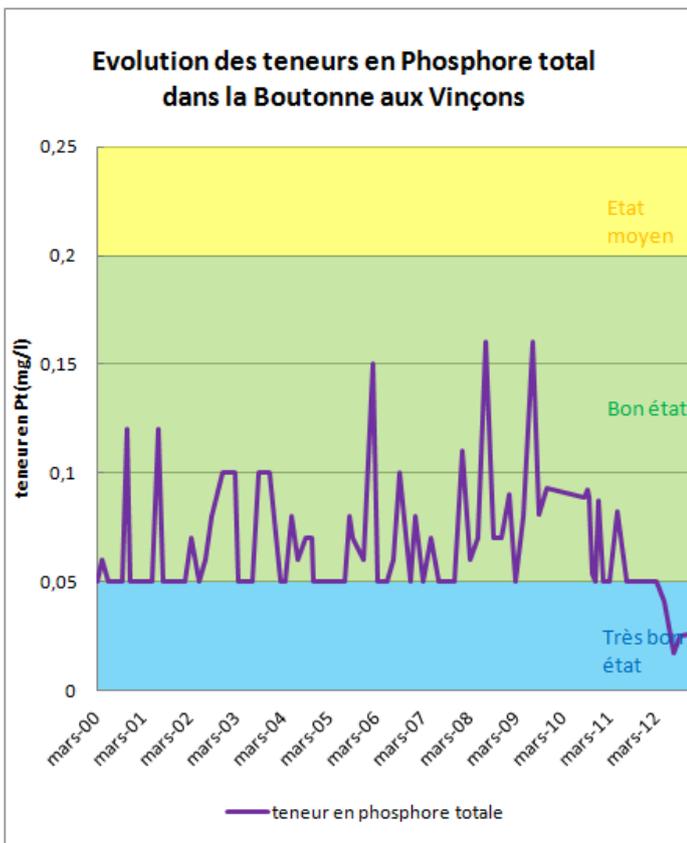


• **Qualité de la Boutonne à la station de Saint-Julien-de-l'Escap**



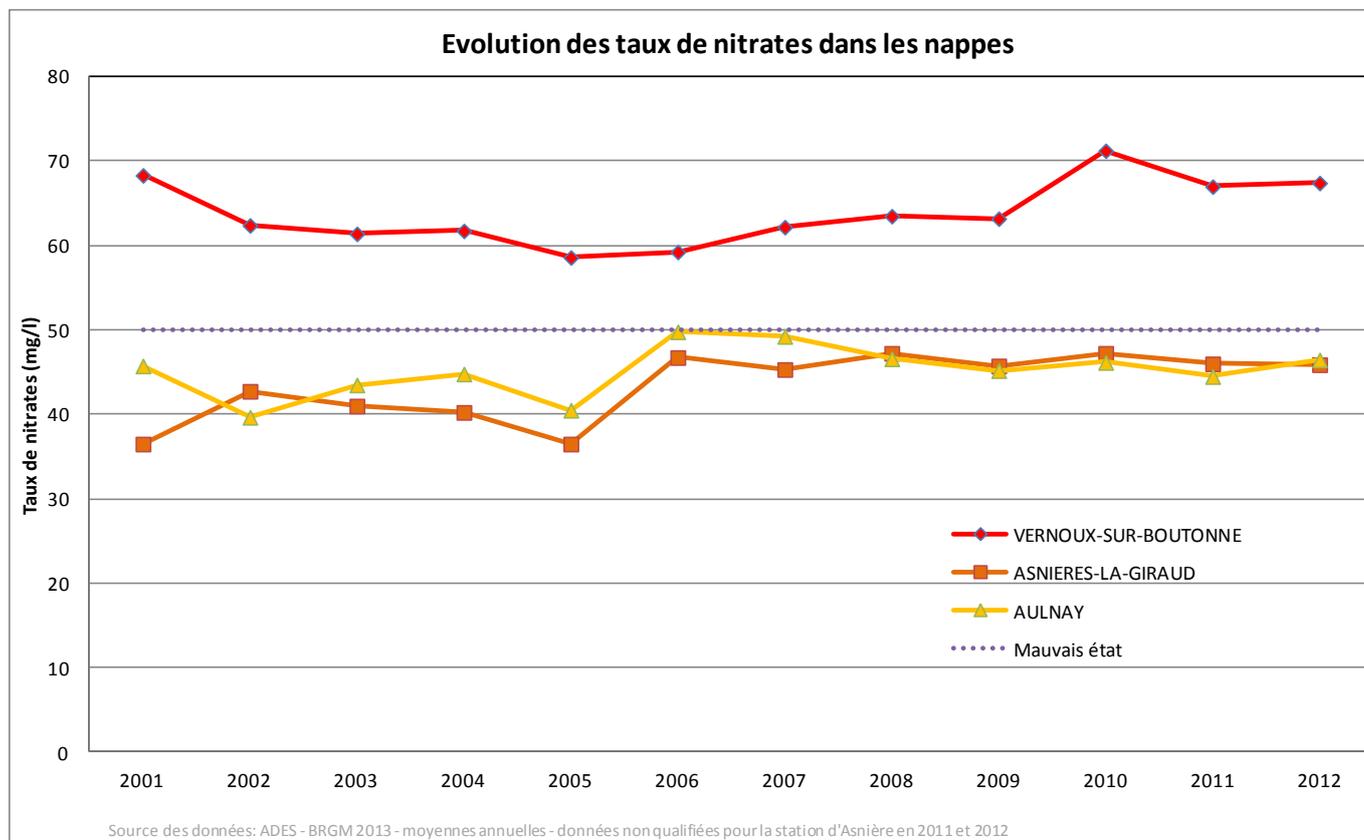
Source : SIE Adour Garonne, Réalisation : SYMBO

• **Qualité de la Boutonne à la station des Vinçons (Champdolent)**



Source : SIE Adour Garonne, Réalisation : SYMBO

- **Qualité des eaux souterraines**



Source : ADES, Réalisation SYMBO

Commentaires :

Globalement, les teneurs en nitrates des eaux superficielles sont proches des 50 mg/l voire supérieures, notamment pour les points situés en Deux-Sèvres. La tendance semble plutôt stable. L'état est considéré comme mauvais quand les teneurs en nitrates dépassent les 50 mg/l. Concernant le phosphore total dans les eaux superficielles, l'évolution semble stable. Les teneurs correspondent généralement à un bon état ou à un état moyen. Les teneurs en DBO₅ présentent des valeurs relevant du très bon état la plupart du temps. L'évolution semble montrer une stabilisation ou une tendance à la baisse. Enfin, les indices biologiques sont très variables et les notes sont généralement moyennes à médiocre pour l'indice biologique macrophytique en rivière.

Sur le long terme, les taux de nitrates relevés dans les nappes semblent à la hausse et approchent le seuil des 50mg/l pour les prélèvements réalisés à Asnières la Giraud et à Aulnay.

Référence : 2a.2, 2b.22	Intitulé Réduire les risques de pollution pour protéger les nappes captives et garantir l'AEP Suivre la qualité des captages AEP fermés
-----------------------------------	--

Rappel du contexte

Une des priorités du SAGE Boutonne est la préservation des ressources en eau de bonne qualité pour l'alimentation en eau potable des populations. Aussi, le suivi de ces mesures permettra d'analyser l'évolution de la qualité des ressources destinées à l'AEP et de vérifier le respect de cet enjeu majeur. Cela permettra en outre de vérifier l'avancement des mises en place des périmètres de protection des captages dans les tableaux de bord des années suivantes.

Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015

C5 : Réduire les impacts des activités humaines sur la qualité des eaux
D2 : Garantir l'alimentation en eau potable en qualité et en quantité
D3 : Protéger les captages stratégiques les plus menacés
D6 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Mesure (s) correspondante (s) du PDM

Qual_1_01 : Protéger les ressources en eau potable actuelles et futures
Qual_1_03 : Privilégier l'usage eau potable sur les autres usages économiques et optimiser l'organisation locale des services d'eau potable

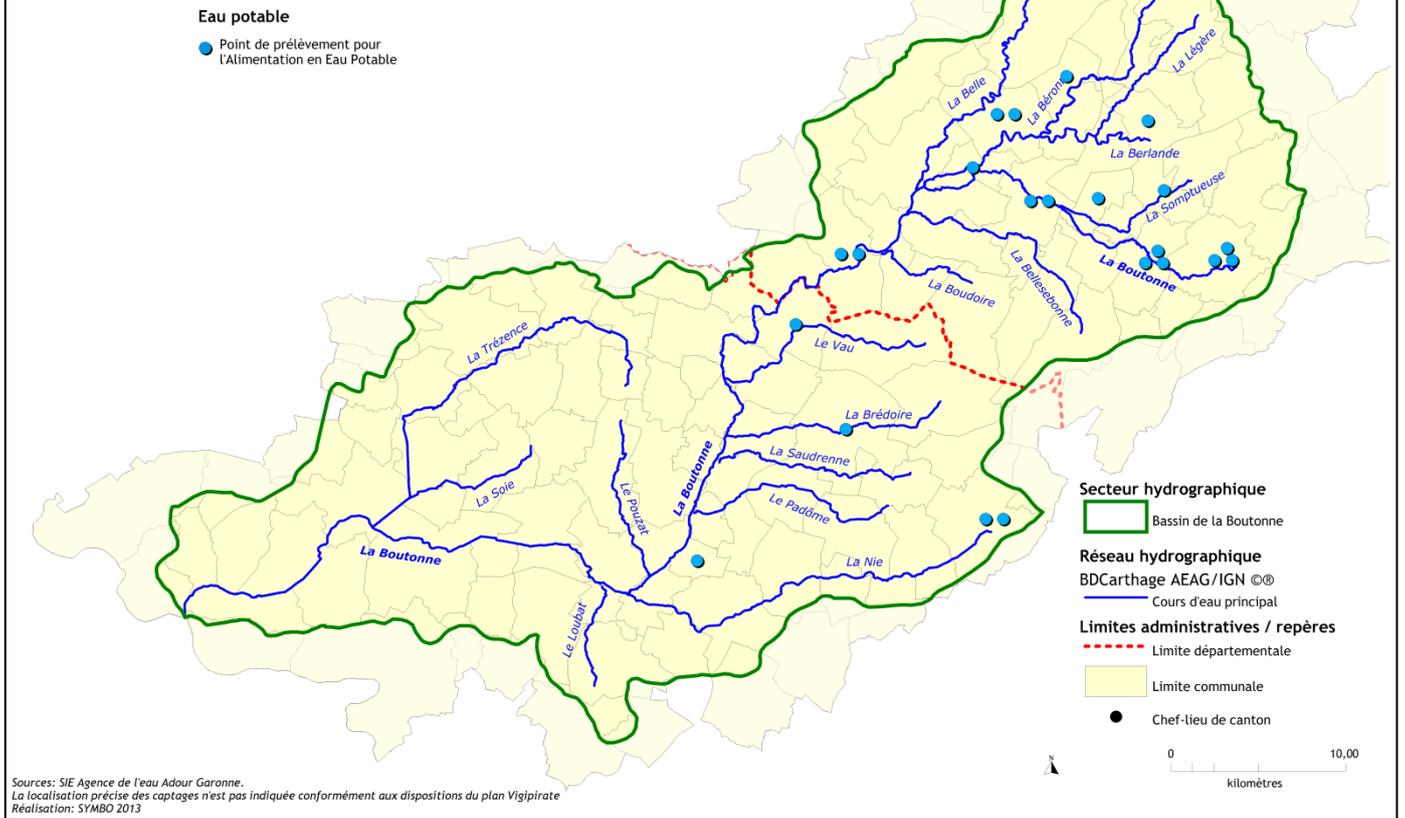
Indicateur de réponse : Liste des captages utilisés pour la production d'eau potable et état des procédures de protection

Communes	Nom du captage	Procédure en protection	Nappe captée
AULNAY	La Palud F2	Captage prochainement abandonné – Procédure non poursuivie	Kimméridgien libre
BRIOUX SUR BOUTONNE	Cantine F1	Arrêté préfectoral de DUP : 03/02/2006	Infra-Toarcien
BRIOUX SUR BOUTONNE	Cantine F2	Arrêté préfectoral de DUP : 03/02/2006	Supra-Toarcien semi-captif
CELLES SUR BELLE	<i>Le Pré des Ouches F1</i>	Captages fermés.	
CELLES SUR BELLE	<i>La source de la Belle</i>		
CELLES SUR BELLE	<i>La source de la Doua</i>		
		Captage fermé depuis le 3 janvier 2011 (Délibération SERTAD 21/12/10 pour la fermeture définitive)	
CHEF BOUTONNE	Coupeaume 3	Arrêté préfectoral de DUP : 03/02/2006	Infra-Toarcien
CHEF BOUTONNE	<i>Coupeaume 2</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 16/01/1981	Supra-Toarcien
CHEF BOUTONNE	Le Guibou	Arrêté préfectoral de DUP : 07/04/1981	Supra-Toarcien
CHEF BOUTONNE	<i>Les Outres</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Supra-Toarcien
CHIZE	<i>Pré de la rivière nouveau</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 16/05/2012	Jurassique supérieur
CHIZE	<i>Pré de la rivière ancien</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 16/05/2012	Jurassique supérieur

CHIZE	Beth	Captage fermé – aucune procédure de protection	
DAMPIERRE SUR BOUTONNE	Les Mottes	Arrêté préfectoral de DUP : 23/12/2010	Kimméridgien libre
FONTENILLE	<i>La scierie (Lias)</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Infra-Toarcien
FONTENILLE	<i>La scierie (Jurassique)</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Supra Toarcien
FONTENILLE	<i>Les Inchauds</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987 - Révision en cours	Supra-Toarcien
LA POMMERAIE	Mortier	Captage fermé : Arrêté préfectoral de fermeture du captage : 25/08/2011 - Arrêté préfectoral de DUP : 23/02/1978	
LUCHE SUR BRIOUX	<i>La Somptueuse</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Infra-Toarcien
LUSSERAY	<i>Pont de Gaterat (Infra)</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Infra-Toarcien
LUSSERAY	<i>Pont de Gaterat (Supra)</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Supra-Toarcien
NERE	Grand Breuil	Arrêté préfectoral de DUP : 01/08/2003	Kimméridgien captif
NERE	Petit Moulin	Arrêté préfectoral de DUP : 01/08/2003	Kimméridgien captif
POURSAY GARNAUD	Bois de Vervant	Procédure en cours	Kimméridgien libre
SAINT GENARD	<i>Marcillé</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 22/06/1987	Supra-Toarcien
SAINT ROMANS LES MELLE	<i>La Chancelée</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 14/10/1982 (en révision)	Infra-Toarcien
ST JULIEN DE L'ESCAP	Le Château	Absence de données	
TILLOU	La rivière sud	Arrêté préfectoral de DUP : 19/03/2010	Infra-Toarcien
VERNOUX SUR BOUTONNE	<i>Grand bois battu</i>	Arrêté préfectoral de DUP : 05/06/1981	Supra-Toarcien

Les captages signalés en gras et italique font partie des 500 captages prioritaires issus du Grenelle de l'environnement.

Points de prélèvement d'eau pour la production d'eau potable sur le bassin de la Boutonne

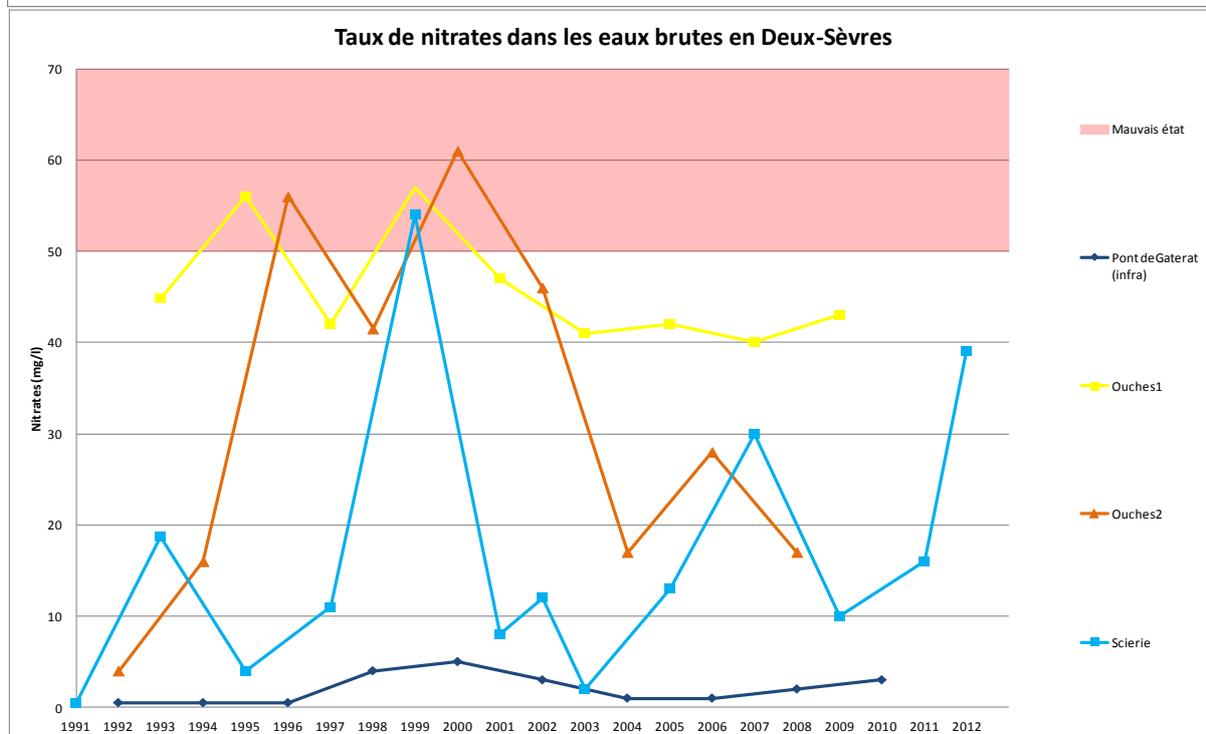
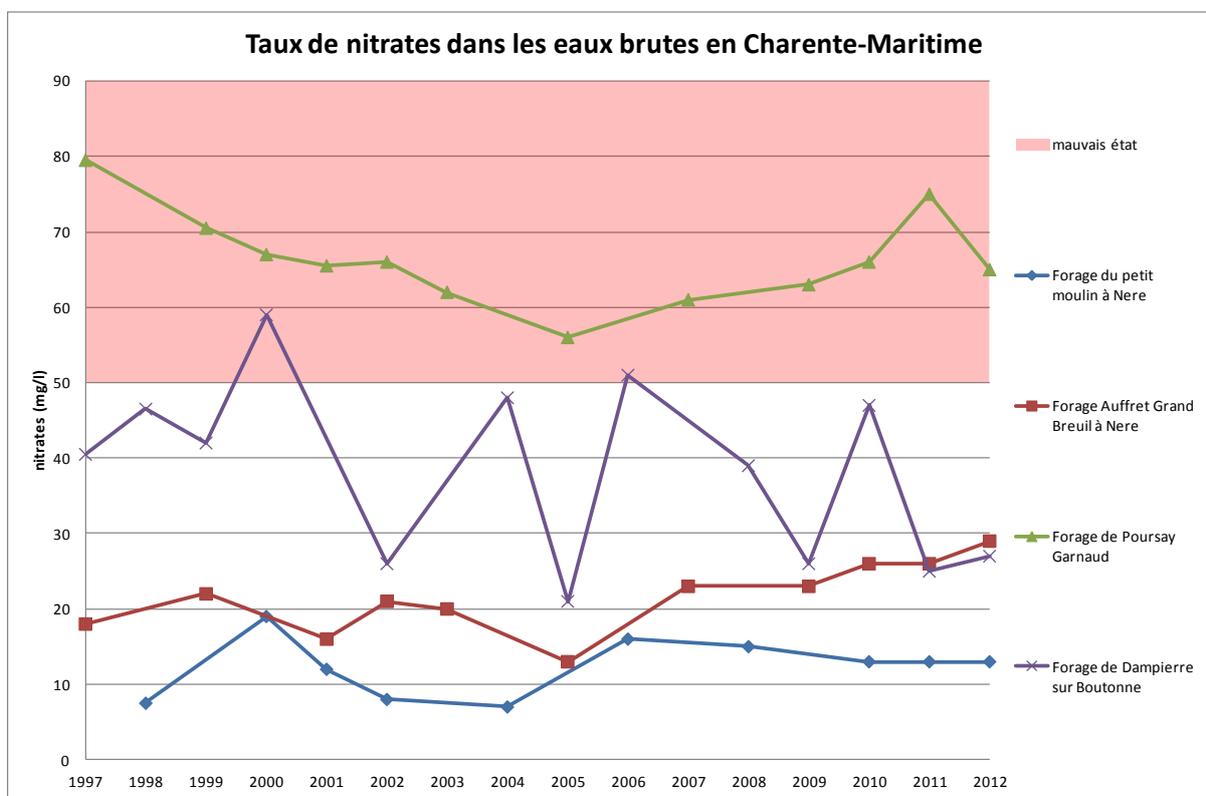


Points de prélèvements d'eau pour la production d'eau potable

Source : SIEAG Points de prélèvement d'eau pour la production d'eau potable

Indicateur d'état : Qualité des eaux brutes et des eaux distribuées

- **Teneurs en nitrates mesurées dans les eaux brutes destinées à la production d'eau potable**



Source : SIEAG/ADES (<http://www.ades.eaufrance.fr/>), producteur des données : DDASS 17 et DDASS 79

Remarque : Si plus d'un prélèvement a été effectué sur une année, le plus discriminant a été choisi.

Les courbes précédentes correspondent à la qualité de l'eau prélevée dans les forages fournissant la plus grande quantité d'eau potable. Les forages de Brioux sur Boutonne (Cantine F1 et F2) sont également utilisés pour la production d'eau potable en Deux Sèvres mais ils n'apparaissent pas sur le graphique car trop peu de données sont disponibles les concernant. Des analyses réalisées en 2008 montraient alors un taux de nitrates très faible (proche de 0) soit une eau de très bonne qualité.

- **Bilan de la qualité de l'eau distribuée sur la Boutonne en Charente-Maritime en 2011 (source ARS Poitou-Charentes).**

Avec la politique départementale menée en Charente-Maritime, l'eau distribuée sur la partie du bassin située dans ce département provient de plusieurs forages, certains étant localisés en dehors du bassin, dans les communes ci-dessous :

- | | | |
|---------------|--------------------------|----------------------------|
| - Saint Vaize | - Dampierre sur Boutonne | - Fontcouverte |
| - Juicq | - Landrais | - Poursay Garnaud |
| - Aulnay | - Taillebourg | - St Savinien sur Charente |

Certaines communes du bassin sont également alimentées par de l'eau provenant de Vendée, du canal de l'UNIMA et de la retenue de St Hippolyte.

Le bilan global de l'année 2012 fait ressortir les éléments suivants :

- une **excellente qualité bactériologique** pour l'ensemble des analyses effectuées sur les réseaux. Les analyses effectuées sur le réseau de St-Julien (communes concernées : Antezant-la-Chapelle, Courcelles, Les Eglises d'Argenteuil, Poursay-Garnaud, Saint-Julien-de-l'Escap, Saint-Pardoult, Saint-Pierre-de-Juillers, Varaize et Vervant) ont révélé une qualité bactériologique **satisfaisante**.
- des **duretés de l'eau** comprises entre 29°F et 35 °F (idéal considéré entre 15 et 25°F), soit une eau modérément dure à dure ;
- des **faibles concentrations en fluor** avec des concentrations inférieures à 0,5 mg/l (idéal considéré entre 0,5 et 1,5 mg/l) permettant d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation pour lutter contre les caries ;
- des **concentrations moyennes en nitrates** comprises entre 4 mg/l et 29 mg/l, soit des concentrations d'assez faibles à acceptables, avec des concentrations maximales mesurées entre 5 mg/l et 43 mg/l. Ces concentrations ont toujours été inférieures à 50 mg/l.
- des **concentrations en pesticides** toujours conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg/l/substance) ou inférieures au seuil de détection analytique.

- **Bilan de la qualité de l'eau distribuée sur la Boutonne en Deux-Sèvres en 2012**

La distribution de l'eau potable sur la partie deux-sévrienne du bassin s'effectue à partir d'une vingtaine de forages en service sur le territoire.

Le bilan global de l'année 2012 fait ressortir les éléments suivants :

- une **excellente qualité bactériologique** pour l'ensemble des analyses effectuées sur les réseaux ;
- des **duretés de l'eau** moyennes comprises entre 16,4°F et 36 °F (idéal considéré entre 15 et 25°F), soit une eau moyennement dure à dure ;
- des **faibles concentrations en fluor** avec des concentrations globalement inférieures à 0,5 mg/l (idéal considéré entre 0,5 et 1,5 mg/l) permettant d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation pour lutter contre les caries. Certaines eaux voient cette concentration en fluor augmenter jusqu'à 1.20 mg/l, ne nécessitant donc pas a priori de compléments fluorés.
- des **concentrations moyennes en nitrates** comprises entre 6,7 mg/l et 38 mg/l, soit des concentrations qualifiées de « correctes » à « modérées ». Le seuil de 50 mg/l n'a pas été dépassé.
- des **concentrations en pesticides** toujours conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg/l/substance) ou inférieures au seuil de détection analytique. Néanmoins, des traces ont été détectées dans certaines eaux distribuées. Les doses mesurées ont toujours été inférieures à la valeur limite de qualité.

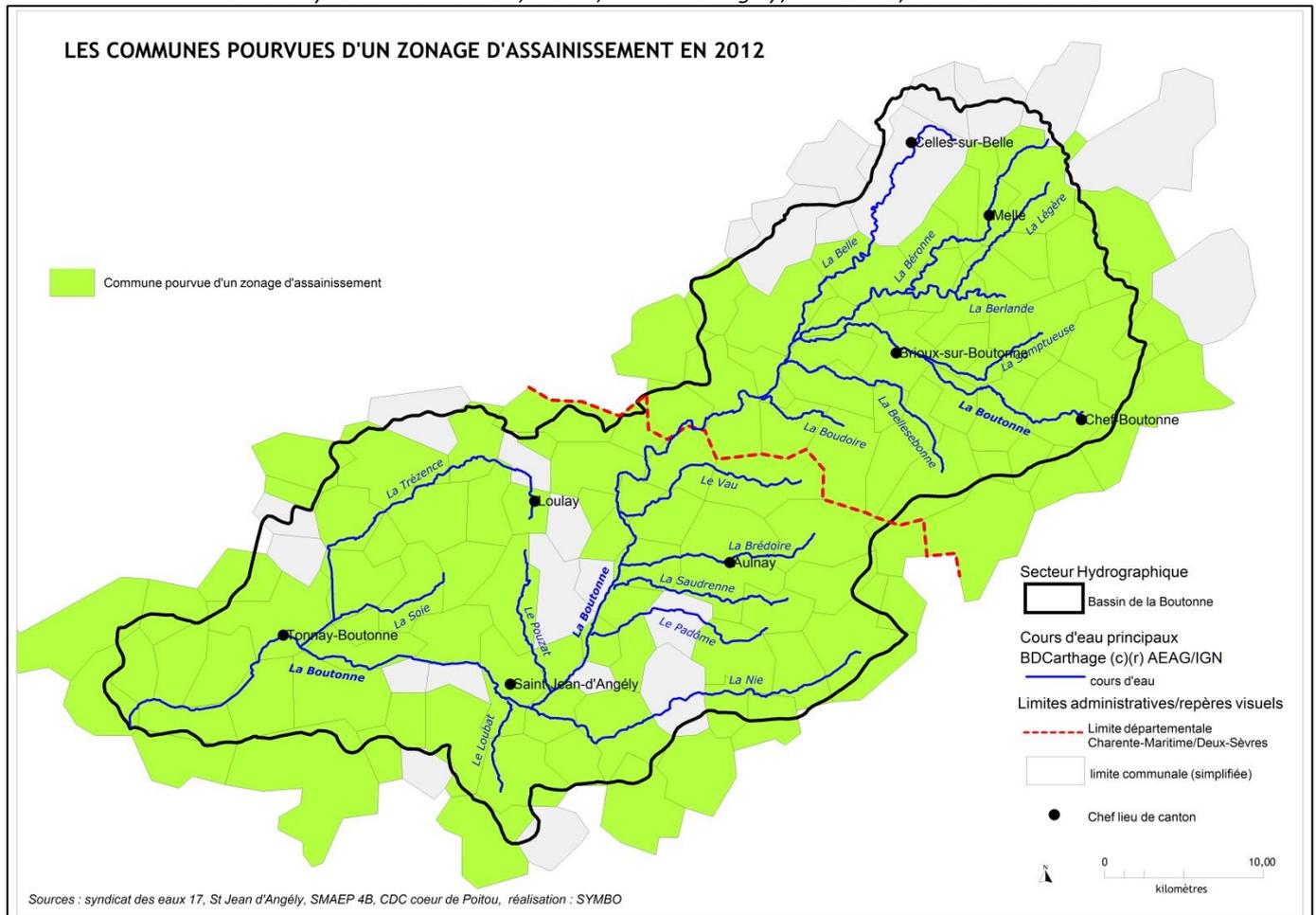
Référence : 2b.10 à 2b.13	Intitulé Elaborer un schéma d'assainissement à l'échelle du bassin de la Boutonne Etendre le traitement de l'azote et du phosphore aux agglomérations de plus de 2000 EH Privilégier la mise en conformité de l'assainissement collectif et autonome ainsi que le traitement du pluvial sur la Boutonne et la Nie Raccorder tous les branchements d'assainissement collectif aux réseaux Contrôler les assainissements autonomes
Rappel du contexte Les enjeux liés à l'assainissement en milieu rural sont particulièrement importants concernant la qualité des ressources en eau. La mise en place et l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif permettent en partie de répondre à cet objectif. D'après la réglementation, toutes les communes devraient être couvertes par des zonages d'assainissement délimitant les zones à traiter en assainissement collectif de celles à traiter en individuel. La loi sur l'eau de 2006 a donné un délai supplémentaire jusqu'à 2012 aux Maires pour la mise en place des SPANC (service public d'assainissement non collectif), chargés de contrôler ces installations autonomes.	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 B1 : Maintenir la conformité avec la réglementation B2 : Augmenter, si nécessaire, les performances épuratoires pour atteindre le bon état des eaux B4 : Limiter les risques de pollution par temps de pluie B6 : Développer l'assainissement non collectif en priorité	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM Ponc_1_01 : Adapter les prescriptions de rejet à la sensibilité du milieu naturel Ponc_1_03 : Réaliser des schémas d'assainissement des eaux usées départementaux ou par bassin et si nécessaire pour les bassins urbanisés un schéma de gestion des eaux pluviales	

Indicateur de réponse : La réalisation des zonages, la mise en place des SPANC et les paramètres principaux de l'assainissement collectif

• Les communes couvertes par un zonage d'assainissement

Les communes couvertes par un zonage d'assainissement

Sources : syndicat des eaux 17, CG 79, St Jean d'Angély, SMAEP 4B, réalisation : SYMBO



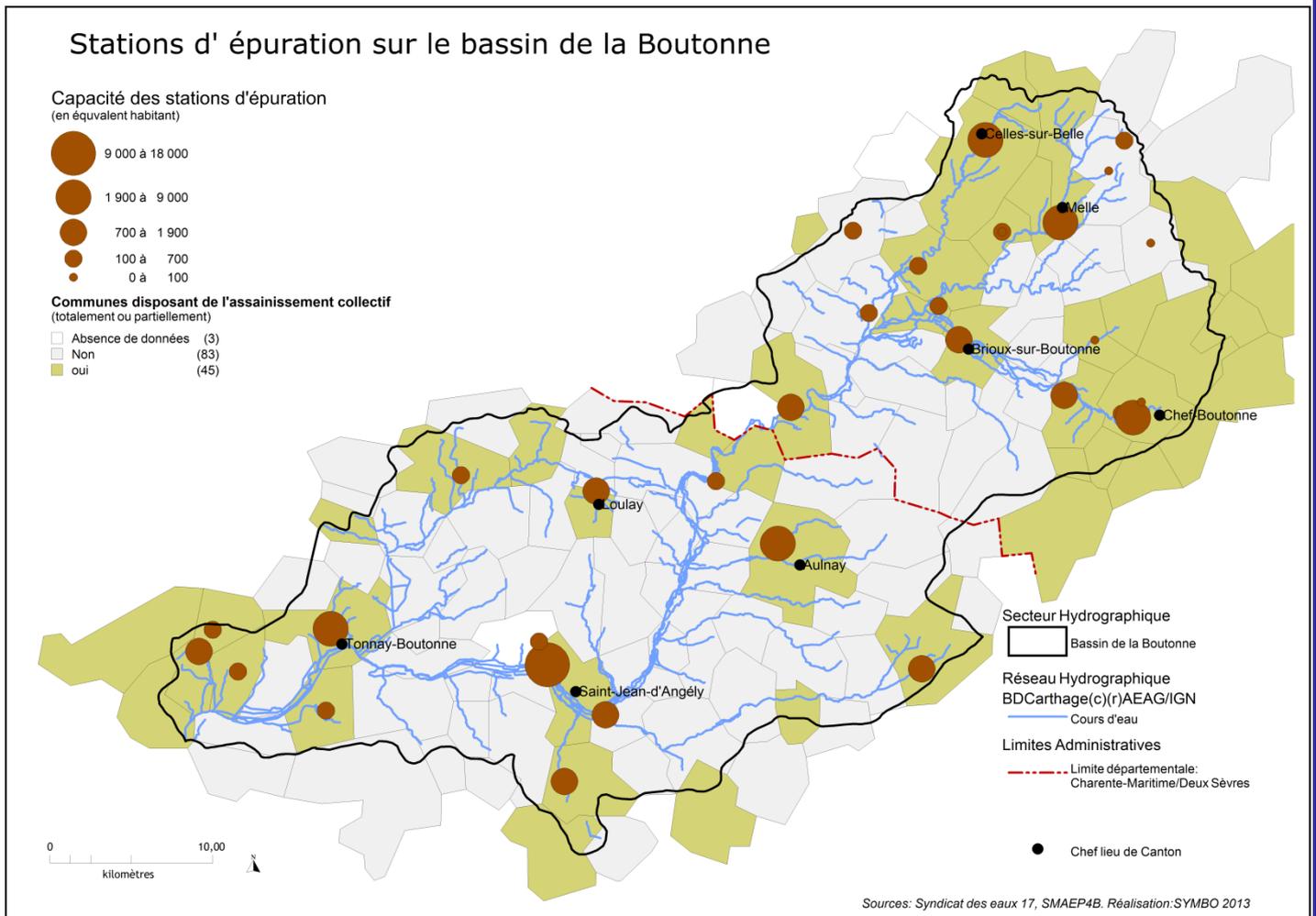
On dénombre 107 communes couvertes par un zonage d'assainissement en 2012, soit un taux de couverture d'environ 81.6%.

• Les communes couvertes par les SPANC

Environ 99% des communes du bassin sont couvertes par un SPANC. Pour être conforme à la réglementation, 100% des communes devront posséder un SPANC en 2012.

La quasi-totalité des communes sont pourvues d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif grâce aux divers syndicats d'eau qui se sont constitués sur le territoire, les communes de Charente-Maritime étant pour la très grande majorité traitées par le syndicat des eaux du département.

• **La localisation des stations d'épuration et les traitements opérés**



Les STEP du bassin de la Boutonne
Sources : syndicat des eaux 17, SMAEP 4B, SYMBO

On dénombre 14 stations d'épuration sur la Boutonne en Charente-Maritime dont 5 sont équipées d'un processus de dénitrification par arrêt/reprise des turbines. La déphosphatation concerne quant à elle deux stations d'épuration grâce à l'injection de chlorure ferrique qui réagit avec les phosphates.

Sur les 18 stations deux-sévriennes, 7 sont pourvues d'un processus de dénitrification et 4 ont une procédure de déphosphatation. On peut également noter que 5 ont une capacité inférieure à 100 équivalents-habitants et l'une d'entre elles, située à Chef-Boutonne, traite spécifiquement les lixivats de décharge.

Sur les 5 stations de plus de 2000 EH que compte le bassin, 2 ont un procédé de déphosphatation. Elles possèdent toutes un processus de dénitrification. (pas de changement par rapport à 2010)

En 2012 :

- Une étude de modernisation de la station d'épuration de St Julien de l'Escap est en cours. Les travaux sont prévus pour l'année 2013 ;
- La commune de Migré a été raccordée en partie à un réseau d'assainissement collectif.
- 35% des communes sont équipées d'un assainissement collectif.

Indicateur de pression : La conformité des installations (autonomes et collectives)

- **Conformité des installations d'assainissement autonome (ANC)**

En Deux-Sèvres, sur la communauté de communes du Val de Boutonne, les 20 installations contrôlées en 2011 étaient conformes à la réglementation ; 11 contrôles ont été réalisés en 2012. Il faut noter que ces contrôles correspondent à des réalisations neuves.

En Charente-Maritime, sur un total de 258 contrôles effectués en 2012, 184 installations présentaient des risques sanitaires ou environnementaux, soit environ 71.3% des installations montrant des dysfonctionnements.

NB. L'augmentation du nombre d'installations considérées comme présentant des risques sanitaires ou environnementaux s'explique par le fait que la réglementation liée aux modalités de contrôles des dispositifs d'ANC a changé en 2012 et a modifié quelque peu l'évaluation des installations d'ANC. Ainsi, les systèmes qui auparavant étaient évalués comme « Indéterminés » car tout ou partie de la filière n'était pas accessible ou identifiable n'étaient pas systématiquement considérés comme « présentant un risque » (le bénéfice du doute était laissé aux propriétaires lorsque cela était possible). Désormais, ces dispositifs sont considérés comme incomplets ou absents et donc non-conformes.

- **Conformité des installations d'assainissement collectif**

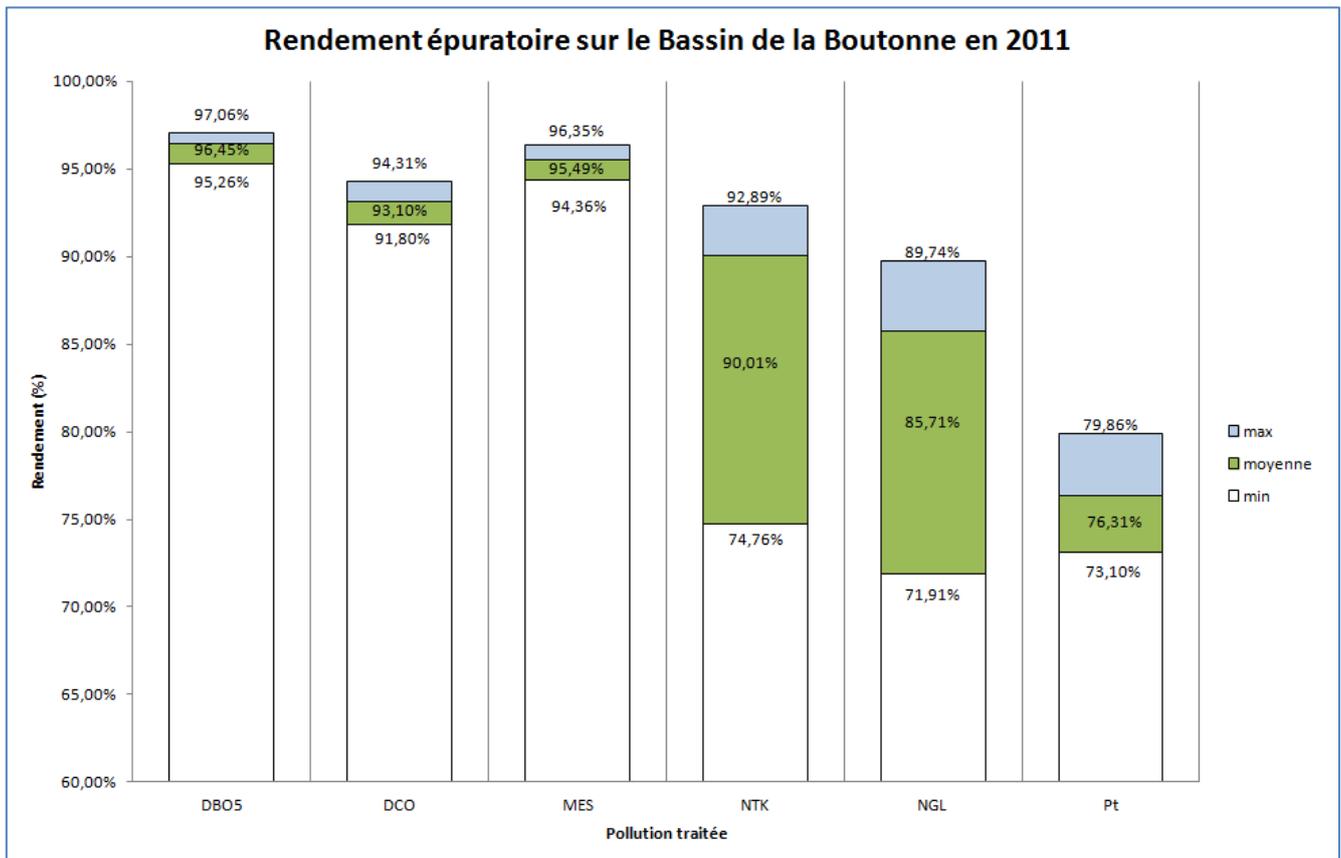
La totalité des STEP du bassin de la Boutonne en Deux-Sèvres respectent les normes de rejets.

- **Rendements épuratoires moyens sur la partie Deux-Sévrienne du Bassin**

Les données présentées ci-dessous ne concernent que la partie deux-sévrienne du bassin. Une station de lagunage a été exclue des calculs concernant l'azote global et le phosphore total car son rendement épuratoire est négatif à cause de volumes de pointe à traiter trop importants.

	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
Max	99,1	97,3	98,7	97,3	93,3	86,2
Min	60	60	50	28,6	70,4	40,9
Moy	80,77	75,55	73,95	80,4	66,9	60,85

- **Rendements épuratoires moyens sur l'ensemble du bassin** (source : Agence de l'eau Adour Garonne)
Données 2011 présentées ici, les données 2012 ne sont pas disponibles au moment de l'élaboration du tableau de bord.



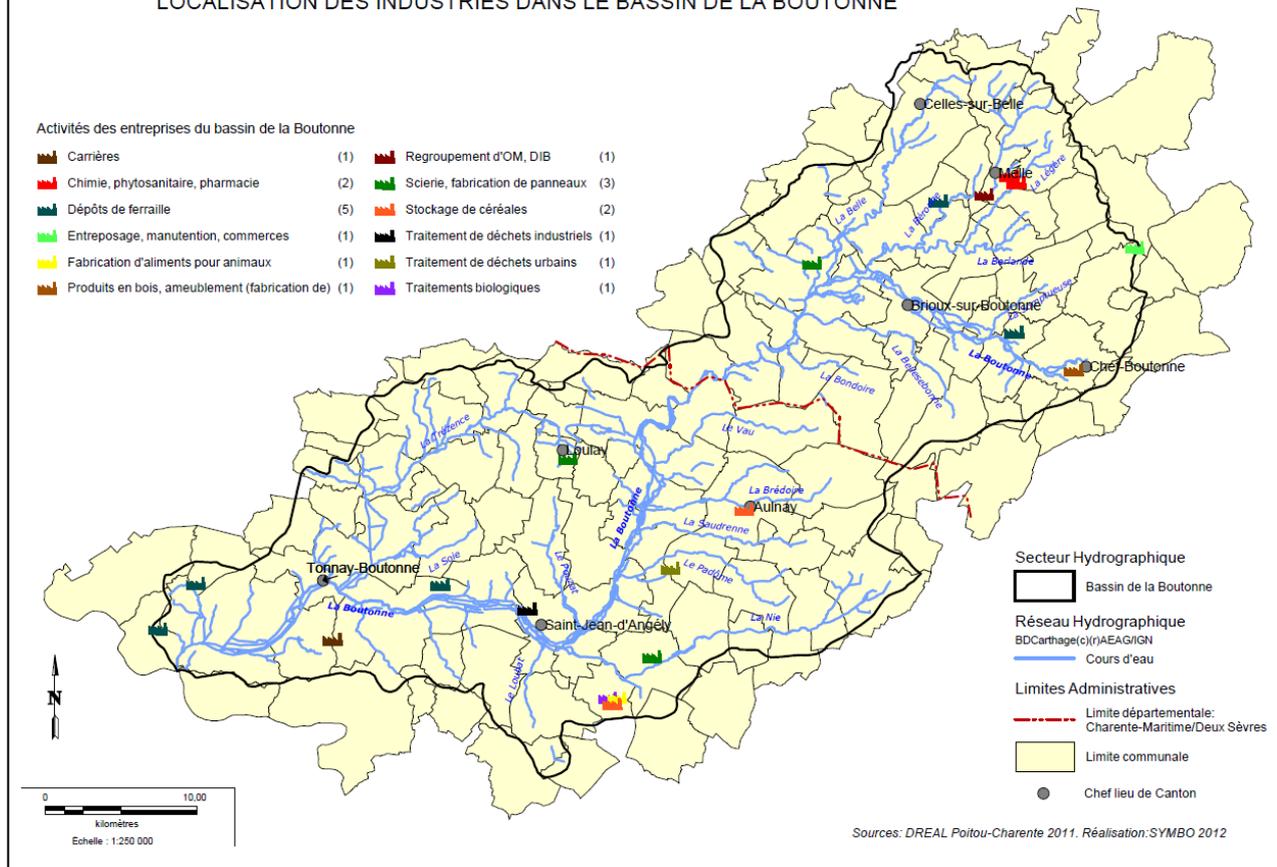
Sur l'ensemble du Bassin, les rendements épuratoires des stations sont excellents en ce qui concerne les demandes biologiques et chimiques en oxygène, ainsi que les matières en suspensions. Pour ces trois paramètres, les rendements sont supérieurs à 90%. En ce qui concerne l'azote et le phosphore, qui nécessitent des traitements spécifiques, les rendements épuratoires sont moins élevés mais restent tout de même bons (plus de 70%).

Signification des sigles :

- **DBO5** : Demande Biologique en oxygène pour 5 jours. La DBO5 mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.
- **DCO** : Demande Chimique en oxygène. La DCO représente quant à elle quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques.
- **MEST** : Matières en Suspension Totales. Elles représentent la totalité des particules en suspension dans l'eau (minérales, organiques et colloïdales) et donc la pollution décantable.
- **NTK** : Azote Kjeldahl. Quantité d'azote exprimée en N correspondant à l'azote organique et l'azote ammoniacal
- **NGL** : Azote Global. Ce paramètre quantifie la pollution azotée d'un effluent : il est obtenu en faisant la somme de Azote Total Kjeldahl (NTK) et de l'azote oxydé : Azote nitreux (nitrite / N-NO₂) + Azote nitrique (nitrate / N-NO₃)
- **Pt** : Phosphore total. Ce paramètre quantifie la pollution phosphorée d'un effluent, déterminante pour évaluer le risque d'eutrophisation des milieux aquatiques.

Référence : 2b.14 et 2b.15	Intitulé Aider et conseiller les industries à collecter leurs déchets, mettre leurs moyens de traitements et de contrôle en conformité avec les prescriptions techniques du SDAGE et de la réglementation Minimiser les rejets industriels en priorité sur la Légère
Rappel du contexte <p>Bien qu'il n'existe qu'un point noir important sur le bassin de la Boutonne lié à la pollution industrielle (sur la Légère), l'évolution de ce type de rejet est un élément à suivre afin de vérifier le bon fonctionnement des usines de dépollution sur tout le bassin. Le suivi de ce type d'indicateur permettra de détecter toute pollution inédite ou imprévisible.</p> <p>En parallèle, le SAGE Boutonne met l'accent sur la collecte et le traitement des déchets industriels qui représentent des volumes à traiter importants.</p>	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>B11 : Réduire ou supprimer les rejets d'origines industrielles et domestiques des 13 substances prioritaires dangereuses B12 : Réduire les rejets industriels et domestiques des 20 substances prioritaires de l'annexe 10 de la DCE B13 : Réduire les rejets industriels et domestiques des substances pertinentes B15 : Poursuivre la collecte des déchets dangereux B18 : Gérer collectivement les rejets des PME, PMI et TPE</p>	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Ponc_2_01 : Limiter ou supprimer les émissions des substances toxiques Ponc_2_02 : Réhabiliter les sites industriels « polluants » Diff_9_01 : Favoriser la lutte contre la pollution diffuse liée aux DTQS et aux DMS par la mise en place de plans départementaux</p>	
Indicateur d'état : localisation des industries sur le bassin de la Boutonne (source de données : DREAL Poitou-Charentes) <p>Les principales industries recensées sur le bassin de la Boutonne sont au nombre de 20. Parmi elles 3 sont soumises à la réglementation des IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control, c'est-à-dire qu'elles relèvent d'une directive européenne visant la prévention et la réduction intégrée de la pollution) et seules deux d'entre elles ont des rejets aqueux industriels (elles font l'objet d'un arrêté préfectoral prescrivant l'action RSDE [Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux]) depuis la fin de l'année 2010. En 2012 l'action RSDE concernant ces deux entreprises s'est poursuivie. Ces rejets sont traités par la station d'épuration de St Jean d'Angély pour l'une et par la station d'épuration de Solvay (Rhodia) à Melle pour l'autre.</p>	

LOCALISATION DES INDUSTRIES DANS LE BASSIN DE LA BOUTONNE



Indicateur de réponse : Evaluation des rejets industriels non conformes

Dès qu'un rejet industriel apparaît non-conforme, la DREAL met en demeure l'exploitant de corriger les problèmes dans les meilleurs délais. Ainsi, les non-conformités observées restent très ponctuelles et très brèves.

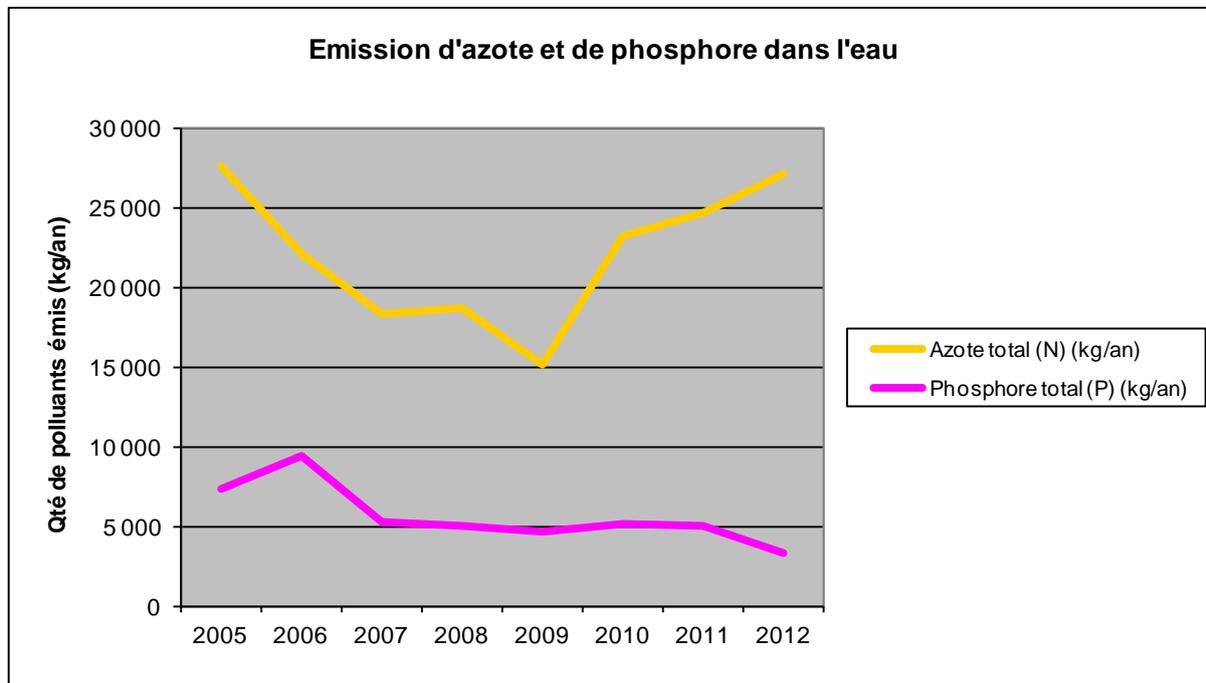
Il a été proposé de suivre un indicateur concernant l'action sur la Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) avec le suivi des prescriptions d'arrêtés préfectoraux complémentaires imposant la mise en place d'une surveillance de substances dangereuses.

En 2010, sur les trois installations IPPC sur le bassin versant, les deux établissements ayant des rejets aqueux industriels ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral prescrivant l'action RSDE imposant la mise en place d'une surveillance de substances dangereuses. Cette surveillance a toujours lieu en 2012. Aucun changement n'a lieu par rapport à 2011.

Indicateur de pression : Quantité de polluants industriels émis (source de données : plateforme industrielle de Melle)

Le principal site industriel suivi sur le bassin de la Boutonne par rapport aux pollutions de l'eau est représenté par les usines Solvay (Rhodia) et Dupont (Danisco) à Melle.

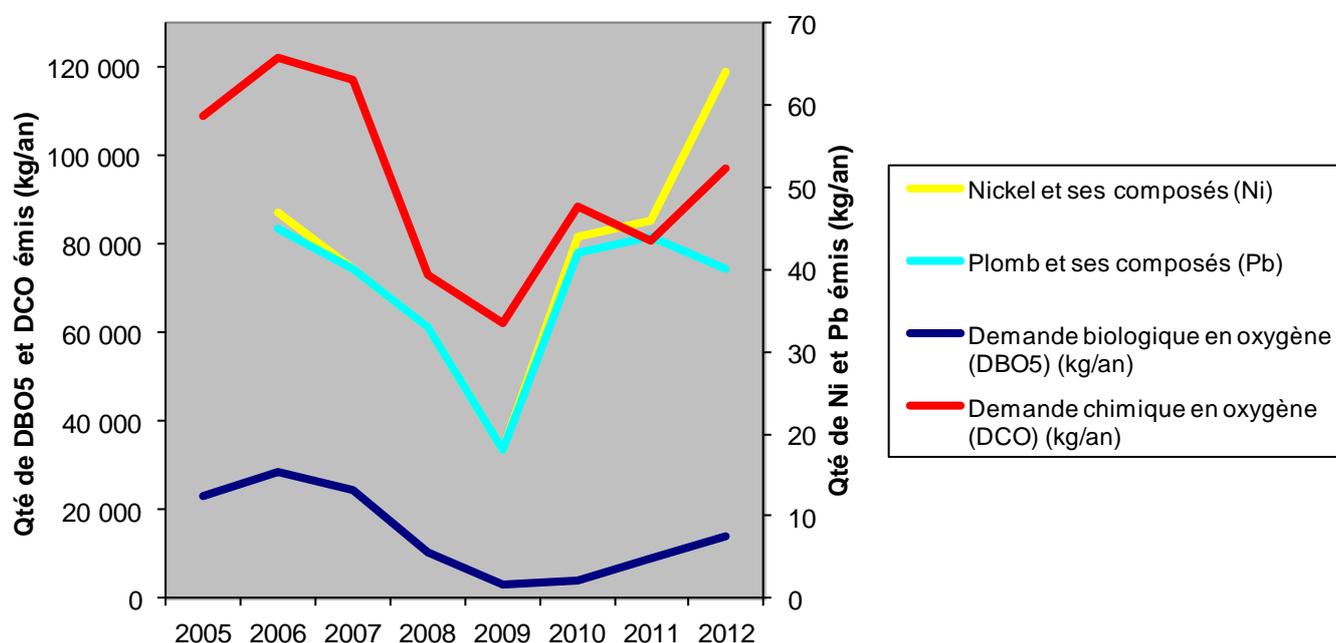
Les déclarations de rejets polluants effectuées auprès de la DREAL Poitou-Charentes sont les suivantes :



Une baisse significative des rejets d'azote et de phosphore total est observée sur la période allant de 2005 à 2009. Elle est liée aux progrès d'optimisation réalisés dans les ateliers de fabrication pour réduire les quantités envoyées vers la station : recyclage interne de certains flux, élimination directe plutôt qu'envoi vers la station, changement de matières premières. On observe cependant une inversion de cette tendance depuis 2010. En 2012, l'activité de la plateforme est soutenue et les rejets d'azote augmentent pour atteindre 27 119 kg/an, soit une augmentation de 2441 kg par rapport à 2011.

Les émissions de phosphore sont en légère baisse en 2012 avec une valeur de 3 291kg/an.

Emission de polluants dans l'eau

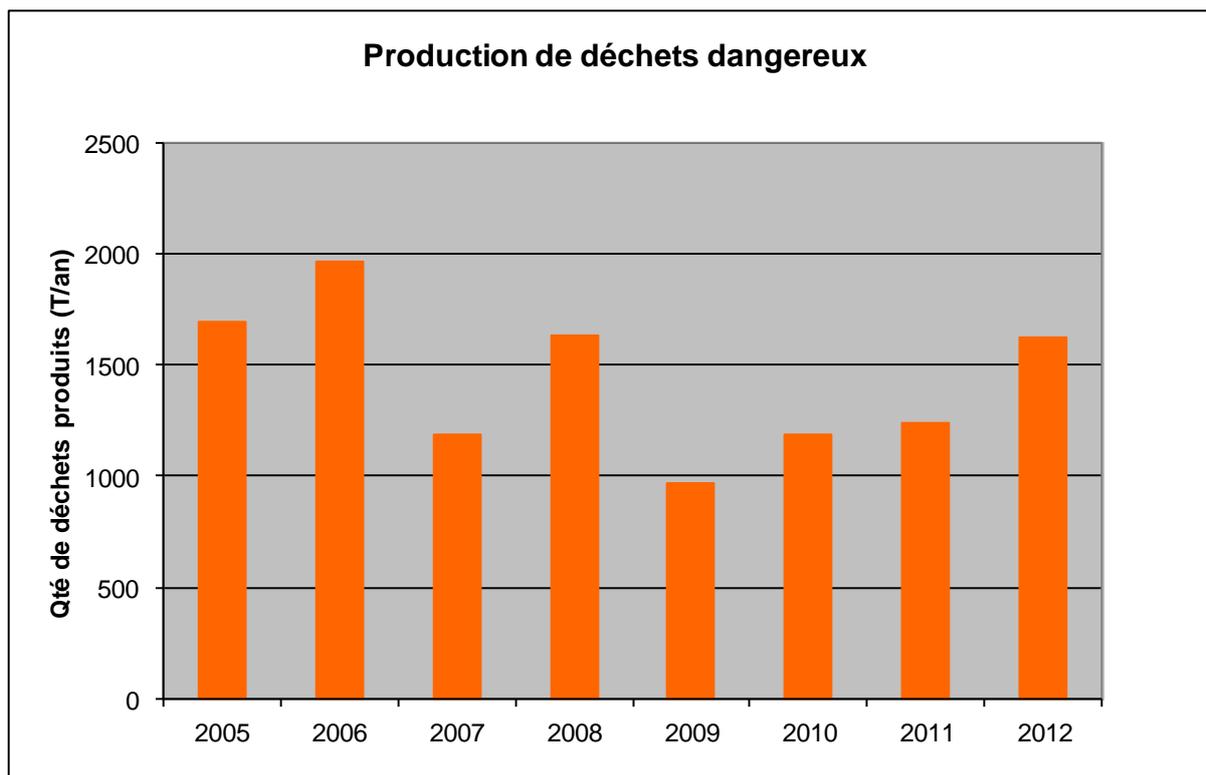


Entre 2005 et 2009, le rendement DCO de la station a bien progressé en passant de 95,1% à 97,3%. Cette amélioration a entraîné mécaniquement une diminution nette de la DBO5 qui représente la part encore biodégradable de la DCO rejetée.

La baisse de la DCO rejetée entre 2005 et 2009 est la conséquence de progrès tant au niveau des ateliers de la plateforme qu'au niveau du fonctionnement même de la station (réglage des paramètres). Toutefois, en 2010 et en 2011, une inversion de cette tendance peut être observée, celle-ci semble coïncider avec l'augmentation des rejets d'azote. Il semblerait que l'augmentation des rejets d'azote, de DBO5, et de DCO soit due à une reprise de l'activité de la plateforme.

Concernant les métaux lourds (nickel et plomb), une augmentation des rejets peut être observée de 2010 à 2012, avec toutefois une diminution entre 2011 et 2012 pour le plomb.

NB : Les données figurant dans les tableaux de bord des années 2010 et 2011 concernant les métaux lourds sont erronées. Elles ont été corrigées dans cette version 2012.



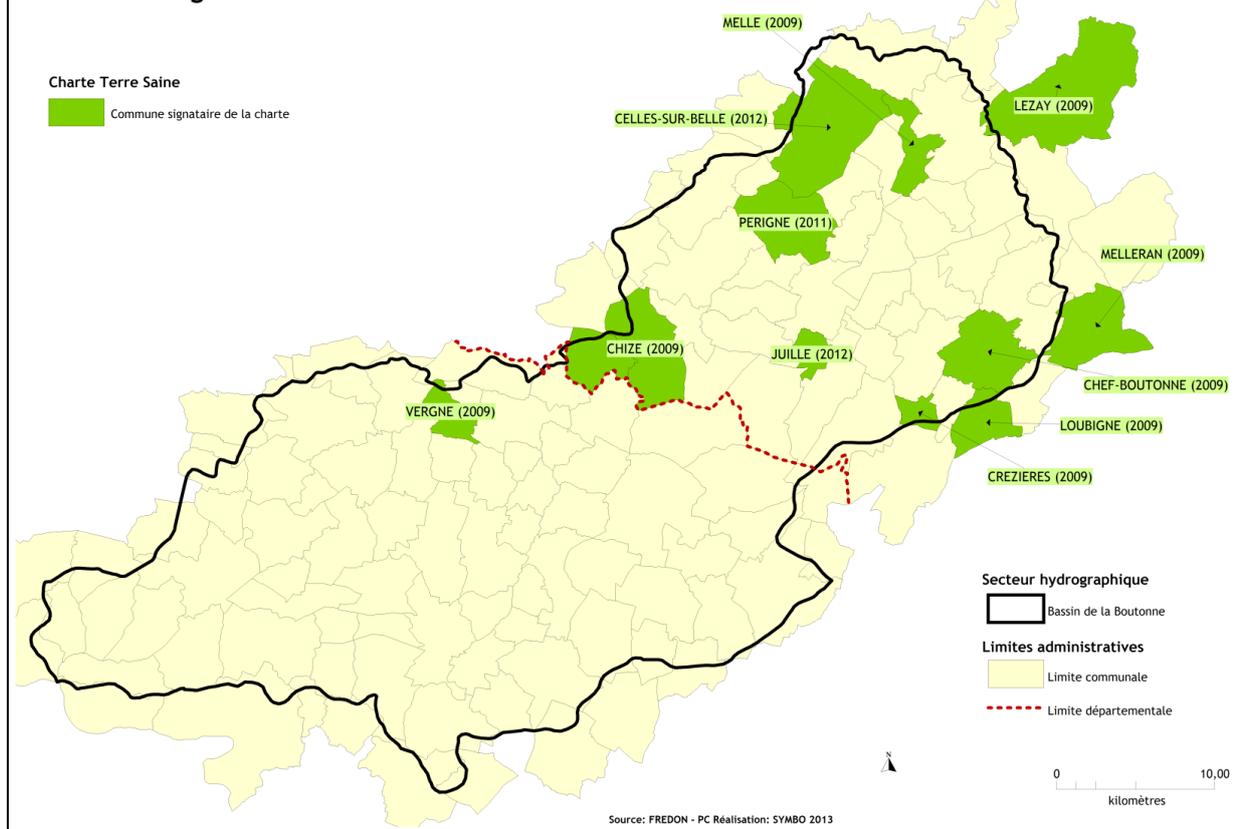
La baisse de la production de déchets dangereux enregistrée en 2009 est en grande partie expliquée par la baisse globale d'activité liée à la crise économique. On constate une remontée de la production de déchets dangereux en 2010 et 2011, qui s'accroît en 2012 avec une production de 1623,206 t. Comme les quantités d'eau prélevée, la production de déchets dangereux est directement liée au niveau d'activité de la plateforme.

En 2012 l'activité a été soutenue ce qui explique que certaines valeurs sont à la hausse tout en restant conformes aux valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral d'exploitation.

Il est important néanmoins de rappeler que ces déchets dangereux ne participent pas à la pollution des eaux puisqu'ils sont éliminés vers des filières de type incinération, avec valorisation énergétique.

Référence : 2b.19	Intitulé Sensibiliser tous les publics aux pratiques respectueuses de la qualité de l'eau
Rappel du contexte <p>Bien que les produits phytosanitaires soient majoritairement utilisés par l'agriculture, les « jardiniers amateurs » et les collectivités en épandent également en quantité cumulée non négligeable. Il est important de diagnostiquer ces pratiques « domestiques » afin d'analyser leur impact réel sur les ressources en eau du bassin.</p>	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>A20 à A23 : Mieux communiquer, former, informer... B23 : Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention B27 : Adopter des démarches d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires en zone non agricole B31 : Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur l'impact des pratiques et des aménagements et les améliorations possibles</p>	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Gouv_2_01 : Améliorer la communication, la formation et la sensibilisation vers les partenaires et le public Ponc_1_06 : Sensibiliser les usagers sur les risques liés aux rejets, dans les réseaux de collecte, de produits « domestiques » toxiques et promouvoir l'utilisation de produits écolabellisés Diff_3_01 : Améliorer les équipements et les pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires</p>	
Indicateur de réponse : <u>Le raisonnement des pratiques</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La limitation des apports de pesticides d'origine domestique</u> <p>Il existe au niveau de la région Poitou-Charentes une charte terre-saine permettant aux communes signataires de s'engager dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. En fonction de leurs efforts, elles sont classées selon un nombre de papillons. Les 3 papillons sont réservés aux communes les plus performantes dans la gestion de leurs pesticides.</p>	

Communes signataires de la charte Terre Saine en 2012



Communes signataires de la charte Terre Saine en 2012

Source : FREDON Poitou-Charentes, réalisation : SYMBO

Sur le bassin versant de la Boutonne, 10 communes avaient signé cette charte en 2011. Il y a donc deux communes supplémentaires ayant adhéré aux valeurs de la charte en 2012.

NB : A noter que certaines communes ont des pratiques raisonnées au niveau de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques mais ne sont pas signataires de la charte.

Les Mesures Agro-Environnementales dans le bassin de la Boutonne en 2012

Secteur hydrographique

 Bassin de la Boutonne

Réseau hydrographique

 Cours d'eau principal

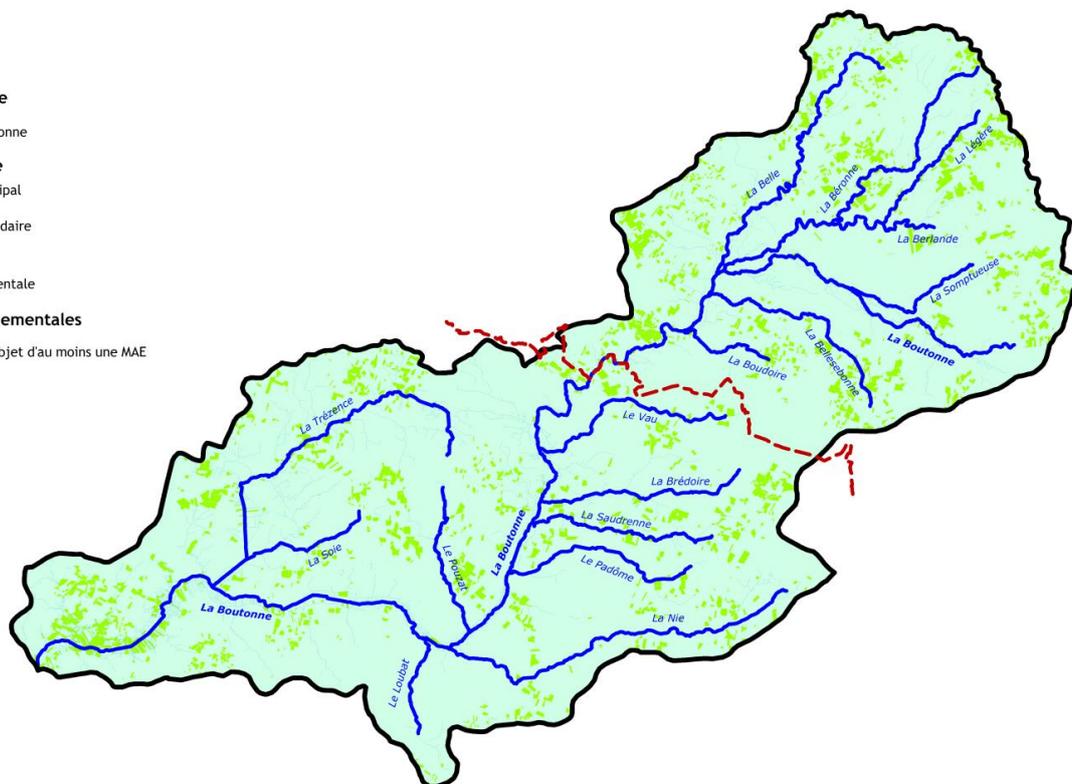
 Cours d'eau secondaire

Limite administrative

 Limite départementale

Mesures Agro-environnementales

 Ilôt ayant fait l'objet d'au moins une MAE



Sources: DDTM17, DDT79, Réalisation: SYMBO 2013

Parcelles agricoles ayant fait l'objet de mesures agro-environnementales en 2012

Source : DDTM 17, DDT79

En 2012, 2526 parcelles étaient contractualisées en MAE, pour une surface totale de 10746,7 ha. Les parcelles présentaient une surface de 0,01 ha à 36 ha pour une surface moyenne de 4,25 ha.

Indicateur de pression : Quantité de produits phytosanitaires utilisée par les communes

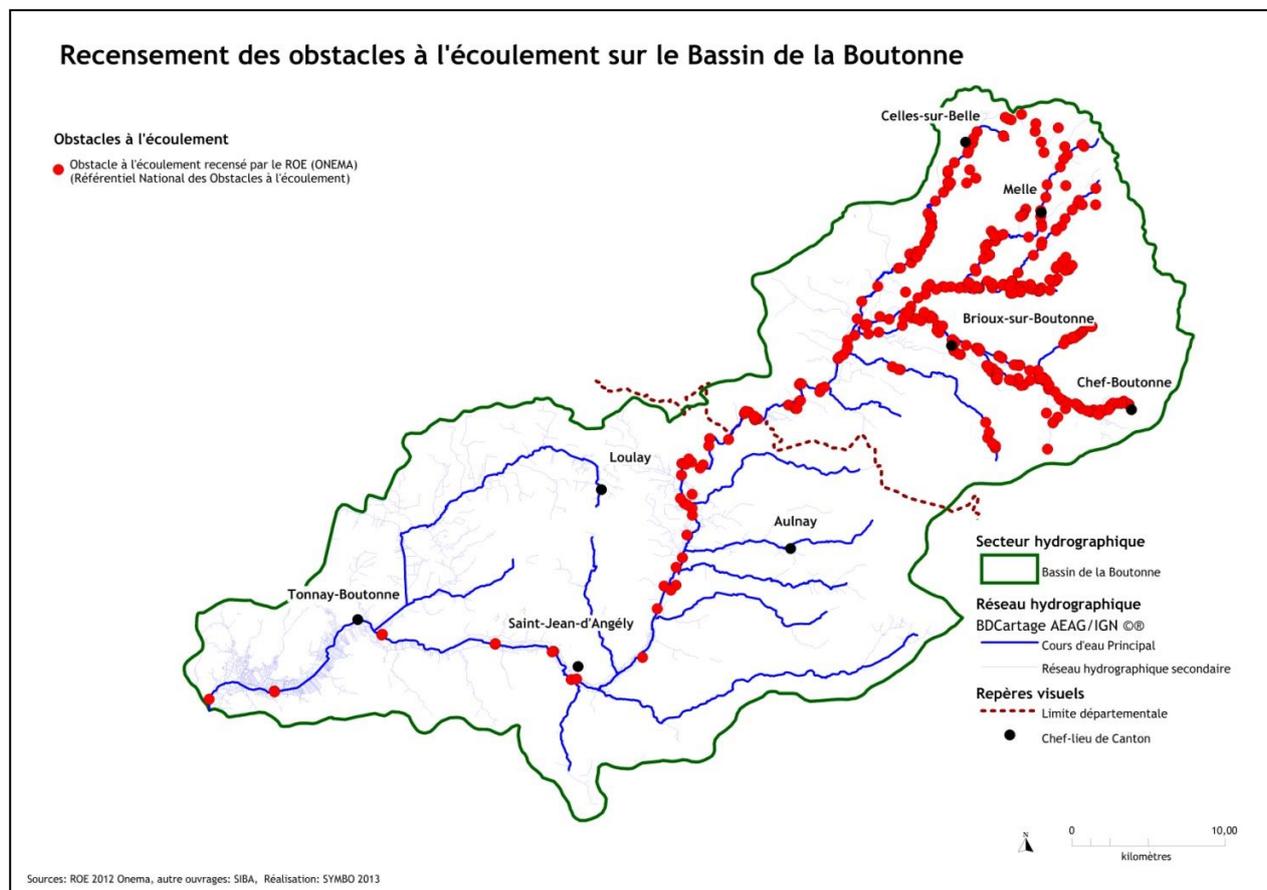
Les données relatives aux quantités de produits phytosanitaires utilisées par les communes seront intéressantes à intégrer dans les prochains tableaux de bord du SAGE. Certaines communes ont d'ores et déjà mis en pratique les méthodes de désherbage alternatif mais il conviendra de dresser un bilan complet des pratiques.

Ces éléments ne sont pas disponibles pour le tableau de bord 2012.

b) La gestion du fond de vallée, la protection des milieux aquatiques et la gestion des crues et des risques d'inondation

Référence : 3.6	Intitulé Amorcer, valider et approfondir la démarche globale de restauration Diagnostiquer l'ensemble du bassin versant et envisager, si nécessaire, une restauration hydromorphologique des cours d'eau
Rappel du contexte <p>L'atteinte du bon état des ressources en eau ne sera pas uniquement vérifiée selon des paramètres physico-chimiques mais également selon des paramètres écologiques. Aussi, pour tendre vers ce bon état, il conviendra de travailler sur les milieux aquatiques, au même titre que sur la restauration d'une quantité d'eau satisfaisante et d'une bonne qualité de la ressource. Un indicateur analysant l'activité des gestionnaires de cours d'eau permettra de suivre les travaux réalisés sur les rivières.</p> <p>Il faut rappeler que les rivières du bassin sont divisées en 2 catégories : domaniales et non domaniales. Ainsi, la Boutonne de St Jean d'Angély jusqu'à sa confluence avec la Charente est dite domaniale, c'est-à-dire qu'elle est la propriété du conseil général de Charente-Maritime. En revanche, le reste de son cours et tous ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à des propriétaires privés. La gestion de ces différents types de cours est donc différente. Les cours non domaniaux devraient être entretenus par les propriétaires riverains. Toutefois, des syndicats de rivières se sont mis en place pour aider, conseiller et/ou se substituer aux propriétaires. Ainsi, la gestion de l'amont du bassin est dévolue au SMBB, la gestion du bassin intermédiaire au SIBA, la gestion de la Trézence et de la Soie au Syndicat intercommunal Trézence et Soie et la Boutonne aval est gérée par le Conseil Général de Charente-Maritime. Des associations syndicales de propriétaires gèrent quant à elles les zones de marais du bassin aval.</p> <p>Ces différentes structures interviennent à des degrés divers sur leur territoire. Elles travaillent à la restauration puis l'entretien des lits des cours d'eau ainsi qu'à la préservation des berges et des ripisylves. Elles gèrent également les différents ouvrages de leurs secteurs, en s'adaptant selon les conditions (notamment pour les travaux sur des propriétés privées). Les syndicats de rivières et le Conseil Général de Charente-Maritime travaillent par ailleurs au repérage et à la régulation des plantes et espèces invasives.</p>	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>C16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau C18 et C 19 : Prendre en compte les têtes de bassins versant et préserver celles en bon état C23 : Analyser les régimes hydrologiques à l'échelle du bassin et gérer des usages</p>	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Fonc_2_02 : Entretien des berges et abords des cours d'eau ainsi que les ripisylves Fonc_2_07 : Accompagner et sensibiliser les acteurs sur les interventions sur les milieux</p>	

Indicateur d'état : Recensement des obstacles à l'écoulement sur le bassin



Localisation des obstacles à l'écoulement

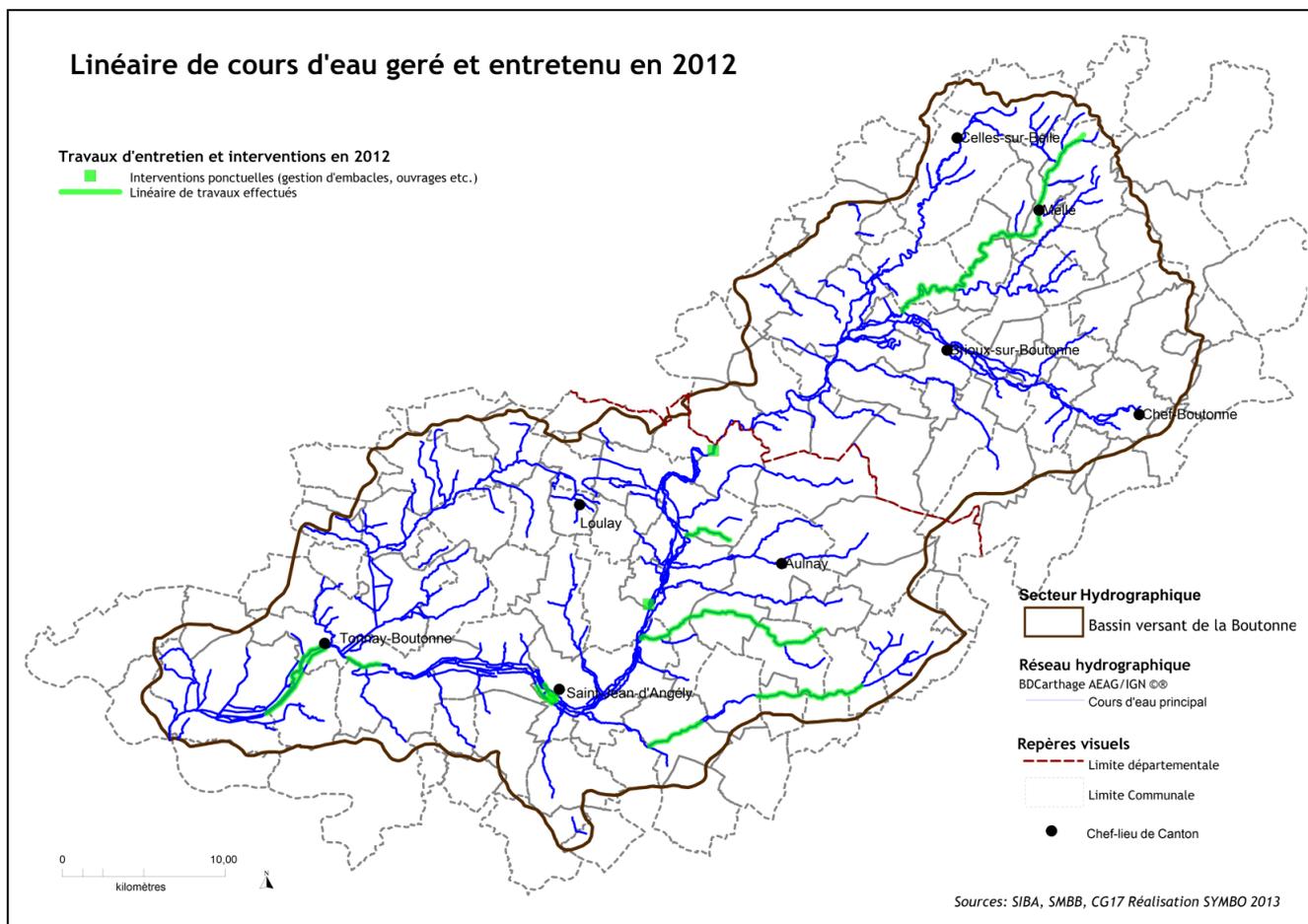
Sources : Référentiel national des Obstacles à l'écoulement : ROE (ONEMA)

La carte ci-dessus présente les obstacles à l'écoulement rencontrés sur les cours d'eau du bassin. Il faut noter une différence d'avancement dans le recensement entre la partie deux-sévrienne du bassin et la partie charentaise-maritime. En effet, le recensement a été réalisé en Deux-Sèvres depuis plusieurs années.

Contrairement à un recensement « systématique » sur les Deux-Sèvres, les ouvrages figurant sur la Boutonne en Charente-Maritime sont issus de l'étude sur les potentialités piscicoles du bassin Charente et Seudre menée par le bureau d'études Hydroconcept. Cette étude prenait uniquement en compte les ouvrages situés sur une voie préférentielle de circulation piscicole. Ce travail a fait l'objet d'une validation par l'ONEMA dans le cadre du ROE. Le recensement « systématique » des obstacles sera mené sur la partie charentaise-maritime dans les années à venir.

Pour le moment, le bassin compte 414 ouvrages recensés comme obstacles à l'écoulement.

Indicateur de réponse : Linéaire de cours d'eau entretenu et géré



Travaux réalisés par les gestionnaires des cours d'eau en 2012

Sources : SMBB, SIBA, CG 17, réalisation : SYMBO

Compétences et effectifs des différents gestionnaires :

SMBB (Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne en Deux-Sèvres) :

Le SMBB a effectué grâce à son chantier d'insertion 67 km de travaux d'entretien en 2012 se déclinant comme suit :

- La Béronne (environ 62.5 km)
- Fossés (environ 4.5 km)

L'effectif moyen mobilisé sur l'année pour la réalisation de ces travaux est de 13 agents (agents en insertion et encadrants)

SIBA (Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont en Charente-Maritime) :

Le SIBA a effectué des travaux tout au long de l'année 2012 pour un linéaire total de 28 km environ grâce à son équipe composée d'un technicien et de deux agents.

Le technicien et les agents ont par ailleurs effectué des travaux d'enrochement et d'étanchement sur divers ouvrages (moulins, digues, déversoirs...). Les opérations les plus communes répétées chaque année (faucardage, dégrillage des moulins, et débroussaillage des ouvrages) ne sont pas prises en compte dans la cartographie.

SEVE 17 (Service des voies d'eau du Conseil Général de la Charente-Maritime) :

Le Service des Voies d'Eau a quant à lui réalisé des travaux sur 14,5 km de rivière le long du cours principal de la Boutonne ainsi que sur plusieurs biefs de la Boutonne.

Il compte 5 agents d'exploitation sur le territoire de la Boutonne aval dont les missions sont multiples (entretien de ripisylve ; contrôle, entretien et gestion des ouvrages ; relevé des niveaux ; arrachage de Jussie...)

Référence :
3.14 et 3.15

Intitulé
Adapter une charte à la gestion du lit majeur
Définir et identifier les milieux humides
Créer et prendre en compte la charte

Rappel du contexte

La restauration des fonctionnalités des zones humides du bassin de la Boutonne est un enjeu majeur sur le territoire. Outre les bénéfices strictement qualitatifs attendus grâce à l'effet « filtre » de ces zones, des bénéfices quantitatifs importants pourraient être obtenus en regagnant l'effet tampon des milieux humides du bassin. Une reconquête de ces zones naturellement riches en faune et flore endémiques de la Boutonne permettra de tendre vers le bon état des milieux requis par la DCE.

La cartographie et le diagnostic des zones humides sur le bassin devront être effectués afin de compléter les connaissances sur ces zones importantes pour le fonctionnement du bassin.

Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015

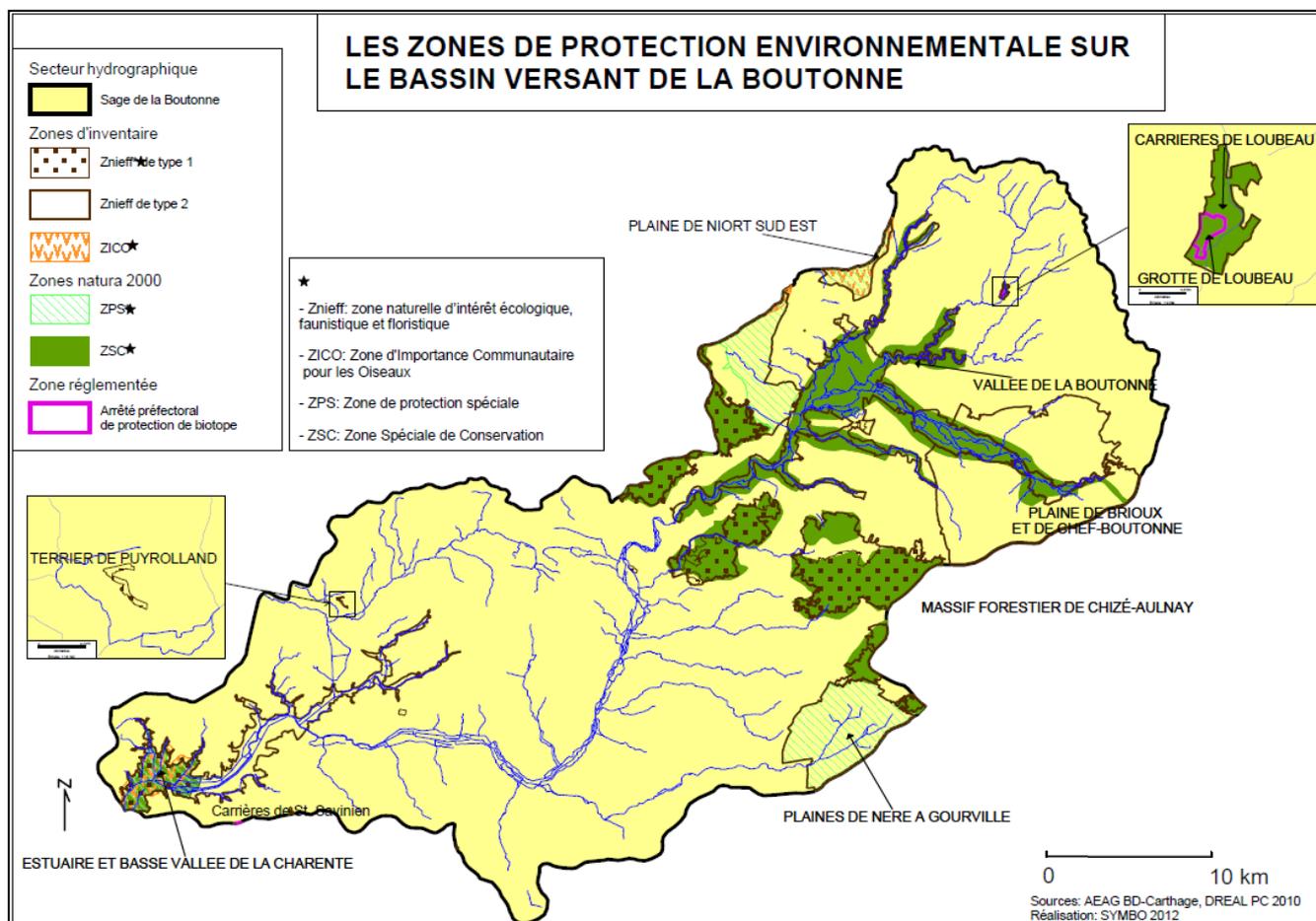
C31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux

C44 à C50 : Stopper la dégradation des zones humides et intégrer leur préservation dans les politiques publiques

Mesure (s) correspondante (s) du PDM

Fonc_1_04 : Entretien, préserver et restaurer les zones humides

Indicateur d'état : Localisation des zones d'importance écologique sur le bassin



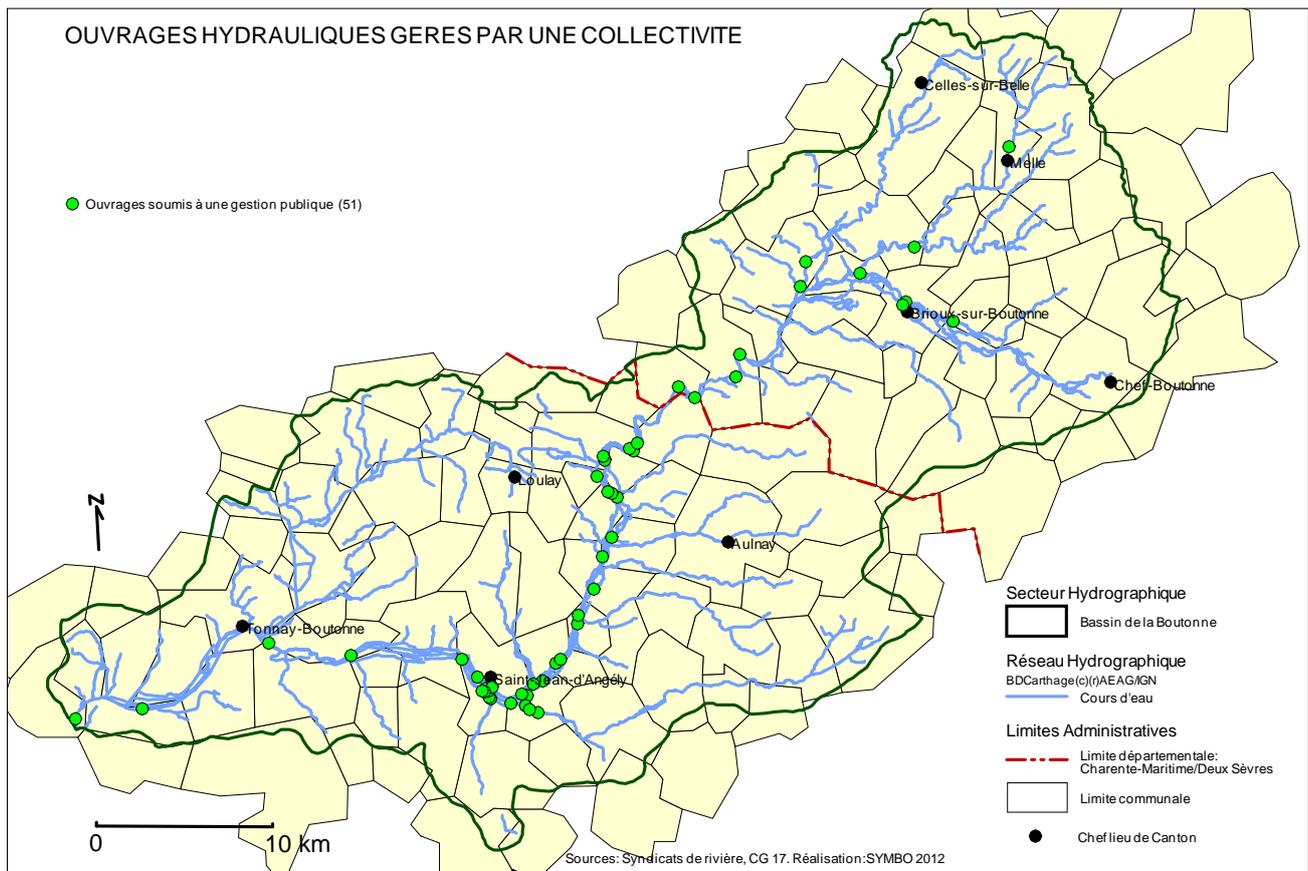
Sur le bassin de la Boutonne, on dénombre une superficie de 22 694 ha classés en Zone Spéciale de Conservation (ces zones concernent les habitats naturels d'intérêt communautaire, les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire et les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages).

On dénombre également 14 672 ha classés en Zone de Protection Spéciale (ces zones ont pour but de protéger les habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés, et les aires de mue, d'hivernage, de reproduction et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices).

Commentaires :

Des travaux sont menés depuis 2007 par l'EPTB Charente pour recenser les zones humides sur le bassin de la Charente. Les résultats de cette étude sont disponibles depuis 2011 et visent à identifier les zones humides probables du bassin (études basées essentiellement sur des éléments topographiques). D'autres études sont en cours et devraient permettre d'afficher une nouvelle variable concernant la superficie des zones humides du bassin de la Boutonne. Cette variable pourra ensuite être actualisée ponctuellement pour suivre l'évolution de ces zones.

Référence : 3.21	Intitulé Définir un principe de gestion adapté aux nouvelles fonctionnalités et vocations des ouvrages hydrauliques
Rappel du contexte <p>La problématique des ouvrages hydrauliques sur le bassin de la Boutonne est très spécifique. La dualité de cet enjeu en fait un dossier particulier. En effet, d'une part, la franchissabilité des ouvrages est un réel enjeu pour la remontée des poissons migrateurs vers l'amont du bassin. D'autre part, le maintien d'eau dans les multiples bras des rivières ne peut se faire que grâce à la fermeture de certains ouvrages hydrauliques stratégiques. Les gestionnaires des rivières et les propriétaires de moulins doivent donc travailler sur ces deux problématiques simultanément pour gérer les ouvrages du bassin de la Boutonne.</p> <p>Des indicateurs pertinents devront être développés afin de prendre en compte la notion de continuité écologique.</p>	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>B41 : Diagnostiquer et réduire l'impact des éclusées et variations artificielles de débits B46 : Gérer les ouvrages par des opérations de transparence ou « chasses de dégravage » C57 : Adapter les règlements d'eau lors du renouvellement des droits d'eau C59 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique</p>	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Fonc_4_01 : Aménagement ou effacement des ouvrages pour rétablir la libre circulation pour les migrateurs Fonc_4_03 : Améliorer les ouvrages et leur gestion (vannes de chaussées, de barrages...) pour : <ul style="list-style-type: none"> - garantir les débits des cours d'eau et les niveaux d'eau des marais, - limiter l'impact de ces ouvrages sur la faune et la flore aquatiques </p>	
Indicateur d'état : Ouvrages hydrauliques gérés par une collectivité <p>Les ouvrages situés sur la Boutonne aval sont la propriété du département de Charente-Maritime. Leur gestion est assurée par le Service des Voies d'Eau. Au niveau de la Boutonne Moyenne et de la Boutonne Amont (cours d'eau non domaniaux), la plupart des ouvrages sont la propriété de particuliers. Ils peuvent autoriser les techniciens de rivière à intervenir pour assurer la bonne gestion des écoulements, que ce soit de façon ponctuelle ou de manière pérenne à travers des conventions signées par les deux parties.</p>	



Recensement des ouvrages dont la gestion est assurée par un organisme public

Sources : syndicats de rivières et CG 17, réalisation : SYMBO

Commentaires :

La gestion publique des ouvrages permet d'assurer une gestion coordonnée et pertinente vis-à-vis des niveaux d'eau mais aussi de franchissement par les migrateurs. Sur le bassin de la Boutonne, 51 ouvrages hydrauliques soumis à une gestion publique ont été recensés en 2012.

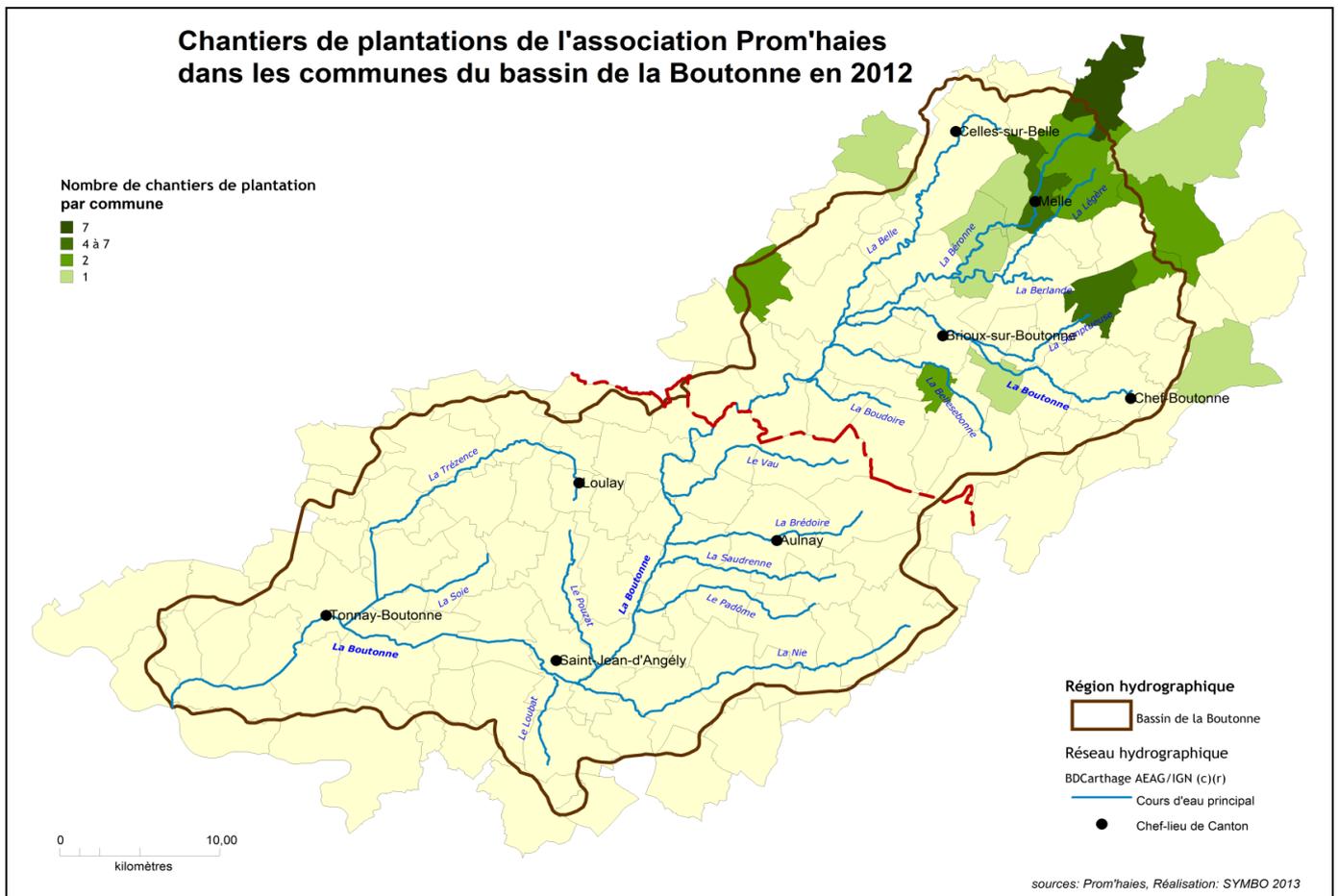
Référence : 3.26 à 3.29	Intitulé Elaborer un PPR à l'échelle du bassin Informé la population des risques d'inondation Diminuer les risques d'aggravation du ruissellement												
Rappel du contexte <p>La prévention contre les inondations est un enjeu majeur sur certains points noirs du bassin de la Boutonne. Aussi, pour lutter contre ce problème, le SAGE Boutonne prévoit un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire le risque et d'autre part à sensibiliser les populations vis-à-vis de ce risque.</p>													
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>E 24 à E 26 : Améliorer la connaissance, la diffusion et la mise à disposition des informations et développer une culture du risque E 27 à E 29 : Maîtriser l'aménagement et l'occupation du sol E 30 à E 32 : Réduire la vulnérabilité et les aléas en combinant la protection de l'existant et la réduction de l'aléa.</p>													
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Inon_1_01 : Elaborer et mettre en œuvre les préconisations du schéma de prévention des crues et des inondations Inon_1_02 : Développer les aménagements de ralentissement dynamique</p>													
Indicateur de réponse : <u>Les outils de prévention des risques</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les plans de prévention des risques</u> <p><u>Communes couvertes par un PPRI</u> (données collectées sur le site http://cartorisque.prim.net, traitées par le SYMBO):</p> <table data-bbox="102 1200 1246 1330"> <tr> <td>Antezant la Chapelle</td> <td>Courcelles</td> <td>Les Eglises d'Argenteuil</td> </tr> <tr> <td>Les Nouillers</td> <td>Saint Pardoult</td> <td>Poursay Garnaud</td> </tr> <tr> <td>Vervant</td> <td>Saint Jean d'Angély</td> <td>Saint Julien de l'Escap</td> </tr> <tr> <td>Tonnay Boutonne</td> <td>Torxé</td> <td>Saint Savinien</td> </tr> </table> <p>En Deux-Sèvres, aucune commune n'est pourvue d'un plan de prévention des risques pour l'aléa inondation. Il existe néanmoins un atlas des zones inondables qui a été réalisé sur le bassin de la Boutonne.</p>		Antezant la Chapelle	Courcelles	Les Eglises d'Argenteuil	Les Nouillers	Saint Pardoult	Poursay Garnaud	Vervant	Saint Jean d'Angély	Saint Julien de l'Escap	Tonnay Boutonne	Torxé	Saint Savinien
Antezant la Chapelle	Courcelles	Les Eglises d'Argenteuil											
Les Nouillers	Saint Pardoult	Poursay Garnaud											
Vervant	Saint Jean d'Angély	Saint Julien de l'Escap											
Tonnay Boutonne	Torxé	Saint Savinien											

- **La limitation des risques de ruissellement avec les haies**

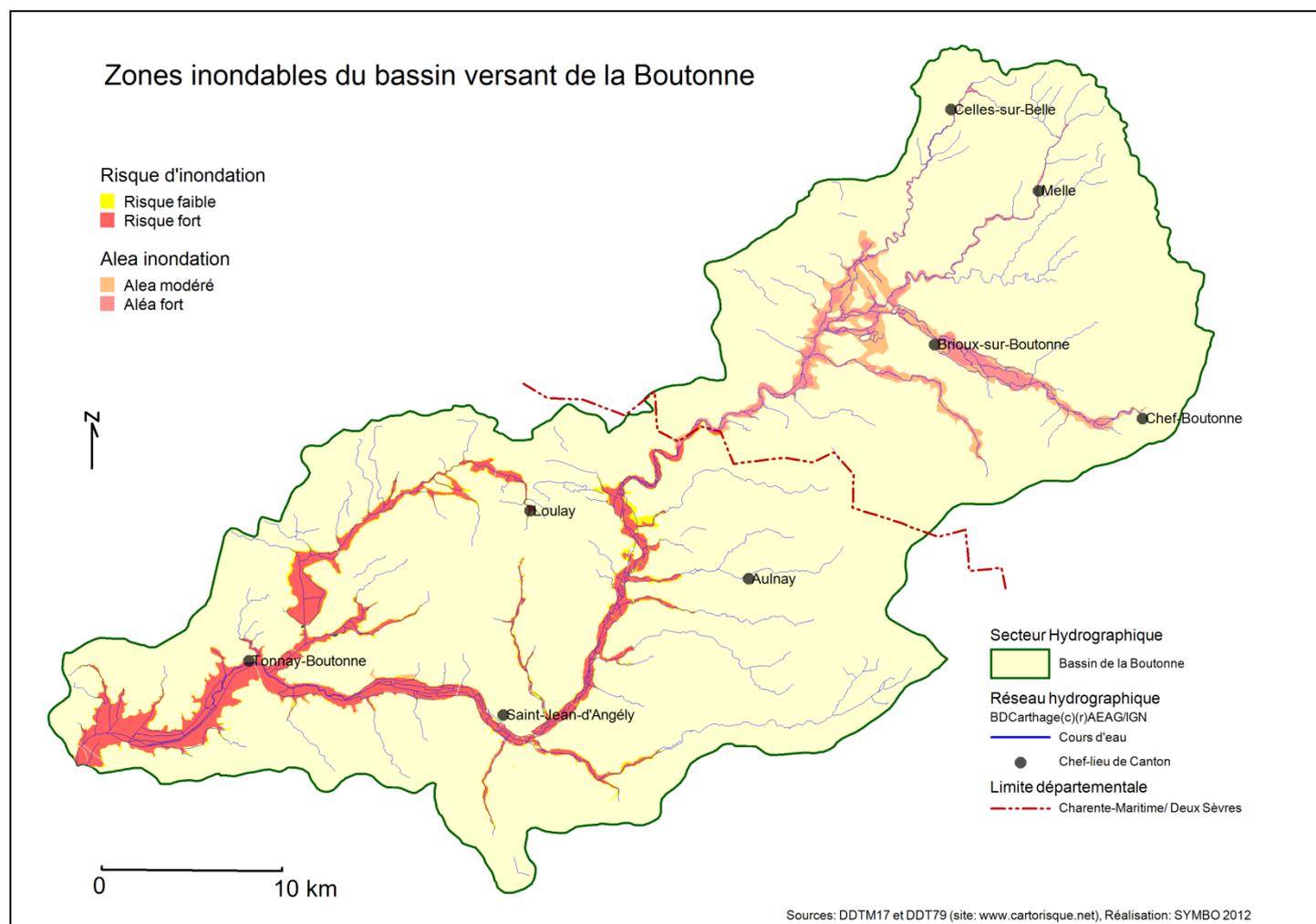
Le linéaire de haies serait une donnée particulièrement intéressante à collecter. Néanmoins, aucune structure n'est actuellement en mesure de fournir une telle information. Un travail de photo-interprétation important serait nécessaire pour obtenir des données fiables.

L'association Prom'haies a toutefois réalisé diverses animations sur l'intérêt des haies. En 2012 deux animations en milieux scolaires ont eu lieu, ainsi que huit animations publiques (balades découvertes, randonnées, expositions etc.). En outre, une animation auprès d'acteurs privés ainsi qu'une animation auprès d'agents de collectivités et d'élus ont été réalisées. Ces actions permettent ainsi d'intéresser le public à cette problématique et favorisent le développement de projets de plantations.

En 2012, Prom'haies a œuvré sur 15 communes pour mener 33 projets de plantations à bien (13 communes pour 28 projets en 2011).



Indicateur d'état : La cartographie des zones inondables du bassin



Atlas des zones inondables de la Boutonne

Sources : DDTM 17 (site www.cartorisque.prim.net) et DDT 79, réalisation : SYMBO

L'atlas des zones inondables de la Boutonne en Deux-Sèvres a été réalisé en novembre 2001 par le bureau d'étude SOGREAH Praud. Cet atlas réalisé par analyse hydrologique prend en compte la rivière de la Boutonne (de sa source à la limite départementale des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime) ainsi que ses trois principaux affluents à savoir : la Belle, la Béronne et le Ponthioux. Il couvre donc un total de 26 communes. Il s'agit d'une cartographie au 1/10 000^{ème} sur fond de plan Scan25 agrandi.

La cartographie présentée pour la Charente-Maritime a été actualisée en mars 2010. La crue de 1982 constituant un évènement de fréquence centennale a par ailleurs été l'occasion de récolter de nombreuses informations.

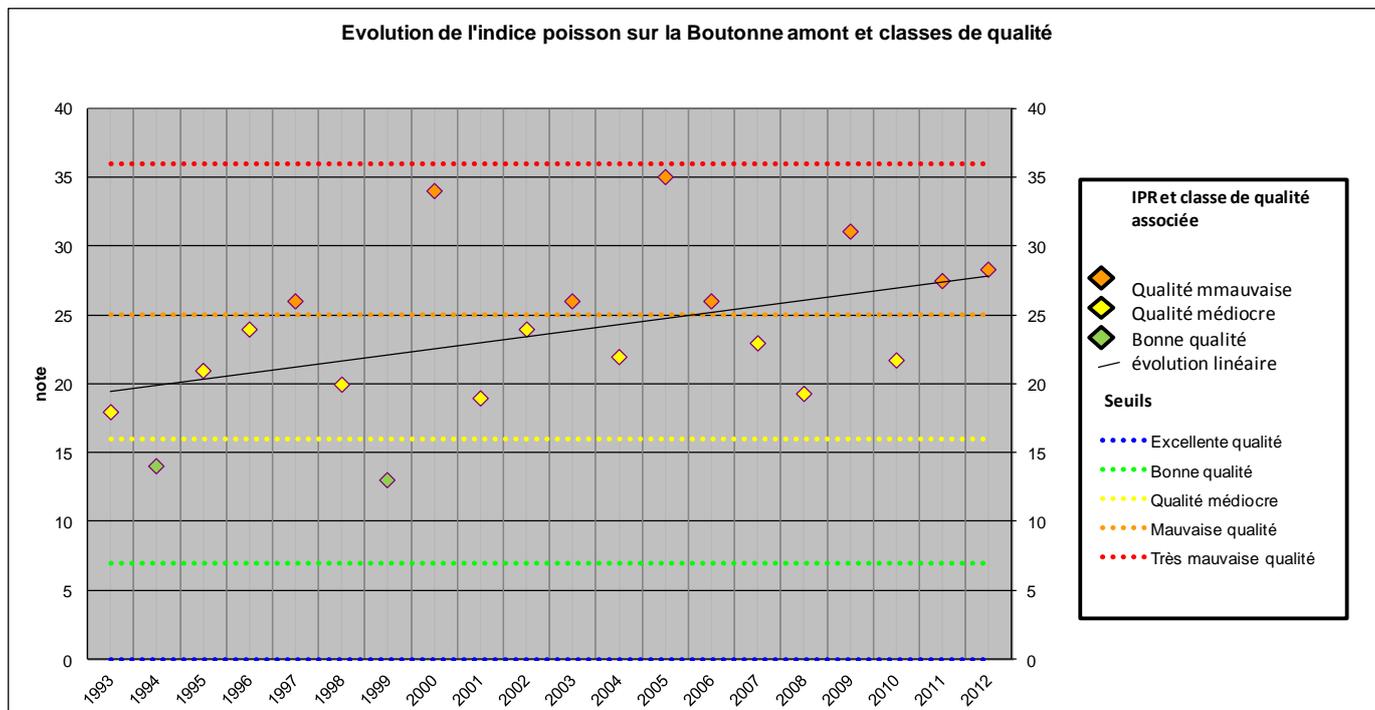
Il faut noter que les atlas de zones inondables n'ont pas de valeur réglementaire, néanmoins ils constituent un outil de référence pour l'Etat et les collectivités territoriales. Seules la création d'un Plan de prévention des risques inondation, la prise en compte du risque dans les documents de planification ou l'utilisation de l'article R. 111-2 du Code de l'Urbanisme lors des demandes de permis de construire permettent de les prendre en compte réglementairement.

Référence : 3.31 à 3.33	Intitulé Améliorer la gestion des peuplements piscicoles et des poissons grands migrateurs
<p><u>Rappel du contexte</u></p> <p>Classées en 1^{ère} catégorie piscicole à l'amont de St Jean d'Angély, les rivières du bassin devraient présenter des stocks de truites importants par rapport aux autres espèces. Or, depuis plusieurs années, il s'avère que des espèces généralement présentes dans les cours d'eau de 2^{ème} catégorie sont majoritairement retrouvées dans les rivières du bassin, et notamment le brochet. Aussi, le suivi des peuplements aquatiques permettra de faire le point sur l'état de la richesse piscicole et sur son évolution au fur et à mesure de la mise en œuvre du SAGE.</p>	
<p><u>Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015</u></p> <p>C32 à C37 : Préserver et restaurer les poissons grands migrateurs amphihalins, leurs habitats fonctionnels et la continuité écologique C42 : Identifier et préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces</p>	
<p><u>Mesure (s) correspondante (s) du PDM</u></p> <p>Fonc_1_01 : Restaurer les zones de frayères Fonc_3_02 : Soutenir les effectifs de poissons migrateurs (gestion des prélèvements, sensibilisation des pêcheurs, restauration des habitats...)</p>	
<p><u>Indicateur d'état : Etat de la richesse piscicole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Diversité et abondance des espèces piscicoles :</u> <p>Les potentialités piscicoles et les patrimoines biologiques et aquatiques diversifiés placent la Boutonne aux rangs national et européen des milieux aquatiques remarquables, en particulier la Somptueuse, la Marseillaise, l'amont de la Belle, de la Béronne et de la Berlande, le Ponthioux, la Boutonne au niveau de Brioul sur Chizé, l'aval de la Brédoire et la Nie.</p> <p>Les espèces piscicoles généralement rencontrés sur le bassin sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La truite fario sur la Brédoire, la Nie et les affluents de la Boutonne amont ; - Le brochet sur certaines zones de confluence ; - Le vairon, la loche, le chabot et la lamproie de planer sur la Boutonne amont et moyenne ; - La vandoise, le goujon, le gardon, la carpe, l'épinoche et la perche sur la Boutonne moyenne, aval et la Trézence ; - L'écrevisse à pattes blanches ponctuellement sur la Boutonne amont ; - Les espèces migratrices comme l'anguille, l'alose ou la lamproie sont également présentes. <p>A l'amont, le nombre d'espèces augmente mais laisse apparaître plus de variétés de cyprinidés, au détriment des salmonidés et des espèces d'accompagnement. La Boutonne moyenne héberge principalement du brochet et des cyprinidés. A l'aval, le brochet, l'ablette et le gardon forment la base du peuplement piscicole.</p> <p>Les parties amont et moyenne du bassin sont classées en 1^{ère} catégorie piscicole, jusqu'à St Jean d'Angély. Néanmoins, on constate des populations salmonicoles déficientes au regard de ce classement en première catégorie. L'aval du bassin est classé en 2^{ème} catégorie piscicole ce qui correspond à un habitat à dominante cyprinicole. Les marais constituent des habitats favorables à la reproduction du brochet.</p> <p><i>(données extraites du rapport environnemental du SAGE Boutonne)</i></p>	

- **Les fronts de migration (source : EPTB Charente)**

En 2012, deux sites de reproduction des Aloses ont été prospectés sur la Boutonne. Il s'agit des sites de l'Houmée et de Voissay. Le front de migration des aloses en 2012 va jusqu'au site de Voissay et des reproductions sont observées à l'Houmée.

- **L'indice poisson mesuré à Vernoux sur Boutonne (79)**



D'une manière générale, les indices relevés depuis 1993 sont classés « médiocre » à « mauvais ». La note de l'indice poisson a été calculée à 28,24 en 2012 ce qui correspond à une mauvaise qualité. Elle était de 27,46 en 2011, et de 21,75 en 2010, ce qui constitue une dégradation sur trois années consécutives. Malgré certaines variations interannuelles, la tendance sur le long terme semble être à la dégradation de l'indice.

Commentaire : La station de pêche la plus représentative utilisée pour calculer cet indice poisson est située sur la commune de Vernoux-sur-Boutonne.

Extrait de la notice de présentation et d'utilisation de l'indice poissons rivière réalisée par l'ONEMA :
 L'indice poisson s'applique aux cours d'eau de France métropolitaine. Il est calculé à partir d'échantillons de peuplements de poissons obtenus par pêche électrique. Le calcul de cet indice prend en compte un ensemble de 34 espèces ou groupes d'espèces qui sont les espèces les mieux représentées à l'échelle du territoire français et pour lesquelles il a été possible de modéliser la répartition en situation de référence. La mise en œuvre de cet indice consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme. Les cinq classes de qualité suivantes ont été définies selon les notes de l'indice poisson :

Note de l'indice poisson	Classe de qualité
≤ 7	Excellente
] 7 ; 16]	Bonne
] 16 ; 25]	Médiocre
] 25 ; 36]	Mauvaise
> 36	Très mauvaise

Référence : 3.41 à 3.44	Intitulé Conjuguer la gestion halieutique et la gestion piscicole Valoriser les mares de tonnes dans les marais de la Boutonne aval Permettre la pratique d'une pêche sur les cours d'eau non domaniaux
-----------------------------------	--

Rappel du contexte

En amont de St Jean d'Angély, les rivières sont classées en 1^{ère} catégorie piscicole, c'est-à-dire que l'espèce repère y est la truite. Toutefois, à cause de la dégradation des milieux et des assècs répétés en étiage, les habitats piscicoles se retrouvent très dénaturés et les populations aquatiques sont très affectées.

Outre ce problème lié à la ressource, des espèces invasives apparaissent et colonisent les habitats naturels des populations endémiques, obligeant ces dernières à une forte concurrence pour les habitats et la nourriture.

Autrefois très prisé par les pêcheurs, le bassin de la Boutonne semble peu à peu délaissé à cause des évolutions piscicoles observées dans les rivières, mais également pour des raisons plus globales de mutation de la société. Le suivi de ces mesures du SAGE permettra d'analyser cet effet et de vérifier leur efficacité pour redynamiser l'activité pêche sur le bassin.

Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015

C26 à C28 : Intégrer la gestion piscicole et halieutique dans la gestion globale des cours d'eau, des plans d'eau et des zones estuariennes et littorales

Indicateur d'état : nombre de pêcheurs sur le bassin en 2011 (producteurs de données : fédérations de pêche 17 et 79)

Associations de pêche	Nombre d'adhérents en 2008	Nombre d'adhérents en 2009	Nombre d'adhérents en 2010	Nombre d'adhérents en 2011	Nombre d'adhérents en 2012
Le vairon boutonnais	407	405	365	378	334
Les pêcheurs angériens	1697	1638	1569	1394	1311
Le gardon boutonnais	390	369	373	270	317
La gaule St Hippolyte - Lussant	794	848	672	810	760
Brioux sur Boutonne	320	365	414	423	439
Chef Boutonne	291	279	345	324	310
Chizé	281	275	357	326	311
Melle	667	622	925	890	702
Secondigné sur Belle	128	128	135	155	135
Fédération départementale de Charente-Maritime	24 614	22 979	22684	21178	20804
Fédération départementale des Deux-Sèvres	21 790	15 459	20125	20008	20557

Commentaires : Il faut rappeler que la Boutonne était une rivière très réputée pour la pêche à la mouche par le passé. Bien que les peuplements piscicoles aient évolué, les bords de Boutonne restent très fréquentés par cette catégorie d'utilisateurs.

Ainsi, outre les pêcheurs locaux, il faut noter que la Boutonne est une des rares rivières classées en première catégorie piscicole de la Région, ce qui lui confère une réelle attractivité, notamment au moment de l'ouverture de la pêche à la truite en mars et avril. De plus, les « accords réciprocaires » (ententes visant à faciliter l'accès à la pêche pour les adhérents des territoires concernés) permettent aux pêcheurs de pratiquer leur activité où ils le souhaitent sur une large partie du territoire national. Ainsi, des pêcheurs venant d'autres départements viennent régulièrement sur les berges de la Boutonne. On peut compter 3 catégories de pêcheurs : les pêcheurs locaux résidant sur place, les touristes pêcheurs venant en vacances dans la région et les pêcheurs « nouvelle génération » organisant des sorties entre pêcheurs.

Les fédérations de pêche rappellent par ailleurs des problèmes d'accessibilité physique aux berges qui restent un obstacle au développement de ce loisir pour les touristes ne connaissant pas bien le territoire. Ces difficultés combinées avec l'évolution de la société, la concurrence des autres loisirs de plein air et le vieillissement de la population de pêcheurs tendent à faire baisser régulièrement le nombre de licenciés sur notre territoire.

Référence :
3.45 à 3.47

Intitulé
Améliorer la pratique du canoë-kayak et la randonnée nautique sur la Boutonne moyenne et aval

Rappel du contexte

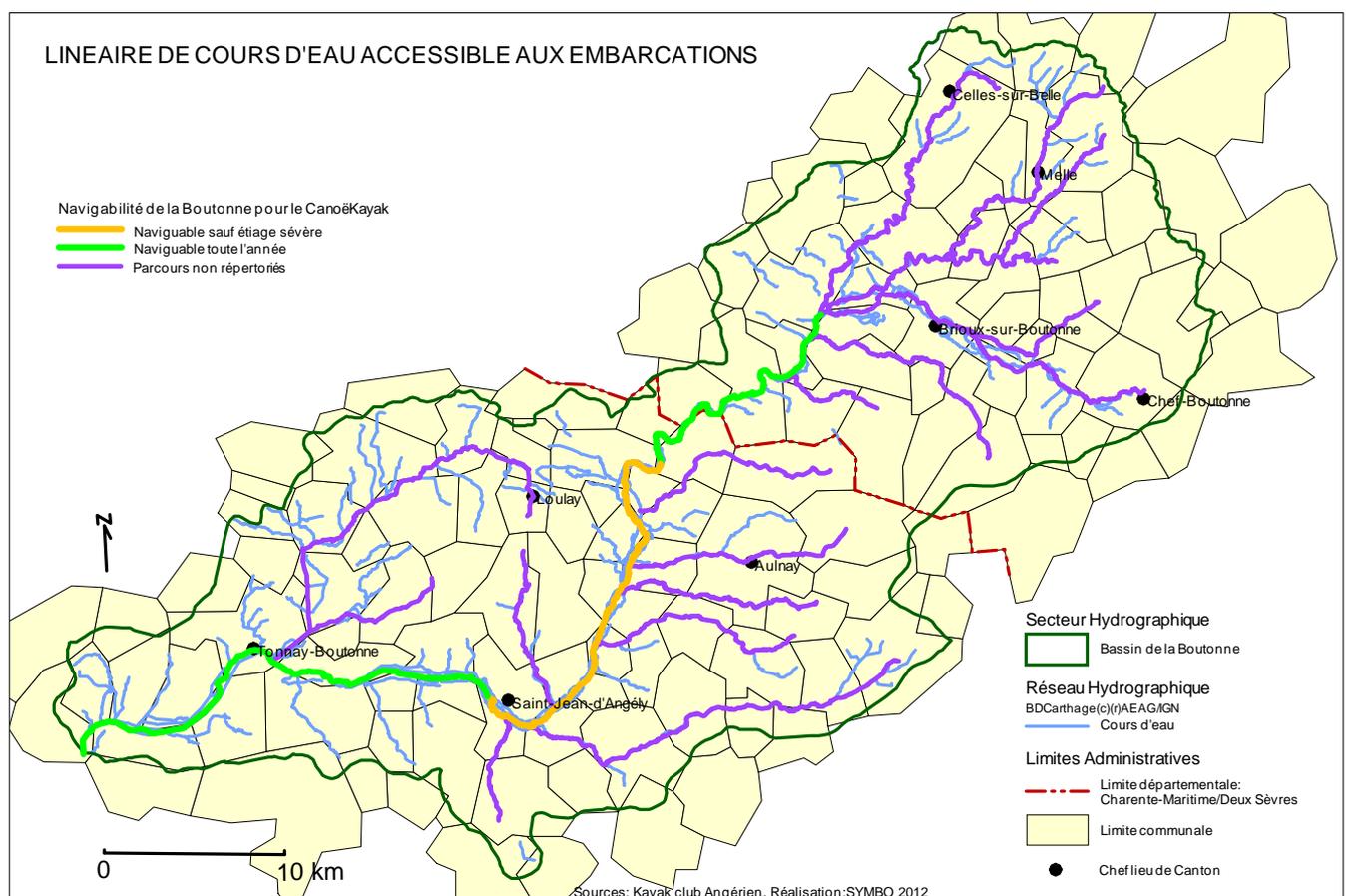
Le canoë kayak est depuis longtemps une activité de loisir importante sur le bassin de la Boutonne. Plusieurs associations organisent des manifestations autour de ce sport et un parcours est même installé près des écluses de Bernouet sur l'aval du bassin. Toutefois, à cause des débits d'étiage très faibles voire des assèchements de tronçons de cours d'eau, la pratique du canoë semble compromise pendant les mois d'été au cours des années les plus sèches. Le suivi de ces mesures permettra d'analyser l'évolution de la pratique du canoë sur le bassin et de vérifier l'efficacité de la mise en œuvre du SAGE sur cette activité de loisir.

Les données ont été fournies par le kayak club angérien qui est le principal interlocuteur pour l'activité de canoë kayak sur la Boutonne. Certaines communautés de communes possèdent également des embarcations et organisent ponctuellement des animations sur le bassin.

Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015

D15 : Inciter les usagers des zones de navigation de loisir et des ports de plaisance en eau douce à réduire leur pollution

Indicateur de réponse : Linéaire de cours d'eau accessible aux embarcations



Linéaire de rivières accessible aux canoës kayaks

Sources : kayak club angérien 2011, réalisation : SYMBO

La Boutonne est facilement navigable entre le Pont de la Loge et Dampierre sur Boutonne. Elle devient difficilement navigable à l'aval de Dampierre jusqu'à St Jean d'Angély, notamment à cause des trop faibles débits estivaux. De plus, le nombre important de bras de la rivière complique les descentes.

En outre, il existe quelques glissières en bois installées sur la partie moyenne du bassin. Néanmoins, leur aspect artisanal n'apporte pas toujours les conditions de sécurité nécessaire au passage d'un groupe d'enfants ou de débutants selon les animateurs de canoë kayak.

Le parcours le plus régulièrement utilisé par le club angérien permet de parcourir la Boutonne entre Antezant et St Jean d'Angély. Le barrage de la Traverse et l'ouvrage Brossard sur ce parcours nécessiteraient des aménagements spécifiques pour faciliter les randonnées.

Indicateur d'état : bilan de l'activité du kayak club angérien (producteurs de données : Kayak Club Angérien)

	Nb de licenciés	Nb de cartes Découverte	Nb de canoës loués et randonnées	Nb de pédalos loués	Nb d'élèves ayant participé aux activités scolaires du club	Nb de participants aux randonnées nocturnes
En 2008	54	400	1042	3000	750	221
En 2009	57	800	789	2397	700	166
En 2010	57	800	948	1758	750	295
En 2011	55	100	300	1403	230	150
En 2012	43	100	659	X	240	147

La saison 2012 est meilleure que la saison 2011 au regard de la qualité des eaux grâce à une bonne pluviométrie et elle permet de bonnes recettes compte tenu d'une organisation bien plus légère et essentiellement bénévole.

Le club n'assure plus la location des pédalos sur décision municipale.

d) L'organisation de la mise en œuvre du SAGE

Référence : 4.3 et 4.4	Intitulé Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication Suivre les politiques d'aménagement de l'espace Suivre l'application et l'effet des mesures sur les milieux et les usages : le tableau de bord
Rappel du contexte Afin d'assister la CLE dans la mise en œuvre du SAGE, le SYMBO a été désigné en tant que structure porteuse. Son rôle est donc de fournir à la CLE les moyens techniques, administratifs et financiers nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Pour ce faire, le SYMBO emploie une chargée de mission dont la principale tâche est l'animation du SAGE. En 2009, un chargé d'étude a été recruté afin d'assister l'animatrice sur l'ensemble des dossiers du SAGE. Le suivi de ces mesures du SAGE permettra d'évaluer l'activité de la CLE et de la structure porteuse du SAGE dans le cadre de sa mise en œuvre. En outre, la communication autour du SAGE et des actions menées dans le cadre de sa mise en œuvre est un élément important qui permettra de garantir son efficacité. En effet, le SAGE doit être connu pour être mis en œuvre, aussi bien par les différents partenaires que par la population du bassin. Aussi, il est important de mettre en place des indicateurs liés à cette thématique pour s'assurer de la cohérence et de l'efficacité de la communication mise en place autour du SAGE.	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 A19 à A23 : Mieux communiquer, former, informer... A27 : Evaluer l'impact des politiques de l'eau A28 : Evaluer les SAGE et les contrats de rivière F1 à F6 : Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM Gouv_2_01 : Améliorer la communication, la formation et la sensibilisation vers les partenaires et le public	

Indicateur de réponse : Pilotage du SAGE, les activités de la CLE en 2011

- **Les réunions :**

- 2 groupes de travail
- 3 commissions thématiques
- 1 bureau de la CLE
- 2 CLE plénières

- **Les principaux dossiers suivis par la cellule d'animation du SAGE :**

* La gestion quantitative :

- Suivi de la révision du PGE (Plan de Gestion des Etiages) Charente
- Suivi du réseau d'échelles limnimétriques
- Réserves de substitution
- Station de jaugeage de St Jean d'Angély
- Etiage

* La révision du SAGE Boutonne

La CLE a acté le lancement de la révision du SAGE en fin d'année 2010, afin de mettre ce dernier en conformité avec les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA) et de le rendre compatible avec le SDAGE Adour-Garonne.

- **Les actions de communication :**

- Mise à jour du site Internet du SAGE Boutonne
- Interventions scolaires
- Articles de presse régulièrement publiés dans la presse locale pour expliquer à la population les avancées des travaux de la CLE.

Indicateur d'état : le tableau de bord du SAGE

Les tableaux de bord 2008, 2009, 2010 et 2011 sont disponibles.

Référence :
4.12

Intitulé
Prévoir dans les plans et programmes les moyens pour aboutir à la réalisation des opérations prioritaires dans les 10 prochaines années

Rappel du contexte

Le suivi d'indicateurs financiers permet de montrer les principaux postes de dépenses des différents financeurs du bassin. Cela fait ressortir l'évolution de l'affectation des crédits selon les priorités définies par chacune des structures.

Dans les tableaux de bord futurs, il conviendra d'ajouter un indicateur reflétant les financements de l'Etat et de l'Europe sur le bassin.

Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015

A35 : Renforcer les partenariats entre les acteurs du bassin sur des sujets prioritaires

A41 à A42 : Rechercher une plus grande transparence des flux économiques entre usagers de l'eau

A43 à A46 : Renforcer le caractère incitatif des outils financiers

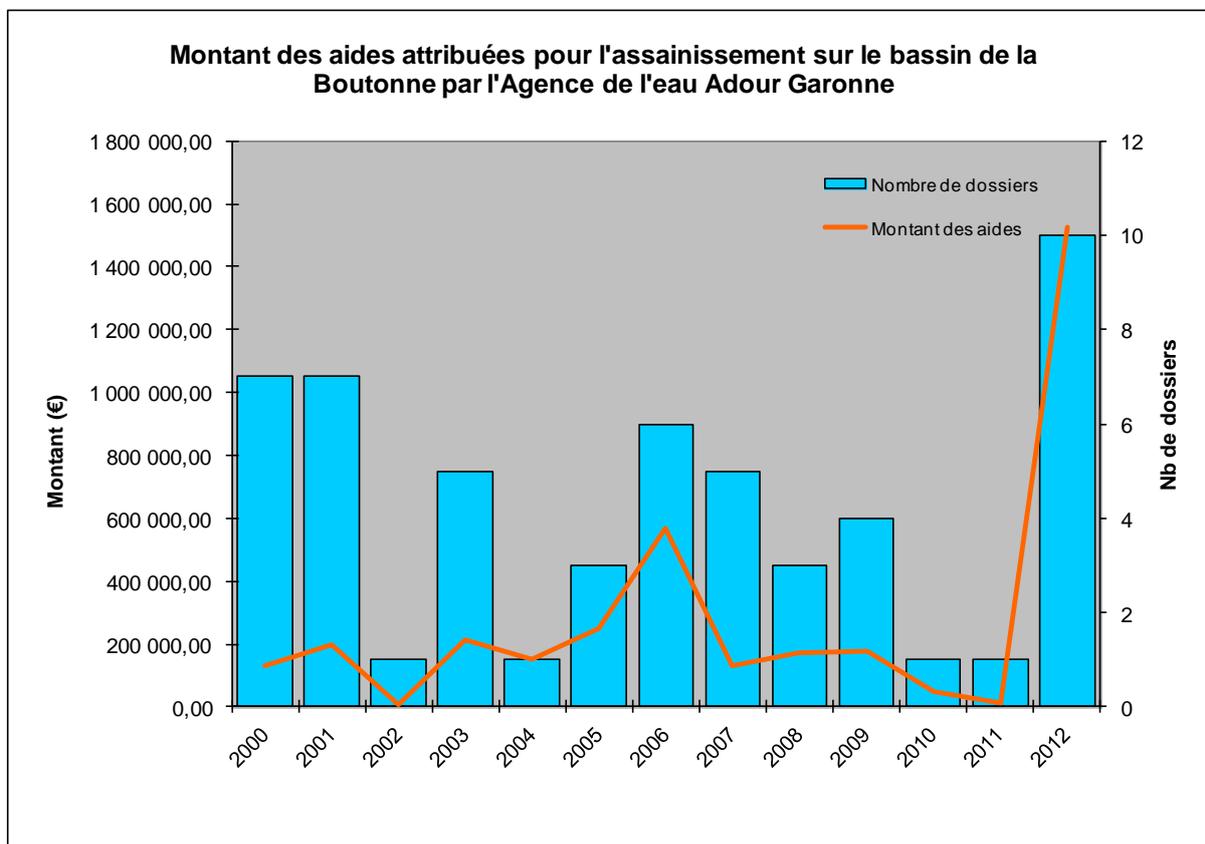
Mesure (s) correspondante (s) du PDM

Gouv_1_02 : Animer et développer des outils de gestion intégrée (SAGE, contrats de rivières, plans d'actions territoriaux, plans de gestion des étiages, zones humides, cellule d'assistance technique rivière, programmes migrants)

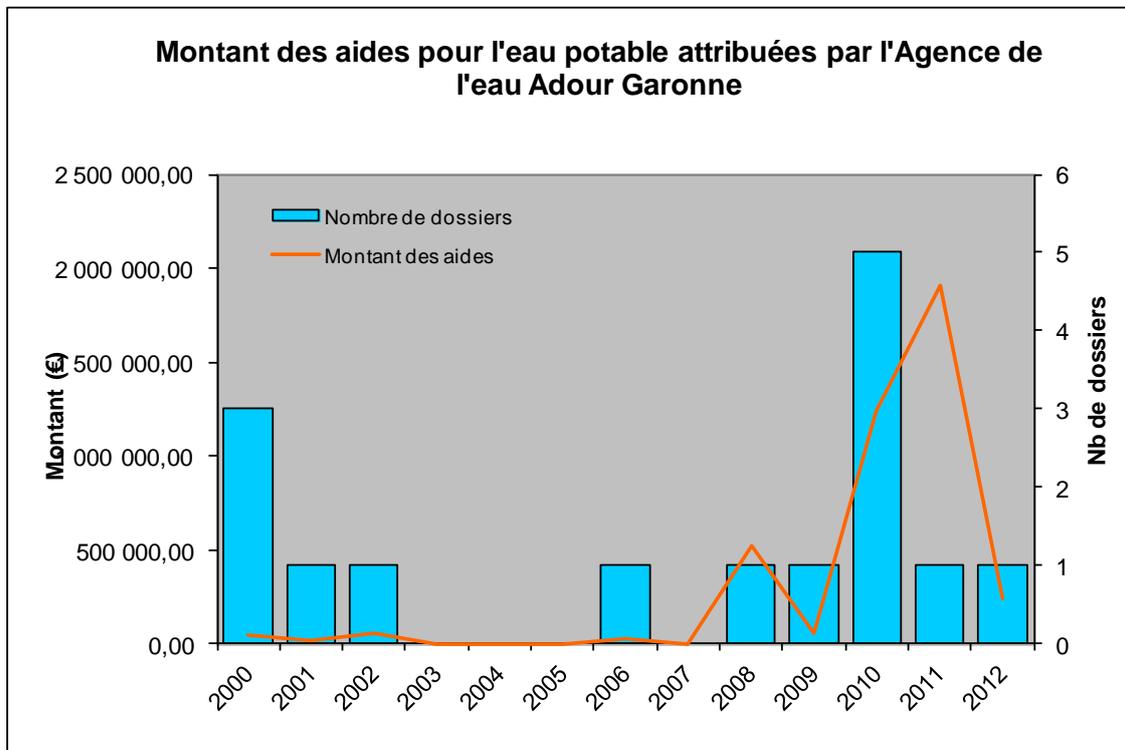
Indicateur de réponse : L'intervention des financeurs sur le bassin

Les graphiques suivants illustrent le niveau d'intervention des financeurs dans les différents secteurs d'activités liés à l'eau et aux milieux aquatiques.

- **Aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :**

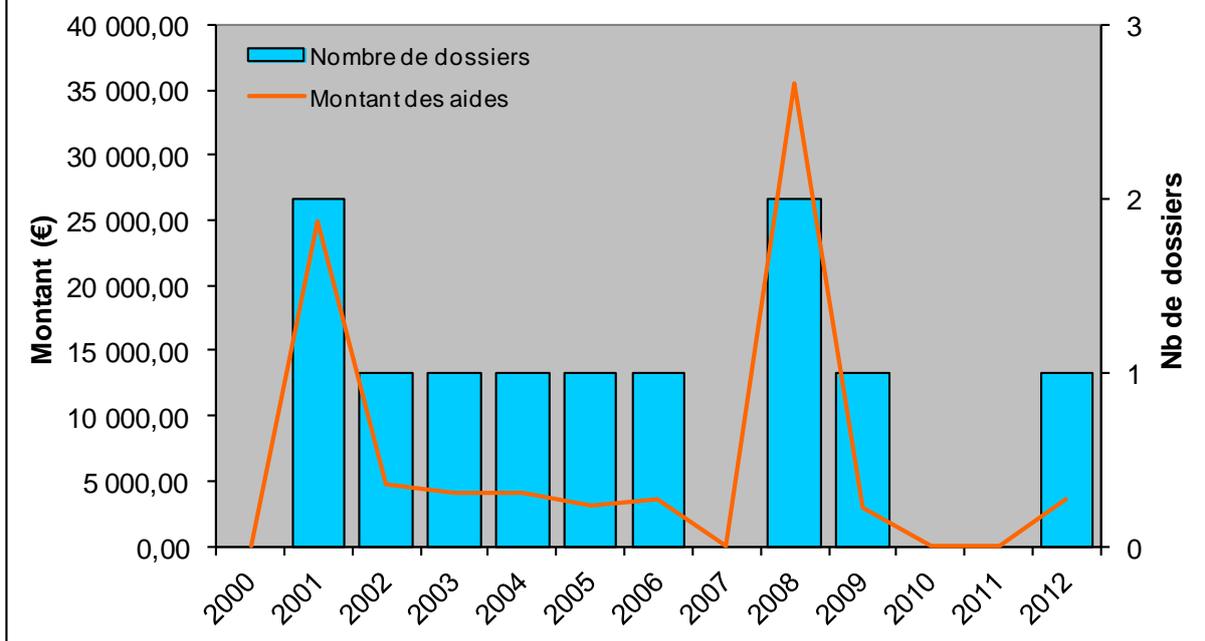


Les principaux travaux financés par l'agence de l'eau concernant l'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées sont les études de zonage, les unités de traitement des eaux usées et la construction des réseaux. L'année 2006 a été marquée par le financement d'une nouvelle station d'épuration à Tonny Boutonne. L'année 2012 est marquée par le financement de plusieurs projets de création ou d'améliorations de stations d'épuration dans les communes de Saint-Hilaire de Villefranche, Saint-Julien de l'Escap, Landes, et Tonny-Charente.



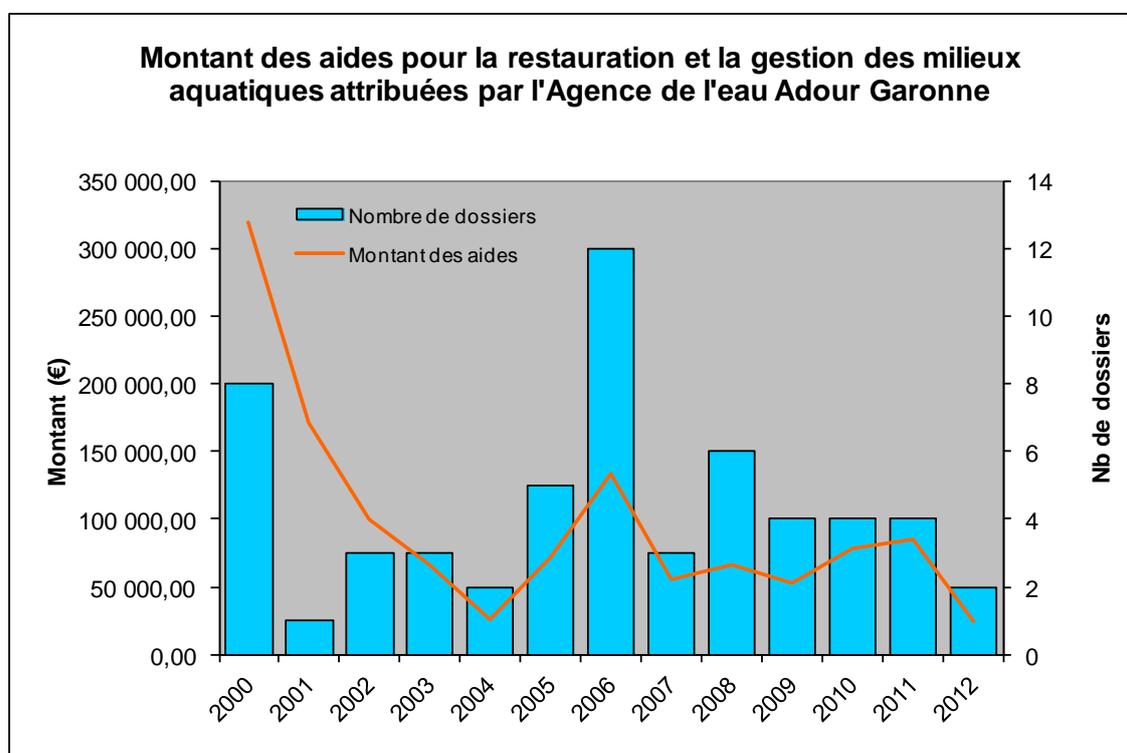
Les travaux liés à l'eau potable subventionnés entre 2000 et 2007 correspondent à des études ponctuelles ou la réalisation de périmètres de protection. En 2008, l'importance des aides correspond à la première tranche de la restructuration de la production du SMAEP 4B en Deux-Sèvres. En 2010, l'importance des travaux et des aides attribuées correspond à la deuxième tranche de la restructuration de la production du SMAEP 4B en Deux Sèvres ainsi qu'à plusieurs réalisations de périmètres de protection.

Montant des aides pour l'amélioration des connaissances attribuées par l'Agence de l'eau Adour Garonne

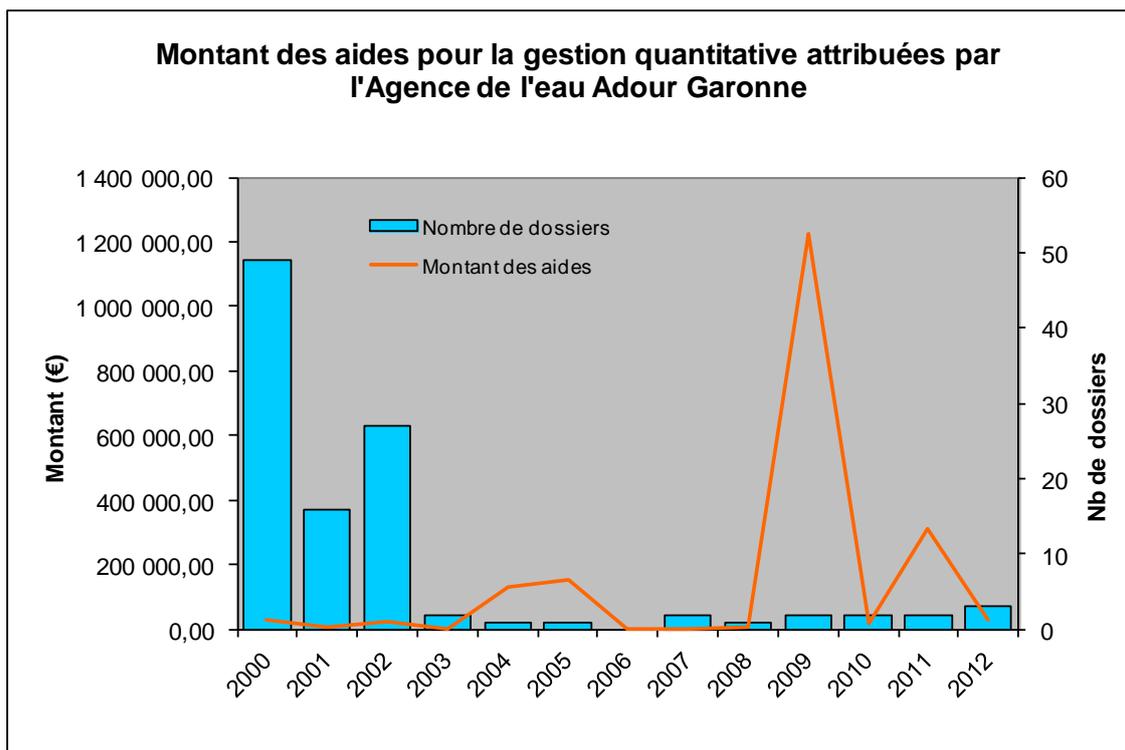


Les travaux menés pour améliorer les connaissances des milieux correspondent à la mise en place de réseaux de suivi de la qualité des eaux, de relevés biologiques et d'un SIG pour le SAGE Boutonne. En 2012, les aides ont servi au suivi de la qualité des eaux ainsi qu'à la recherche de micropolluants dans les rejets de stations d'épuration.

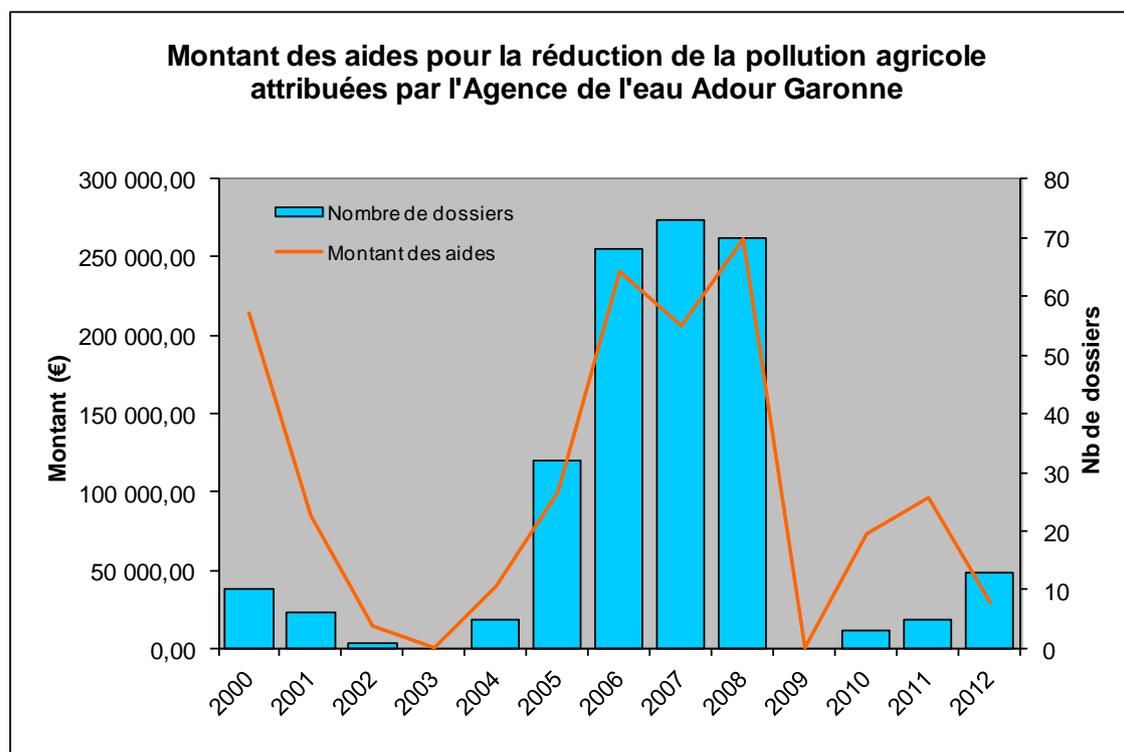
Montant des aides pour la restauration et la gestion des milieux aquatiques attribuées par l'Agence de l'eau Adour Garonne



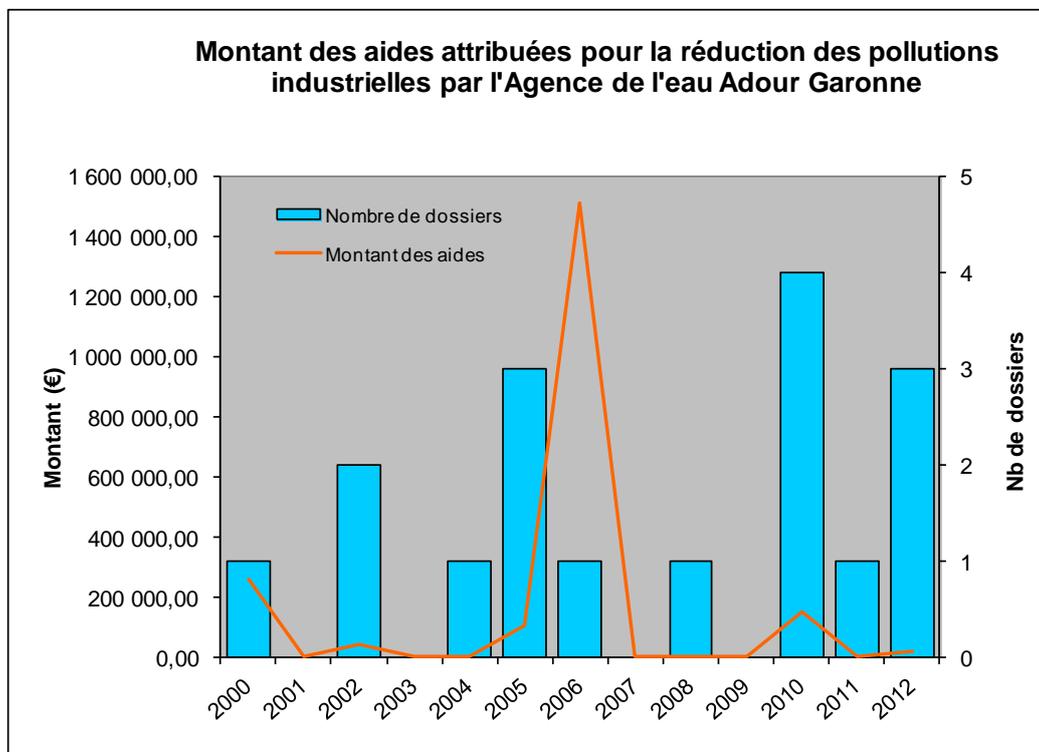
Les travaux subventionnés en 2000 et 2001 dans le cadre de la restauration et de la gestion des milieux aquatiques correspondent principalement aux travaux-tempête.



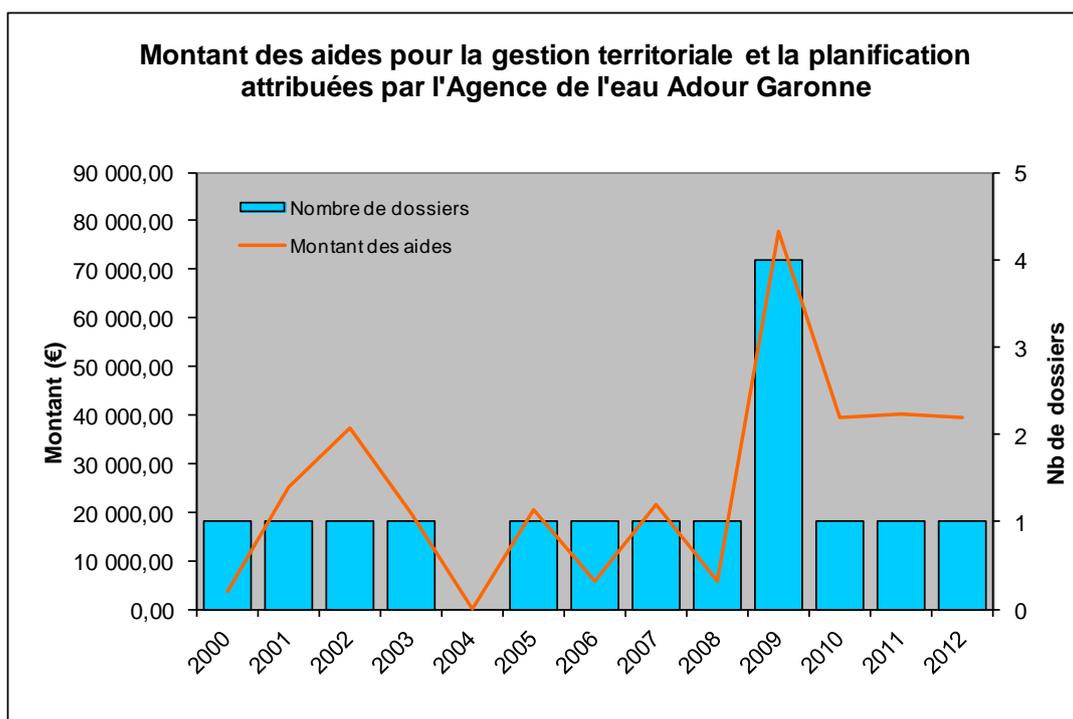
Un grand nombre de dossiers a été subventionné par l'Agence de l'eau de 2000 à 2002 dans le cadre de l'installation des compteurs d'irrigation et d'équipements de maîtrise des apports d'eau d'irrigation. Les montants importants des travaux des années 2004 et 2005 correspondent aux études menées pour la faisabilité des projets de retenues de substitution sur la Boutonne en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime. Les montants des aides en 2009 correspondent au financement de la création de réserves de substitution dans la partie amont du bassin versant.



Les travaux menés dans le cadre de la réduction des pollutions agricoles correspondent principalement aux mises en conformité des installations imposées dans le cadre du PMPOA. En 2010 et en 2011, les aides de l'Agence de l'eau consacrées à la réduction de la pollution agricole ont servi à financer (entre autres) les actions menées dans le cadre du programme Re-sources.

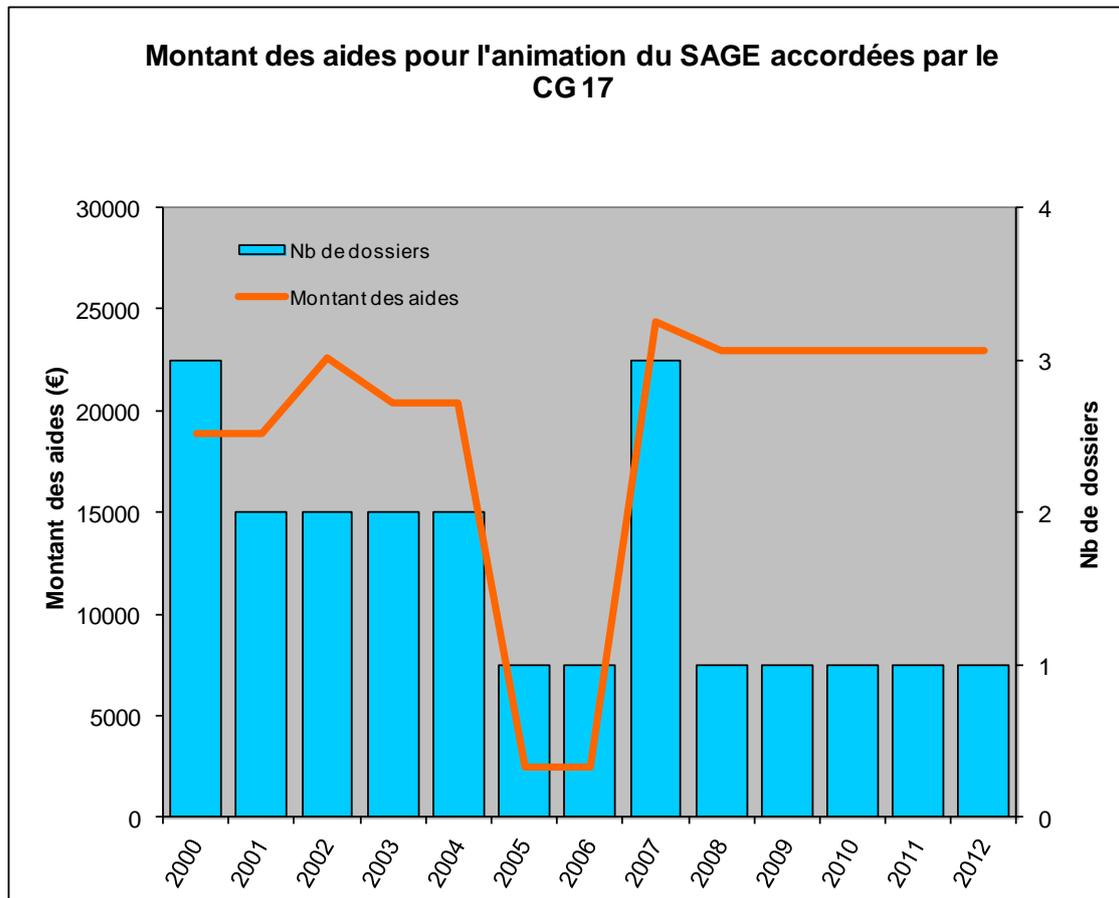


L'année 2006 a été marquée par le financement d'aménagements environnementaux d'envergure réalisés par la plateforme industrielle de Melle. En 2010, des études dans le domaine de la prévention des pollutions accidentelles, ainsi que dans la recherche pour réduire les émissions de déchets dangereux ont été financées. En 2012, cette action est toujours en cours.



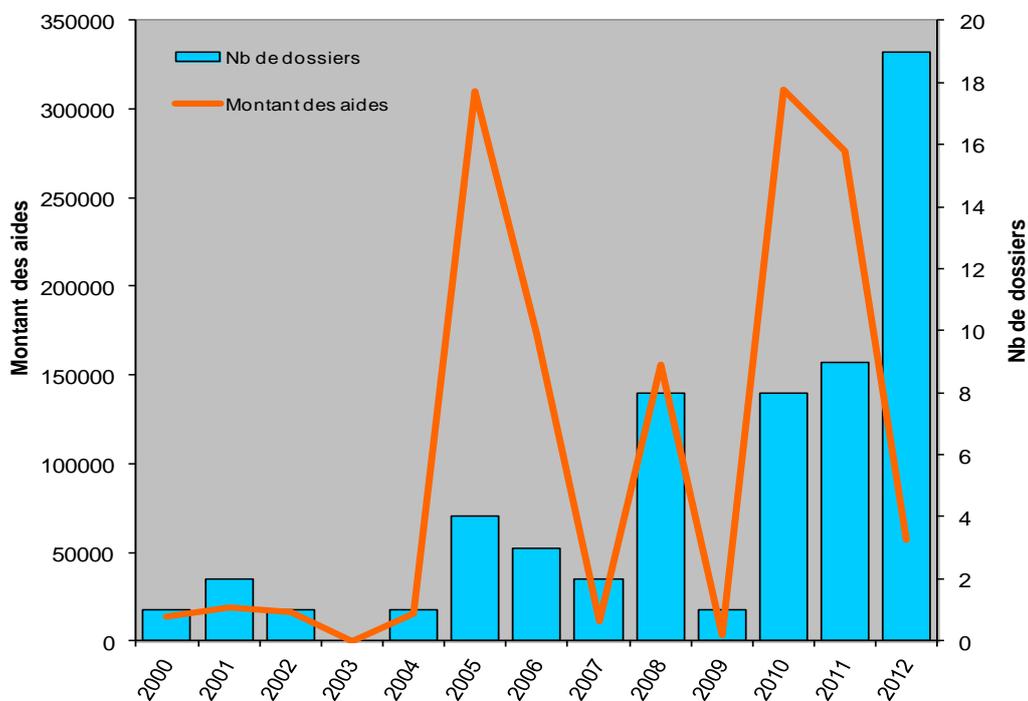
Les coûts liés à la gestion territoriale et à la planification correspondent aux travaux menés dans le cadre du SAGE Boutonne. Il faut noter que la subvention pour l'animation du SAGE de 2008 est passée sur l'année 2009, ce qui explique l'importance du montant pour l'année 2009. De plus, une subvention spécifique pour la mise en place d'échelles limnimétriques sur le bassin a été accordée en 2009.

- **Aides du Conseil général de Charente-Maritime :**

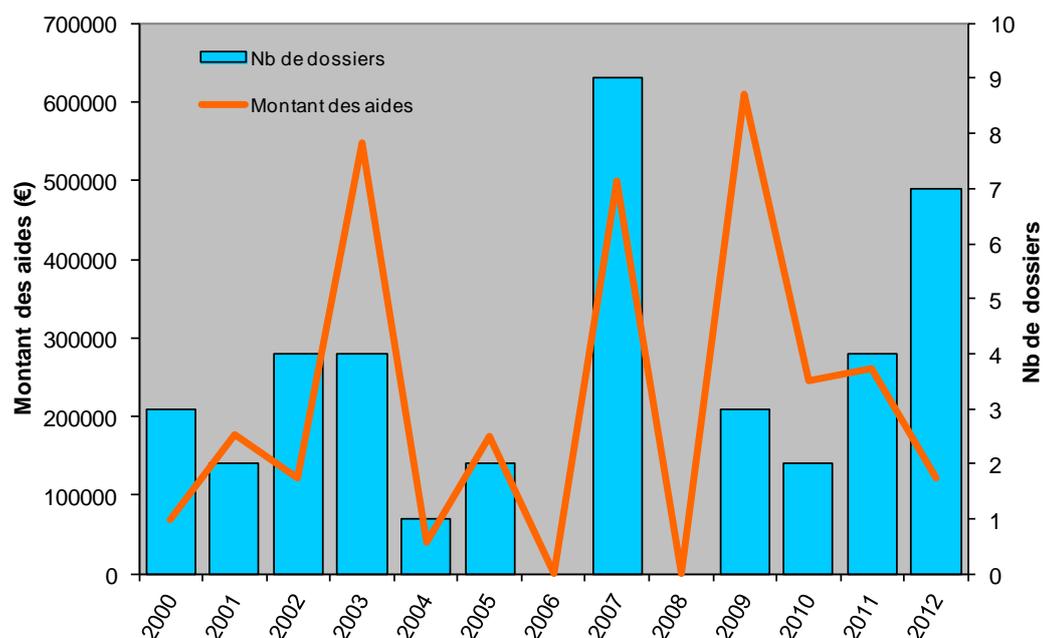


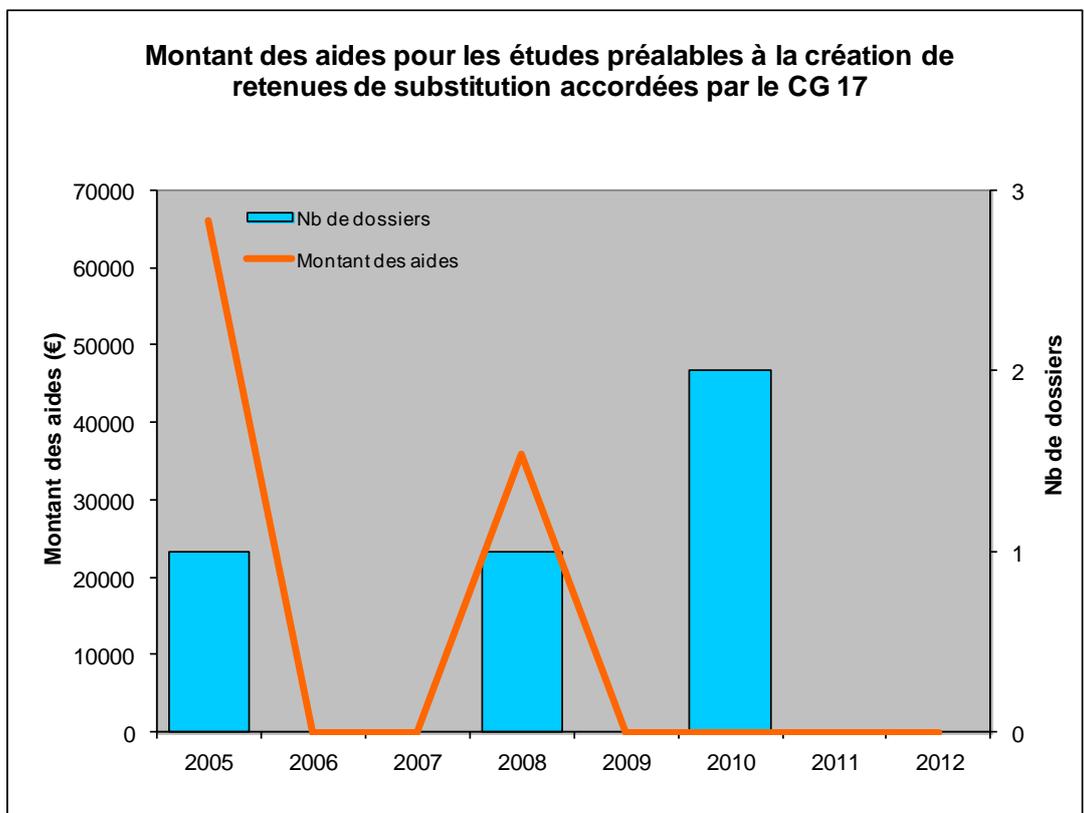
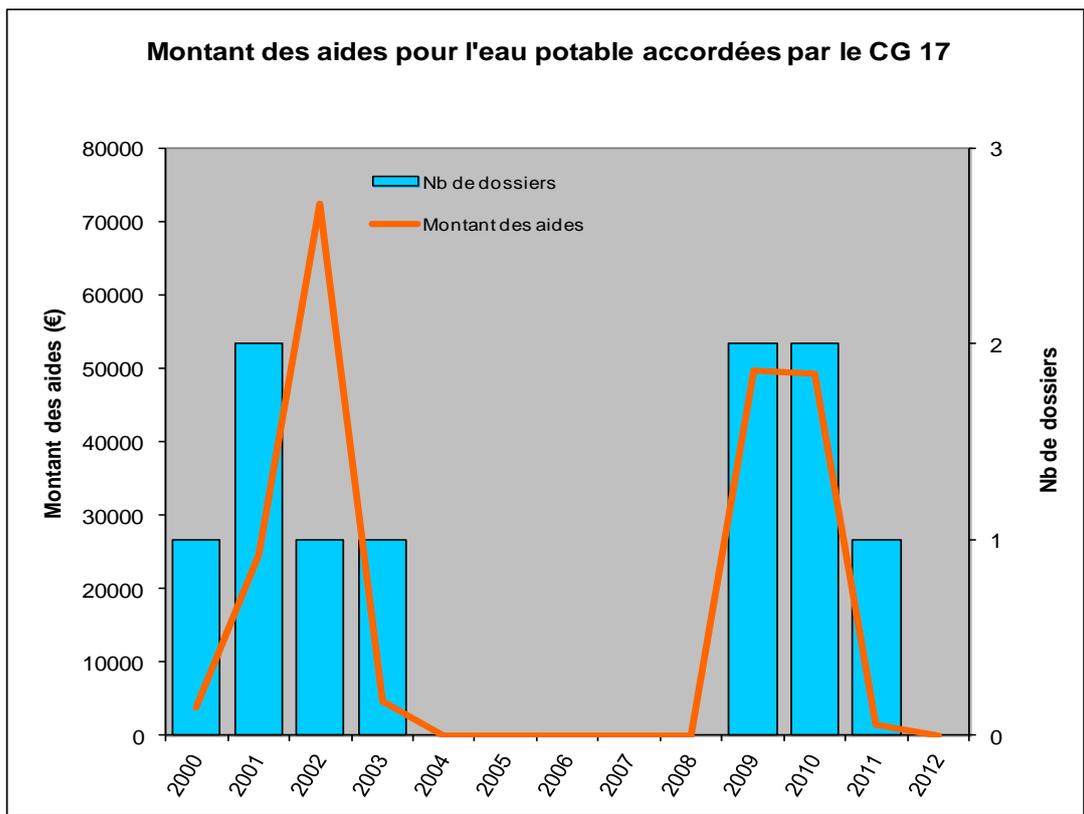
Il faut noter que les aides ont été inférieures pour l'animation du SAGE en 2005 et 2006 car il n'y avait pas d'animateur en place.

Montant des aides pour les travaux en rivière et marais accordées par le CG 17

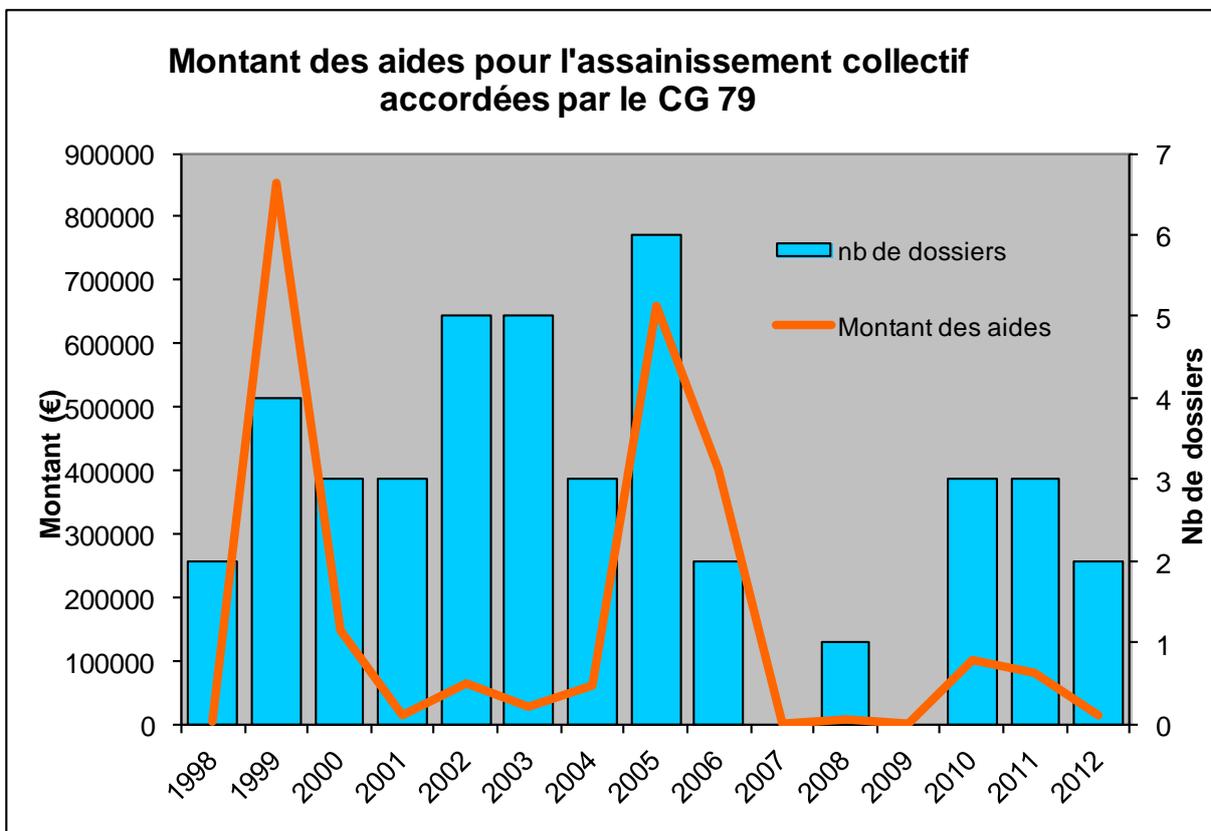
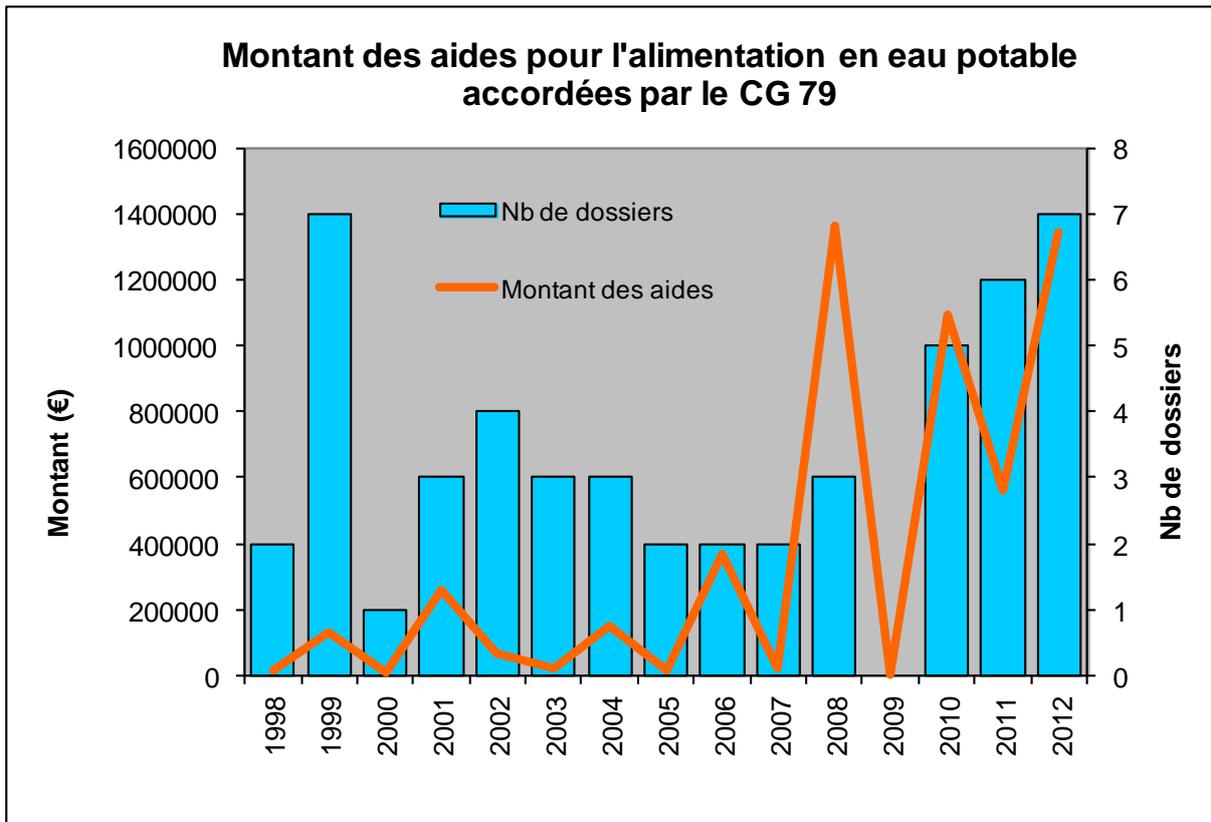


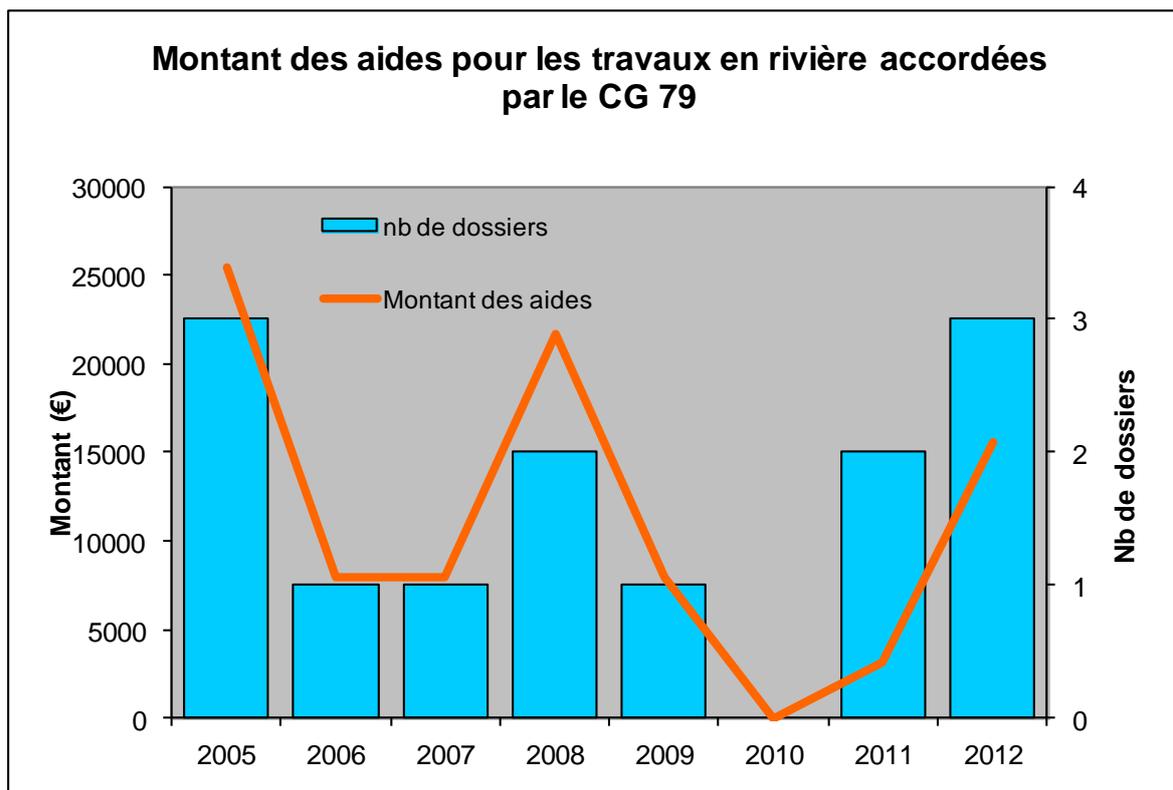
Montant des aides pour l'assainissement accordées par le CG 17





- Aides du Conseil Général des Deux-Sèvres**





4.3) Suivi des règles du règlement

Conformément à l'article L.212-10 du code de l'environnement, le SAGE Boutonne a été approuvé le 29 décembre 2008 selon les dispositions législatives et réglementaires antérieures à 2006. Néanmoins, dans le cadre de sa révision, le SAGE doit être complété par un règlement et être approuvé selon les nouvelles dispositions réglementaires.

Ainsi, la CLE du SAGE Boutonne travaille sur ce dossier dans le but de rédiger le règlement du SAGE. Aucun indicateur de suivi des règles ne sera donc proposé avant l'approbation de ce document.

Annexe I : les objectifs de qualité, les pressions et les principaux paramètres déclassants des masses d'eau superficielles du bassin de la Boutonne

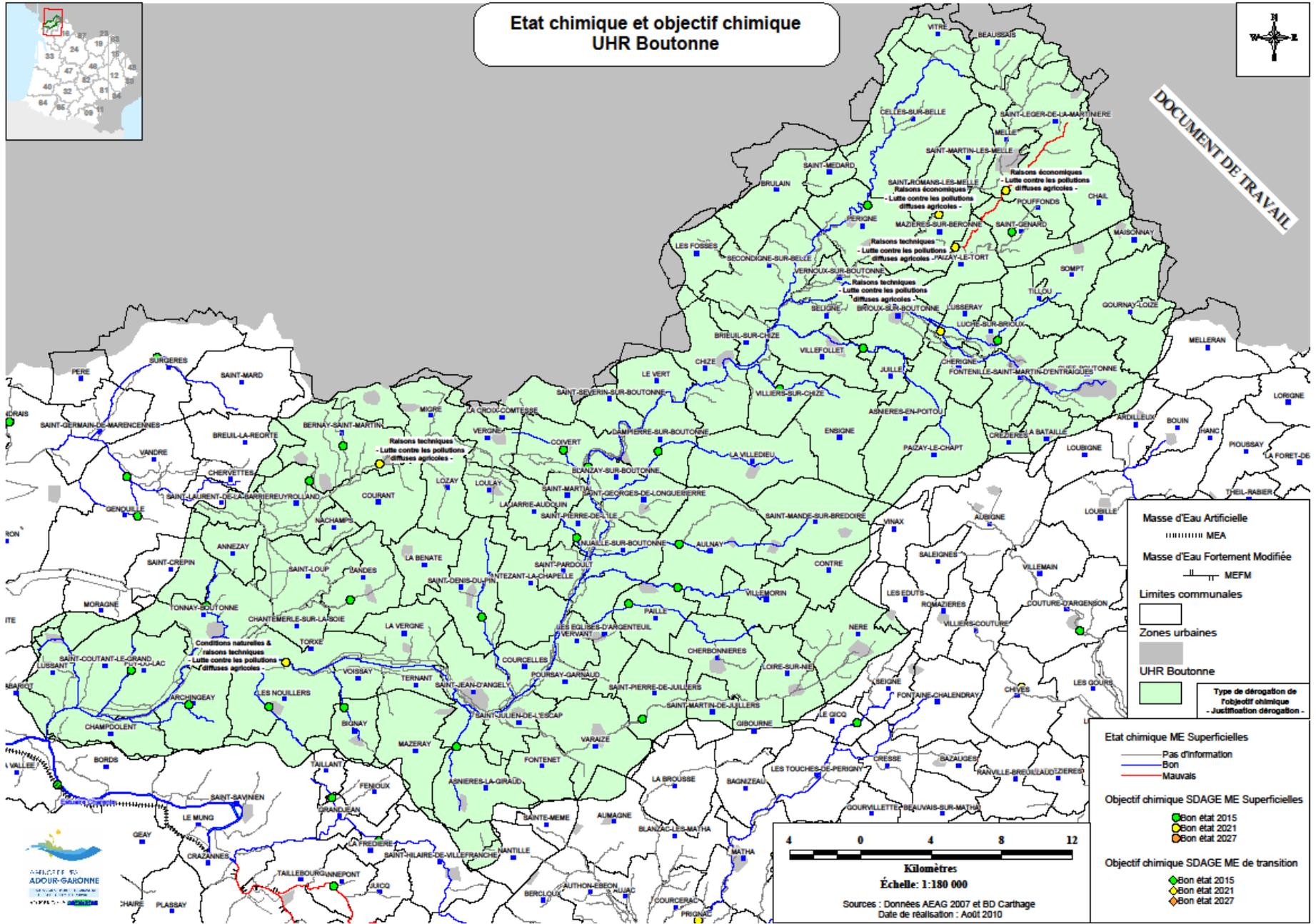
Cartes réalisées par l'Agence de l'eau Adour Garonne



Etat chimique et objectif chimique UHR Boutonne



DOCUMENT DE TRAVAIL



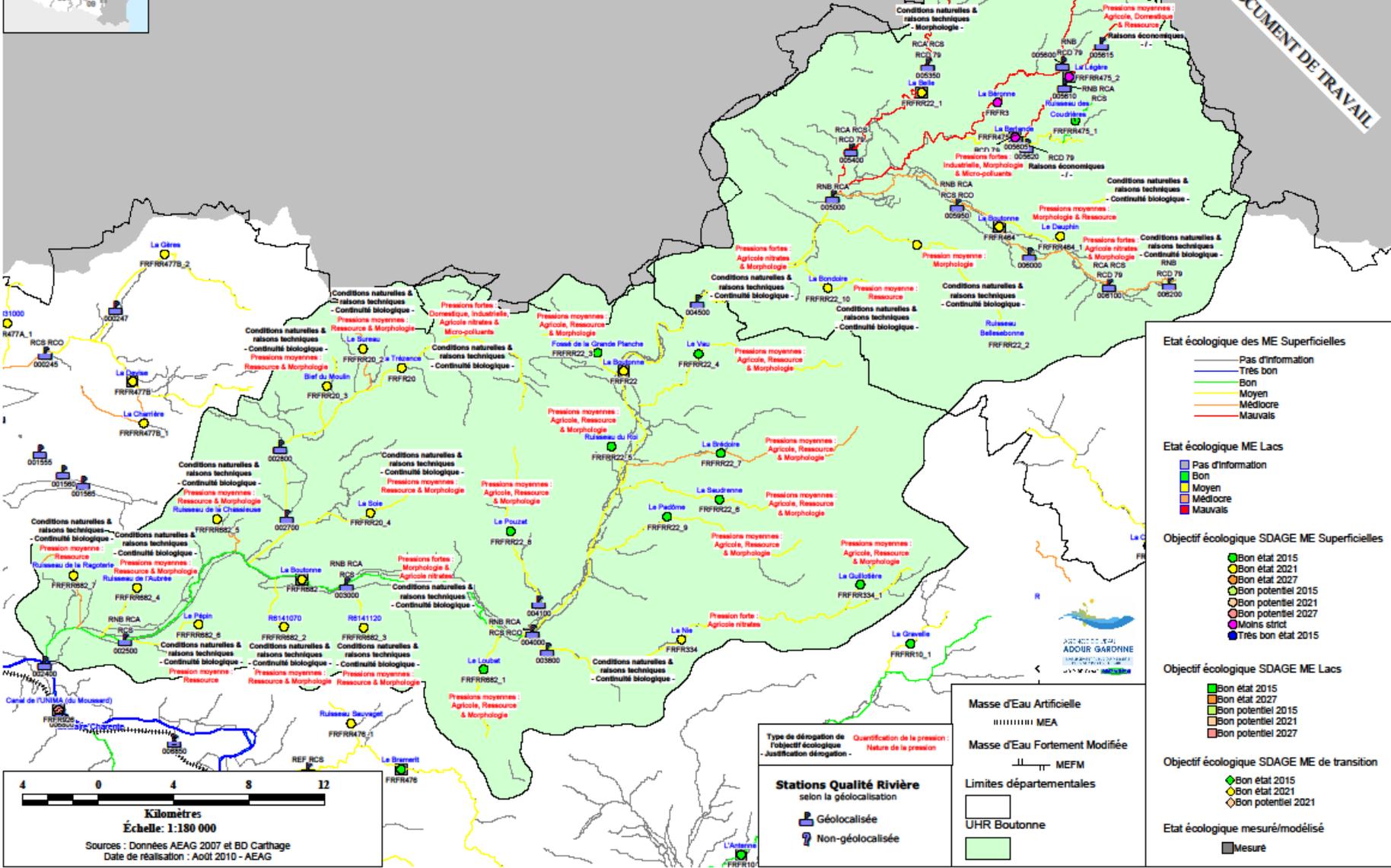
Validé en séance plénière de la CLE le 30 janvier 2014



Etat écologique et objectif écologique - Pressions et dérogations d'objectifs - UHR Boutonne



DOCUMENT DE TRAVAIL



Etat écologique des ME Superficielles

- Pas d'information
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Etat écologique ME Lacs

- Pas d'information
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Objectif écologique SDAGE ME Superficielles

- Bon état 2015
- Bon état 2021
- Bon état 2027
- Bon potentiel 2015
- Bon potentiel 2021
- Bon potentiel 2027
- Moins strict
- Très bon état 2015

Objectif écologique SDAGE ME Lacs

- Bon état 2015
- Bon état 2027
- Bon potentiel 2015
- Bon potentiel 2021

Objectif écologique SDAGE ME de transition

- ◆ Bon état 2015
- ◆ Bon état 2021
- ◆ Bon potentiel 2021

Etat écologique mesuré/modélisé

- Mesuré

Kilomètres
Échelle: 1:180 000

Sources : Données AEAG 2007 et BD Carthage
Date de réalisation : Août 2010 - AEAG

Masse d'Eau Artificielle
MEAA

Masse d'Eau Fortement Modifiée
MEFM

Limites départementales

UHR Boutonne

Stations Qualité Rivière
selon la géolocalisation

- Géolocalisée
- Non-géolocalisée

Type de dérogation de l'objectif écologique
- Justification dérogation -

Quantification de la pression
- Nature de la pression -

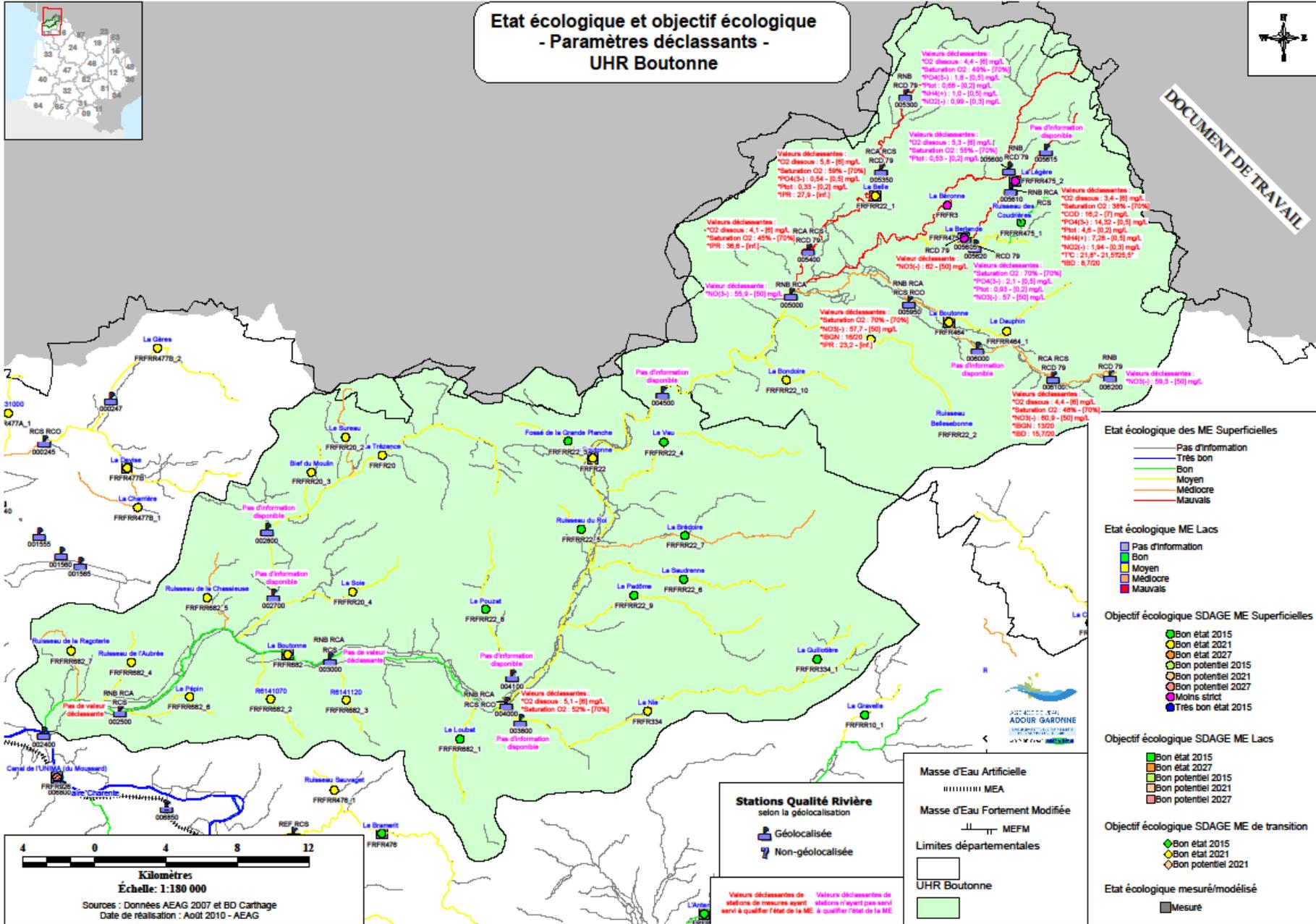
Validé en séance plénière de la CLE le 30 janvier 2014



Etat écologique et objectif écologique - Paramètres déclassants - UHR Boutonne



DOCUMENT DE TRAVAIL



Kilomètres
Échelle: 1:180 000
Sources : Données AEAG 2007 et BD Carthage
Date de réalisation : Août 2010 - AEAG

Stations Qualité Rivière
selon la géolocalisation

- Géolocalisée
- Non-géolocalisée

Masse d'Eau Artificielle
MEAA

Masse d'Eau Fortement Modifiée
MEFM

Limites départementales

UHR Boutonne

Etat écologique des ME Superficielles

- Pas d'information
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Etat écologique ME Lacs

- Pas d'information
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Objectif écologique SDAGE ME Superficielles

- Bon état 2015
- Bon état 2021
- Bon état 2027
- Bon potentiel 2015
- Bon potentiel 2021
- Bon potentiel 2027
- Moins strict
- Très bon état 2015

Objectif écologique SDAGE ME Lacs

- Bon état 2015
- Bon état 2027
- Bon potentiel 2015
- Bon potentiel 2021
- Bon potentiel 2027

Objectif écologique SDAGE ME de transition

- Bon état 2015
- Bon état 2021
- Bon potentiel 2021

Etat écologique mesuré/modélisé

- Mesuré

Tableau de bord du SAGE Boutonne 2012
Validé en séance plénière de la CLE le 30 janvier 2014

Annexe II : Rapport d'activités 2012 de la CLE

PREAMBULE

L'année 2012 a été marquée par la révision de l'état initial du SAGE Boutonne, ainsi que par l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) intervenue le 23 février 2012, suite à l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2011 portant composition de la CLE du SAGE Boutonne.

En application de la mesure 4.3 du SAGE, le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des actions menées par la cellule d'animation du SAGE Boutonne, pour le compte de la CLE, pendant l'année 2012.

I- LES TRAVAUX DE LA CLE

L'INSTALLATION DE LA CLE

Le mandat des membres de la CLE est arrivé à échéance au mois de novembre 2010. Suite à l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2012 portant composition de la CLE du SAGE Boutonne, la CLE s'est réunie en date du 23 février 2012 à Courcelles.

Lors de cette réunion se sont tenues les élections du Président et des Vice-Présidents de la CLE : M. Jean-Yves MARTIN a été réélu Président de la CLE tandis que MM. Jean-Claude SILLON, Frédéric EMARD, Bernard ROCHET et Jacques CASTAGNET ont été élus Vices-Présidents. Il a également été procédé au vote des règles de fonctionnement de la CLE, à l'élection du bureau et à la mise en place des commissions thématiques (« Aménagement et gestion des milieux » et « Préservation de la ressource en eau »)

A noter qu'une modification de l'arrêté de portant composition de la CLE du SAGE Boutonne est envisagée afin d'intégrer un siège au sein du collège des usagers pour le représentant des Associations Syndicales de propriétaires de marais à l'aval du bassin.

LES REUNIONS

En 2012, la CLE s'est réunie par deux fois en séance plénière :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
23.02.2012	Courcelles	<ul style="list-style-type: none">- Election du Président de la CLE- Vote des règles de fonctionnement- Election des Vices-Présidents- Election du Bureau de la CLE- Mise en place des Commissions thématiques
11.10.2012	Chef-Boutonne	<ul style="list-style-type: none">- Validation du Compte-rendu du 23.02.2012- Présentation des rapports d'activité 2010 et 2011- Présentation du tableau de bord 2010- Présentation de l'état initial du SAGE (révision)- Présentation de la démarche « zones humides »- Compte-rendu de la réunion du bureau du 31.05.2012

Le bureau de la CLE a quant à lui été réunie une fois :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
31.05.2012	St-Jean-d'Y	<p>Avis de la CLE sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none">- Curage du plan d'eau à Saint-Jean-d'Angély- Dossier de DIG relatif au programme pluriannuel de restauration de l'hydromorphologie de la Boutonne et de ses affluents (Deux-Sèvres)

Par ailleurs, les commissions thématiques ont fait l'objet de trois réunions :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
28.06.2012	St-Jean-d'Y	- Présentation du tableau de bord 2010 - Présentation de l'état initial du SAGE (révision) - Proposition de démarche « zones humides »
20.09.2012	St-Jean-d'Y	- Rappel sur la réglementation concernant les zones humides - Présentation de démarches et d'outils existants - Proposition d'une démarche « zones humides » pour le bassin versant de la Boutonne suite aux travaux du groupe de travail
27.09.2012	St-Jean-d'Y	- Présentation de la synthèse hydrogéologique de l'aquifère du Lias sur le haut bassin de la Boutonne

Deux plus, un groupe de travail « zones humides » constitué de représentants de l'ensemble des acteurs et techniciens concernés par le sujet sur le bassin s'est réuni deux fois :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
02.08.2012	St-Julien-de-l'E.	- Présentation de la démarche globale « zones humides » envisagée sur le bassin versant - Propositions et discussions
04.09.2012	St-Julien-de-l'E.	- Nouvelles propositions suite à la précédente réunion du groupe de travail - Discussion

LA COMMUNICATION

Compte-tenu de la charge de travail très importante en 2012, les actions de communication pour le compte de la CLE ont été restreintes. Néanmoins, des opérations ponctuelles ont été réalisées. Elles s'inscrivent dans le cadre des mesures 2b.19 et 4.3 du SAGE.

- **A destination des acteurs locaux :**

La mise en place du réseau d'échelles limnimétriques sur l'ensemble du bassin de la Boutonne s'est achevée fin 2010. 2012 constitue donc la deuxième année complète de relevés pour ce réseau. Les personnes en charges des relevés sont :

- Des bénévoles, membres des associations syndicales de propriétaires de marais pour la partie aval du bassin ;
- Le Technicien Médiateur de Rivières du SIBA pour la partie moyenne ;
- Le Technicien Médiateur de Rivières du SMBB pour la partie amont.

Afin de les remercier pour leur coopération, mais également en vue de leur présenter les résultats et analyses de ce suivi sur l'année 2011, une réunion a été organisée le 8 mars 2012. Cette réunion a par ailleurs été l'occasion pour le Service des Voies d'Eau (SEVE) du Conseil général de la Charente-Maritime de présenter le bilan de son activité pour l'année 2011 sur le secteur de la Boutonne aval.

L'ensemble des financeurs, partenaires techniques et acteurs locaux concernés a été convié à y participer.

- **A destination des scolaires**

La cellule d'animation a été associée en 2012 à différentes actions visant à sensibiliser le public scolaire et/ou étudiant aux enjeux liés à la gestion de la ressource en eau. Ces actions de communication sont également l'occasion de présenter le SAGE et les métiers en rapport avec la gestion de l'eau.

La cellule d'animation est notamment intervenue :

- Lors de la journée des métiers et de l'entreprise organisée le 23 mars 2012 à Saint-Jean-d'Angély ;
- Au près d'une classe de baccalauréat professionnel au lycée agricole de Melle.

- **Articles de presse :**

En 2012, de nombreux articles ont été publiés relativement à la gestion de l'eau sur le bassin versant, notamment en lien avec une faible recharge hivernale et un début de printemps très sec. Ces articles visaient entre autres à faire le bilan de la situation, et à relayer les points de vue ou actions entreprises par les divers acteurs pour tenter d'y remédier.

Des articles de presse également été l'occasion d'aborder l'actualité du SAGE (phase de révision), ainsi que les actions de la structure porteuse.

- **Site Internet :**

Le site Internet du SAGE Boutonne - en ligne depuis le mois d'août 2010 à l'adresse : www.sageboutonne.fr - est alimenté et mis à jour régulièrement. Il permet la diffusion des données sur l'ensemble des thématiques liées à l'eau, la mise à disposition de la documentation liée au SAGE Boutonne. A titre d'exemple, les données concernant les débits moyens journaliers, ainsi que les relevés hebdomadaires des niveaux des échelles limnimétrique sont disponibles sur le site et mises à jour très régulièrement. Le site permet également de communiquer sur l'actualité du SAGE, le lancement de consultations, les recrutements, ou toute autre information pertinente en lien avec la gestion de l'eau.

En 2012, l'apparence du site Internet a évolué, afin de le rendre plus accessible, plus esthétique et plus ergonomique. Un système d'espace membres a été mis en place, notamment pour permettre aux membres de la CLE d'accéder aux documents de travail avant leur présentation en séance.

Il est à noter qu'une fois validés les comptes-rendus de la CLE, du bureau de la CLE, des commissions thématiques, ainsi que les rapports d'activités sont disponibles sur le site Internet du SAGE (menu « Documentation », rubrique « Comptes-rendus et travaux de la CLE »).

De plus, les diaporamas présentés en réunion sont disponible sur ce même site (menu « Documentation », rubrique « Documents d'information »).

LA PARTICIPATION AUX REUNIONS DES PARTENAIRES

La participation de représentants de la CLE à une trentaine de réunions en 2012 a permis d'entretenir les relations avec l'ensemble des partenaires. Elles sont l'occasion d'acquérir de nombreuses informations sur les diverses actions menées sur le terrain en lien direct ou indirect avec le SAGE.

- **Préfectures, DISE, DDT(M)**

La CLE est représentée aux différentes réunions organisées en Préfecture ou en DDT(M). En 2012, la participation aux comités quantitatifs, conférences départementales de l'eau, cellules de vigilance, etc. des Préfectures de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres a permis de suivre régulièrement l'évolution de l'étiage sur le bassin. La CLE est également invitée à différents groupes de travail des DISE 17 et 79.

Par ailleurs, la cellule d'animation du SAGE a été associée en 2012 aux réunions et groupes de travail organisés par les services de l'Etat et relatifs à la mise en œuvre de la Directive Nitrates, ou encore à l'élaboration des projets d'inventaires des parties de cours d'eau pouvant abriter des frayères d'espèces inventoriées dans l'arrêté ministériel du 23 avril 2008.

- **Agence de l'Eau Adour Garonne**

L'Agence de l'Eau Adour Garonne est un partenaire privilégié de la CLE. Elle propose par exemple des formations pour les animateurs de SAGE. Ces journées sont l'occasion d'échanges d'expérience particulièrement intéressants entre les animateurs du bassin Adour Garonne.

L'année 2012 a marqué l'entrée dans la préparation du prochain cycle de planification (2016-2021) sur le bassin Adour-Garonne avec le lancement des travaux de révision du SDAGE et du PDM conformément au calendrier de la directive cadre sur l'eau

- **EPTB Charente / cellule d'animation du SAGE Charente**

Les réunions de l'Institution du fleuve Charente permettent de suivre les actions menées à l'échelle de tout le bassin Charente, et notamment le suivi du Plan de Gestion des Etiages, le Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations et le programme migrateurs.

En 2012, plusieurs réunions concernant le l'élaboration du SAGE Charente ont également été organisées :

- Réunion de la CLE Charente en mars 2012 afin de présenter l'état initial du SAGE ;
- Réunions de groupes de travail techniques sur différentes thématiques dans le but d'affiner le diagnostic du territoire.

Des échanges techniques entre les deux CLE Boutonne et Charente sont effectués, plus particulièrement sur certaines thématiques (zones humides, etc.). Cette collaboration inter-SAGE doit être développée afin de maximiser la cohérence entre les deux SAGE.

La cellule d'animation du SAGE Boutonne a également été associée à des travaux de concertation coordonnés par l'EPTB Charente et dans le but d'effectuer des propositions pour alimenter la réflexion sur l'évolution du dispositif d'aides agro-environnementales.

- **SMBB, SIBA, Syndicat Boutonne aval, SYMBO**

Les réunions des syndicats sont l'occasion de connaître les programmes de travaux menés sur le terrain par les équipes d'entretien et les techniciens de rivières ainsi que les études menées à l'échelle du bassin versant. Ces nombreux échanges permettent d'acquérir une bonne connaissance des interventions réalisées dans le cadre du SAGE sur l'ensemble du territoire. De plus, des interventions sont régulièrement faites par la cellule d'animation du SAGE lors des réunions de ces structures pour informer les adhérents sur l'évolution du SAGE et ses implications. Ces structures ont notamment été mises à contribution en 2012 dans le cadre de l'élaboration des tableaux de bord 2010 et 2011.

- **Syndicat 4B**

Le programme Re-Resources sur la Boutonne en Deux-Sèvres est suivi de près par la CLE, et des représentants de la CLE sont conviés à chacune des réunions organisées. Une petite dizaine de réunions se sont tenues en 2012 dans le but, entre autres, de permettre un suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions Territorial (PAT), inscrit au sein du contrat territorial Re-Resources signé à la fin de l'année 2011. La CLE a notamment été associée aux comités techniques, comités de pilotages, comités agricoles etc.

- **Conseil Général 17**

Le Conseil Général de Charente-Maritime porte différents projets en relation directe avec la Boutonne. Notamment, des échanges réguliers ont lieu avec le Service des voies d'eau (SEVE) chargé de gérer la Boutonne aval.

De plus, suite à la réalisation d'une étude de faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique pour les réserves de substitution du département achevée en 2012, le Conseil général de la Charente-Maritime porte actuellement le projet d'un Syndicat Mixte départemental des réserves de substitution. Ce projet est suivi de près par la cellule d'animation du SAGE, qui participe aux réunions organisées dans ce cadre.

Par ailleurs, la cellule d'animation du SAGE a également été conviée à différentes réunions relatives à :

- Une étude visant à analyser les possibilités de navigation sur la Boutonne aval ;
- Une étude relative à la mise en place d'un protocole de gestion des niveaux d'eau sur la Boutonne aval.

- **Conseil Général 79**

La cellule d'animation du SAGE est également en relation avec le service eau du Conseil général des Deux-Sèvres, notamment sur les thématiques relatives aux milieux aquatiques, à l'assainissement et à l'eau potable. Les services du Conseil général des Deux-Sèvres sont notamment sollicités dans le cadre de l'élaboration des tableaux de bord.

- **Forum des Marais Atlantiques (FMA)**

La cellule d'animation du SAGE est régulièrement en contact avec le Forum des Marais Atlantiques, notamment en ce qui concerne deux thématiques :

- L'**ORENVA** (Observatoire Régional des plantes Exotiques ENvahissantes des écosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes) : le SYMBO, structure porteuse du SAGE Boutonne, a choisi d'adhérer à cet observatoire en 2011, en se positionnant en tant que coordonnateur sur le bassin versant de la Boutonne. Ainsi, chaque année, les données récoltées par les observateurs du bassin (techniciens médiateurs de rivières du SMBB et du SIBA, cellule rivières du CG 17) sont centralisées et une synthèse est produite. Cette initiative permet de dresser un bilan de la colonisation du bassin par les espèces envahissantes aquatiques, de créer un référentiel et de coordonner les actions.

- Les **zones humides** : la CLE du SAGE Boutonne a entamé en 2012 une réflexion relative à la connaissance des zones humides sur le bassin versant (réalisation d'inventaires, etc.). Le Forum des Marais Atlantiques a donc été associé aux diverses réunions et groupes de travail organisés dans ce cadre afin, entre autres, de présenter les outils et les démarches mis en place sur d'autres territoires et de faire bénéficier la CLE de sa large expérience dans ce domaine.

- **Les SCoT**

En 2012, suite à l'élaboration des PADD (Projets d'Aménagement et de Développement Durable), la cellule d'animation du SAGE a été associée à l'élaboration des DOO (Documents d'Objectifs et d'Orientations) des SCoT portés par les Syndicats Mixtes du Pays des Vals de Saintonge et du Pays Saintonge Romane.

- **Natura 2000**

La CLE est associée aux réunions organisées par les opérateurs Natura 2000 du territoire, en particulier en ce qui concerne les sites « Estuaire et basse Vallée de la Charente » (animateur : LPO) en Charente-Maritime et « Vallée de la Boutonne » (élaboration du Document d'objectifs par les services de l'Etat) en Deux-Sèvres. En 2012, la cellule d'animation du SAGE a par exemple été associée au groupe de travail mis en place pour la rédaction de la Charte Natura 2000 dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs « Estuaires et basse vallée de la Charente ».

- **Agenda 21 – Saint-Jean-d'Angély**

La cellule d'animation du SAGE a été associée en 2012 à la démarche Agenda 21 portée par la ville de Saint-Jean-d'Angély, notamment en ce qui concerne les thématiques de préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau. Elle a ainsi été conviée à participer à des réunions ayant pour objectif de présenter le diagnostic et d'élaborer le programme d'actions de l'Agenda 21.

- **Manifestations diverses**

Outre ces réunions techniques, des représentants de la CLE ont participé à différentes rencontres, aux Assemblées Générales des associations d'irrigants, de protection de l'environnement, de pêcheurs, de propriétaires de marais ou de l'UNIMA.

II] LES PRIORITES DE 2012

LA GESTION QUANTITATIVE

- **Volumes prélevables**

En écho à la mesure 1.1 du SAGE, la CLE a décidé de se saisir de ce dossier important dans le cadre de la restauration de l'équilibre quantitatif sur le bassin. En effet, cet enjeu représente un des objectifs prioritaires du SAGE.

Les dates clés concernant les volumes prélevables pour le bassin de la Boutonne sont rappelées ci-dessous :

- **11 janvier 2010** : Formulation par la CLE d'une proposition chiffrée au Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB) lors de la séance plénière.
- **21 juin 2011** : signature d'un protocole d'accord entre l'Etat et la profession agricole de Poitou-Charentes, dans lequel est notamment convenu en ce qui concerne le bassin de la Boutonne :
 - o L'atteinte d'un volume prélevable intermédiaire (hors Infra-Toarcien) de 6Mm³ d'ici 2017 ;
 - o Un engagement de ré-examen de la valeur du volume prélevable en fonction des nouvelles connaissances à cette date ; l'objectif d'atteinte du volume prélevable étant actuellement fixé à 3.8 Mm³ d'ici 2021 (fourchette haute de la proposition adoptée par la CLE le 11/01/2010).
- **9 novembre 2011** : Notification des volumes prélevables sur la Région Poitou-Charentes par le Préfet du bassin Adour-Garonne, dont les chiffres sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Volume prélevable / Eau potable	Volume prélevable / Industrie	Volume prélevable / Irrigation		
		1 ^{er} avril – 30 septembre (Mm ³)		
Annuel (Mm ³)	Annuel (Mm ³)	Eaux superficielles et nappes d'accompagnement	Eaux souterraines déconnectées	Retenues déconnectées
3.7 (dont 2.7 en superficiel et 1 en InfraToarcien)	1.8	3.8	2.7	8.1

- **Les réserves de substitution**

Comme les années précédentes, compte-tenu de la situation hydrologique (faible recharge hivernale et début de printemps plutôt sec laissant présager un étiage compliqué) et du déficit quantitatif chronique observé sur le bassin versant, la question des réserves de substitution s'est retrouvée au centre de toutes les réflexions. Les travaux menés sur cette thématique s'inscrivent dans le cadre des mesures 1.16 et 1.17 du SAGE.

La cellule d'animation du SAGE a notamment été conviée à un comité quantitatif des réserves de substitution au mois d'octobre 2012 qui visait à faire le point sur :

- Les volumes prélevables et la stratégie d'atteinte de ces volumes ;
- Le syndicat mixte des réserves de substitution ;
- La politique d'accompagnement des réserves de l'Etat ;
- La politique des Agences de l'Eau ;
- Les retenues existantes et en projet.

Sur la partie charentaise-maritime du bassin de la Boutonne, un projet de réserves de substitution est porté par l'ASA Boutonne, comprenant la création de 23 réserves (plus une déjà existante) pour un volume de stockage global de 6 Mm³, afin de subvenir aux besoins en eau pour l'irrigation des parcelles de 67 exploitants (sur les 115 adhérents) pendant la période d'étiage. En 2012, la cellule d'animation du SAGE a été conviée à une réunion relative au protocole de remplissage, suite à un avis des services de l'Etat sur le projet demandant des modifications et des compléments.

Sur la partie deux-sévrienne du bassin, la CLE a été associée en 2012 au comité de suivi des 5 réserves de substitution réalisées dans le cadre du projet porté par la Compagnie d'Aménagement des Deux-Sèvres (CAEDS) et dont l'objectif est de substituer des forages profonds agricoles afin les dédier à l'alimentation en eau potable.

Enfin, suite à l'étude finalisée en 2012 et visant à déterminer la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique des réserves de substitution à l'échelle du département, le Conseil général de la Charente-Maritime porte un projet de syndicat mixte départemental des réserves de substitution qui aura notamment pour objet la création et la gestion de réserves de substitution afin d'assurer la fourniture de l'eau brute d'irrigation aux associations syndicales autorisées en vue de sa redistribution par celles-ci à leurs membres. La CLE suit de près cette démarche et participe aux réunions organisées dans ce cadre par le Conseil général.

- **Suivi de la révision du PGE (Plan de Gestion des Etiages) Charente**

La révision du PGE Charente a été actée en 2010, et prévoit une mise à jour impliquant la mise en place de quelques chantiers : l'intégration des volumes prélevables définitifs actés par le Préfet Coordonnateur de Bassin, le suivi des réserves de substitution, une étude sur l'évolution hydrologique du bassin de la Charente face au changement climatique.

La cellule d'animation du SAGE a été associée en 2012 aux réunions du comité de suivi du PGE. Les réunions organisées en 2012 avaient notamment pour objectif de faire le bilan du PGE 1 et d'actualiser les enjeux liés à la gestion quantitative sur le bassin versant de la Charente, dans la perspective d'élaboration du nouveau programme d'action qui sera mis en place dans le cadre du PGE 2.

- ***Le suivi du réseau d'échelles limnimétriques***

La mesure 1.23 du SAGE Boutonne recommande la mise en place d'un réseau d'échelles limnimétriques sur le bassin versant dans le but d'améliorer la gestion des affluents de la Boutonne. La mise en place du réseau (une trentaine d'échelles répartie sur les trois sous-bassins) s'étant achevée en 2010 ; 2012 constitue la deuxième année de suivi complet.

Une réunion de présentation des résultats et des analyses obtenus sur 2011 a été réalisée au début du mois de mars 2012, à destination des releveurs ainsi que de tous les partenaires techniques et institutionnels concernés. Cette réunion a également été l'occasion de remercier les releveurs (bénévoles de la Boutonne aval, Techniciens Médiateurs de Rivières sur la Boutonne moyenne et la Boutonne amont) et de souligner l'importance de ce suivi hebdomadaires des échelles. Cela a également été l'occasion pour le service des voies d'eau du Conseil général de la Charente-Maritime de faire le bilan de son activité sur la Boutonne aval en 2011.

- ***La station de jaugeage de St Jean d'Angély***

La mesure 1.22 du SAGE recommande l'installation d'une station de jaugeage à St Jean d'Angély dans le but de mesurer de façon représentative les débits de la Boutonne moyenne.

La station de mesure de débit de Saint-Jean-d'Angély est opérationnelle depuis le mois d'avril 2011. Elle est donc suivie quotidiennement par le SYMBO depuis cette date, au même titre que la station du moulin de Châtre.

Des soucis d'ordre techniques (problèmes au niveau des capteurs débitométriques, etc.) entraînent régulièrement des absences de données pour cette station. La situation devrait s'améliorer prochainement. De plus, ne disposant pas d'historique sur les valeurs mesurées à cette station, il faudra attendre encore quelques temps avant de pouvoir disposer de références solides en vue de définir les seuils de gestion prévus par la disposition 1.6.

- ***L'étiage***

Après une faible recharge hivernale durant l'hiver 2011 ainsi qu'un début de printemps largement déficitaire en pluviométrie, les précipitations très importantes observées en avril puis le niveau normal de la pluviométrie des mois de mai et juin ont quelque peu rétabli la situation. Un épisode très sec est cependant intervenu entre début août et le 20 septembre.

Ainsi, de par ce début d'année très sec, l'absence de pluies estivales efficaces et malgré l'épisode pluvieux excédentaire du printemps, tous les cours d'eau ont connu un étiage prononcé durant cet été 2012.

La cellule d'animation du SAGE a représenté la CLE aux différents comités quantitatifs et conférences de l'eau organisés par les Préfectures.

LE SUIVI DU SAGE : LE TABLEAU DE BORD

Le tableau de bord du SAGE est un outil de pilotage qui permet de suivre l'efficacité des actions mises en œuvre sur le bassin. Il est demandé à travers les mesures 4.4 et 4.5 du SAGE.

L'élaboration du tableau de bord 2010 a nécessité un travail important de la part de la cellule d'animation du SAGE, entre autres en ce qui concerne le recueil des données servant à alimenter les indicateurs suivis.

Le tableau de bord 2009, validé par la CLE en 2010, a été élaboré conformément au cahier des charges pour l'élaboration des tableaux de bord publié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Faute de temps et de moyen pour revoir le fond et la forme, le tableau de bord 2010 ainsi que le tableau de bord 2011 sont élaborés selon le même modèle. Il faudra cependant réfléchir à un modèle de tableau de bord plus optimal, facilitant la lecture et le suivi d'indicateurs pertinents donnant une bonne vision du bassin en termes de gestion de la ressource en eau.

Le tableau de bord 2010 a fait l'objet d'une présentation en commission thématique ainsi qu'en CLE une fois qu'il a été finalisé. Les tableaux de bord 2010 et 2011 du SAGE Boutonne seront validés par la CLE début 2013.

LA REVISION DU SAGE

Comme le précise la mesure 4.13 du SAGE, la CLE doit lancer la procédure de révision du SAGE dans les trois ans qui suivent son approbation. En parallèle, le règlement du SAGE visant à le rendre opposable aux tiers doit être finalisé, et le SAGE doit être mis en adéquation avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 (délais réglementaires imposés en 2009). La nécessité de réviser le SAGE a été présentée en CLE, et le lancement de la révision a été adopté lors de la séance plénière du 16 septembre 2010.

Suite à l'échec des deux consultations lancées en 2011 pour réaliser une étude globale à l'échelle du bassin Boutonne en vue de servir de support à la révision du SAGE, il a été décidé - en accord avec les partenaires techniques et institutionnels - de procéder à une révision du SAGE en interne, au moins dans un premier temps.

Ainsi, et comme annoncé lors de la réunion d'installation de la CLE fin février 2012, la cellule d'animation du SAGE a réalisé en 2012 la première étape de cette révision qui consiste en la réalisation de l'état initial du SAGE. Ce document reprend un grand nombre de données en lien avec la gestion de l'eau sur le bassin de la Boutonne, dans le but de donner un bon aperçu du bassin et des enjeux relatifs à l'eau. En raison des moyens et des délais contraints, ce document ne peut être exhaustif. Néanmoins, il constitue une mise à jour de la version précédente de l'état initial, plus particulièrement en ce qui concerne les thématiques et les enjeux clés du bassin-versant.

La fin de l'année marque le passage à la phase de diagnostic. La révision du SAGE se poursuivra sur l'année 2013 avec une perspective d'approbation du SAGE fin 2013 par la CLE.

Par ailleurs, et dans le cadre de cette révision, un travail a été lancé par la CLE sur la thématique des zones humides. Un groupe de travail a été créé afin de proposer en commission thématique puis en CLE une démarche qui permettra d'améliorer la connaissance et, à terme, la préservation des zones humides sur le bassin versant. En effet, ces zones présentent un intérêt tout particulier sur les plans quantitatif et qualitatif, mais également relatif à la biodiversité.

LE PROGRAMME RE-SOURCES

Compte-tenu des problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable de bonne qualité en Deux-Sèvres, le syndicat 4B pilote une opération Re-Sources sur son territoire. Dans ce cadre, des échanges importants sont réalisés entre la cellule d'animation du SAGE et celle du programme Re-Sources afin de garantir la cohérence de la gestion de l'eau sur le bassin versant. Le suivi de ce programme entre dans le cadre des mesures 2a.2 et 2b.8 du SAGE.

Cette année, la cellule d'animation du SAGE Boutonne a notamment été invitée à participer à des réunions du comité agricole, du comité technique et du comité de pilotage du programme. Ces réunions avaient pour but de suivre la mise en œuvre du Plan d'Actions Territorial (PAT) inscrit au sein du Contrat Territorial Re-sources, et de faire le point sur la programmation 2013.

Par ailleurs, la cellule d'animation du SAGE a été conviée à participer à diverses réunions et manifestations organisées dans le cadre de la mise en œuvre du PAT :

- Restitution de l'inventaire et de la caractérisation des formations karstiques sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Marcillé ;
- Visites de fosses pédologiques dans le cadre du projet « Sol et eau ». Ce projet vise à améliorer les connaissances du sol, à créer des références locales sur les caractéristiques agronomiques et les potentialités des sols et à optimiser les pratiques agricoles ;
- Réunions d'information relative à l'agriculture biologique.

LES ETUDES HYDROMORPHOLOGIQUES DE LA BOUTONNE AMONT ET MOYENNE

Afin de dresser le bilan de l'état hydraulique et hydrologique sur le bassin de la Boutonne amont, le SMBB a lancé une étude hydromorphologique en 2009. Cette étude, achevée en 2010, a abouti à l'élaboration du programme d'actions pluriannuel du syndicat, basé sur les priorités identifiées.

En 2012, dans le cadre de l'instruction par les services de l'Etat du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, la CLE a émis un avis favorable sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) relatif au programme pluriannuel de restauration de l'hydromorphologie de la Boutonne et de ses affluents en Deux-Sèvres.

Une étude similaire à celle portée par le SMBB est actuellement menée par le SIBA sur la Boutonne moyenne depuis 2011, en vue d'identifier les actions à mener pour permettre la restauration hydromorphologique de la Boutonne moyenne et de ses affluents.

En lien avec la mesure 3.6 du SAGE, et au même titre que pour l'étude conduite par le SMBB, la cellule d'animation du SAGE est associée aux travaux menés dans le cadre de cette étude. Une réunion destinée à définir les enjeux et les objectifs prioritaires, ainsi que des réunions de concertation techniques ont notamment été organisées en 2012

LA PREVENTION DES INONDATIONS

Le bassin versant de la Charente connaît une hydrologie contrastée : des étiages sévères et des crues remarquables tant par leur intensité que par leur durée. C'est pourquoi l'EPTB Charente a engagé un premier Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le volet fluvial contractualisé sur la période 2004-2011 et axé sur la connaissance du risque, le renforcement de la stratégie de prévention des inondations et la mise en place de mesures préventives.

Un nouveau dispositif PAPI a vu le jour en 2011, élargi à l'ensemble des aléas inondation, à l'exclusion des débordements de réseau, et doit s'étendre sur la période 2012-2016.

Durant l'année 2012, la cellule d'animation du SAGE a été associée à l'élaboration du PAPI « Charente et Estuaire ». Elle a notamment été conviée à participer à la préparation de la mise en œuvre de ce programme d'actions via différentes réunions du comité de concertation (réflexion quant aux orientations stratégiques de la prévention des inondations) et du comité de pilotage élargi (modalités d'engagement des actions et de demande de subvention).

Par ailleurs, en ce qui concerne le bassin de la Boutonne, le SYMBO s'est engagé à mener des actions de communication sur la thématique des inondations (journée d'information, pose de repères de crues). Ces actions rentrent dans le cadre de la mesure 3.27 du SAGE.

A noter également que dans le cadre de la 4^{ème} édition des Causeries Champlain, l'EPTB a organisé au mois de novembre 2012 une journée « Mémoire et prévention des inondations », en présence d'une délégation québécoise du COVABAR (COMité de CONcertation et de VALorisation du BAssin de la Rivière Richelieu). Des représentants de la CLE ont été conviés à cette manifestation.

LES DOSSIERS REGLEMENTAIRES OU NECESSITANT L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE L'ETAT

- **MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) :**

Comme pour 2011, le SYMBO s'est positionné en tant que porteur de projet MAET pour la campagne 2012 sur l'ensemble des zones du bassin de la Boutonne pour lesquelles il n'existe pas encore de porteur de projet. Un dossier de candidature a donc été élaboré fin 2011 et le SYMBO a été officiellement désigné comme opérateur habilité à présenter un projet agro-environnemental pour la campagne 2011 par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2011.

Dans ce cadre, un projet agro-environnemental a été rédigé pour l'année 2012 par la cellule d'animation du SAGE. Ce projet agro-environnemental ne propose que la mesure « désirrigation ». En effet, l'objectif du SYMBO est de pouvoir proposer la mesure « désirrigation » à l'ensemble des exploitants qui pourraient être intéressés sur le bassin. Les opérateurs déjà présents ont donc inscrit cette mesure dans leurs projets respectifs, et le SYMBO a monté un projet constitué de cette seule mesure pour combler les « zones blanches ».

Durant la phase d'animation, la cellule d'animation du SAGE a été associée à l'organisation d'une réunion publique d'information sur les MAET organisée le 14 février 2012 à Brioux-sur-Boutonne ; associant l'ensemble des opérateurs présents sur le secteur de la Boutonne amont. Cette réunion est intervenue en complément des deux réunions d'information relatives à la MAET désirrigation organisées en 2011 sur la Boutonne aval (Tonny-Boutonne) et la Boutonne moyenne (Saint-Jean-d'Angély).

D'autre part, la cellule d'animation du SAGE a renseigné les exploitants éventuellement intéressés sur les conditions d'éligibilité, le cahier des charges de la mesure, la rémunération associée au respect des règles du cahier des charges, les modalités de contrôle ainsi que les modalités et la procédure d'engagement (échéances, etc.). Des échanges importants ont été réalisés avec les services de l'Etat associés (DDTM 17, DDT 79, DRAAF,...) afin de cadrer et d'homogénéiser les informations diffusées.

Aucun bilan précis n'a encore pu être établi en ce qui concerne le taux de contractualisation de la MAET désirrigation pour 2012, mais il est vraisemblablement très faible. Cela peut s'expliquer entre autres par le cahier des charges de la mesure qui semble peu adapté au contexte local et à la « désirrigation ».

Le SYMBO se porte à nouveau opérateur pour la campagne 2013. Un projet agro-environnemental a donc de nouveau été rédigé pour 2013, et transmis à la DRAAF Poitou-Charentes au 31 octobre 2012.

- **Natura 2000 :**

Site « Estuaire et Basse vallée de la Charente » : En 2012, la cellule d'animation du SAGE a été associée à un groupe de travail créé en vue de travailler à l'élaboration de la Charte Natura 2000 du site, dans le cadre de la rédaction du Document d'objectifs.

LA VEILLE REGLEMENTAIRE ET LA TENUE D'UNE REVUE DE PRESSE

De nombreux textes réglementaires concernant la gestion de l'eau et les SAGE ont encore été publiés en 2012. La cellule d'animation du SAGE a dû en faire la synthèse afin de prévoir les procédures de révision et d'organiser la mise en place des nouveaux outils de gestion, notamment pour l'irrigation.

En parallèle, la tenue d'une revue de presse permet de suivre l'évolution des nombreux travaux concernant la gestion de l'eau sur le bassin de la Boutonne.

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE DECLARATION ET D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Depuis décembre 2008 et conformément à la mesure 4.3 du SAGE, les services de l'Etat font parvenir à la CLE les dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour information et ceux soumis à autorisation pour avis. En 2012, 23 dossiers soumis à déclaration ont été envoyés, dont 15 par les services de la DDTM 17 et 4 par les services de la DDT 79. De plus, 2 dossiers de demande d'autorisation ont été transmis, pour avis : un par les services de la DDTM 17 et un par les services de la DDT 79.

III] MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS A DISPOSITION DE LA CLE

En 2012, les moyens humains mis à disposition de la CLE pour l'animation du SAGE ont représenté 2 postes à temps complet : Clémentine GAUFILLET, l'animatrice du SAGE, et Emmanuel GARREAU, technicien arrivé le 2 janvier 2012 en remplacement d'Antoine MAZIN.

Une grande partie du temps d'animation du SAGE a été consacrée à l'installation de la CLE en début d'année, à la révision du SAGE (révision de l'état initial dans un premier temps), à l'élaboration des tableaux de bord 2010 et 2011 et au démarrage de la démarche relative aux zones humides sur le bassin versant.

L'arrivée du technicien au SYMBO a permis d'améliorer l'apparence et la fonctionnalité du site Internet du SAGE, de relancer un suivi et une coordination actifs des relevés d'échelles limnimétriques sur le bassin versant, de recueillir les données nécessaires à la révision du SAGE et à l'élaboration du tableau de bord du SAGE dans le but de créer une base de données cohérente et fonctionnelle.

En termes de charge de travail, on peut procéder au découpage suivant :

- Révision du SAGE (révision de l'état initial) : 50 % du temps de travail
- Tableaux de bord : 10 % du temps de travail
- Démarche relative aux zones humides : 10 % du temps de travail
- Renouvellement et installation de la CLE : 5 % du temps de travail (concentré sur le début de l'année)

Les 25% du temps de travail restant ont été consacrés au suivi des autres dossiers.

Les dépenses réalisées pour l'animation du SAGE en 2012 se sont élevées à environ 90 000 €. Le plan de financement laisse apparaître le bilan suivant :

- 50% de subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- 20% de subvention du Conseil régional ;
- 30% d'autofinancement du SYMBO (il faut noter que les Conseils généraux de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres participent directement à travers le budget du SYMBO).

III] BILAN ET PERSPECTIVES

Le début de l'année 2012 a été marquée par le renouvellement de la CLE suite à la fin de son mandat intervenue fin 2010.

Cette année a également vu le SAGE rentrer concrètement en révision avec la réalisation de la phase d'élaboration de l'état initial. L'état des lieux du SAGE, comprenant l'état initial ainsi que le diagnostic, devra être validé rapidement par la CLE (début 2013). L'objectif étant de valider l'ensemble des documents du SAGE d'ici la fin de l'année 2013, ce qui laisse peu de marge de manœuvre en termes de calendrier.

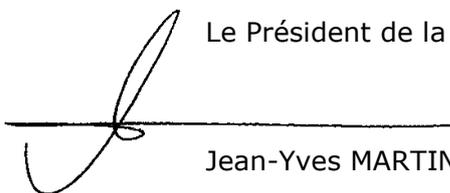
Par ailleurs, l'édition 2010 du tableau de bord a été finalisée au cours de cette année. La version 2011 est devrait être achevée d'ici le début de l'année 2013.

2013 sera donc presque exclusivement consacrée à la révision du SAGE, dans l'optique de l'achever avant la fin de l'année. La finalisation du tableau de bord 2011 et la réalisation du tableau de bord 2012 constitueront une partie du temps de travail de la cellule animation du SAGE, qui devra également assurer l'animation agro-environnementale et la poursuite de la démarche relative aux zones humides.

Une autre mission importante de la cellule d'animation du SAGE sera de suivre l'ensemble des programmes mis en place sur le territoire du bassin de la Boutonne (Natura 2000, programme Re-Sources, etc.) afin de veiller à leur cohérence, en particulier en lien avec les différentes mesures du SAGE Boutonne.

Quant aux actions de communication, elles devront être largement poursuivies, et l'implication de la CLE devra être favorisée auprès de partenaires toujours plus nombreux.

Le Président de la CLE



Jean-Yves MARTIN